

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
« HOUARI BOUMEDIEN »
FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE,
DE GEOGRAPHIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MEMOIRE

Présenté pour l'obtention du diplôme de MAGISTER

EN : Sciences de la Terre

Spécialité : Aménagement urbain

Par : Melle. NACEUR Yasmina Karima

Sujet

***Promotion du Tourisme en Algérie :
L'infrastructure Hôtelière
Pour quelle qualité : Cas Wilaya d'Alger***

Soutenu publiquement le : 6 juin 2009

devant le jury composé de :

<i>Mr. Professeur Hadjiedj A.</i>	<i>Professeur/ à l'U.S.T.H.B</i>	<i>Président</i>
<i>Mme. Chabou M.</i>	<i>Maître de conférences/ à l'E.P.A.U</i>	<i>Direct. de Mémoire</i>
<i>Mme. Bekkouche A.</i>	<i>Maître de conférences/ à l' Univ. Oran</i>	<i>Examinatrice</i>
<i>Mr. Bouder A.</i>	<i>Maître de conférences/ à l'U.S.T.H.B</i>	<i>Examineur</i>
<i>Mr. Beghoura A.</i>	<i>Directeur Général/ au M.A.T.E</i>	<i>Invité</i>

Remerciements

Je remercie Monsieur Ali HADJIDJ, Directeur du laboratoire de géographie et de l'aménagement du territoire,

Madame Meriem CHABOU, Directrice de thèse

Monsieur Abdelaâli BEGHOURA, Directeur Général du Commissariat National du Littoral, MATET

Le Directeur et les inspecteurs du tourisme de la Direction du tourisme de la Wilaya d'Alger

Les Ingénieurs de l'Agence pour la Promotion et la Protection du Littoral

Mes collègues du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

Mes collègues du Commissariat National du Littoral

Sommaire

	5
1-1- Problématique.....	6
1-2- Hypothèses.....	7
1-3- Méthodologie et organisation du travail.....	8
2- Concepts fondamentaux de la recherche : Définitions.....	11
2-1- Le tourisme: une notion floue.....	11
2-1-1- définition du tourisme.....	12
2-1-2-Histoire du tourisme.....	14
2-1-3-L'invention des institutions touristiques.....	14
2-2-Hôtellerie.....	15
2-2-1- Définition.....	15
2-2-2-Histoire de l'hôtellerie.....	15
2-3-Tourisme urbain - Tourisme en espace urbain.....	16

Première partie: Théories touristiques - Les politiques touristiques

Chapitre I

Tourisme à l'échelle mondiale - Tourisme dans les pays du Bassin Méditerranéen

1-Le tourisme à l'échelle mondiale.....	20
2-Le tourisme en Méditerranée.....	20
2-1- Diversités des situations, des politiques et des législations.....	21
2-1-1-La politique touristique en Tunisie.....	21
2-1-2-La politique touristique en Italie.....	22
3-Le tourisme dans l'économie d'un pays.....	23
3-1-Impact sur l'emploi.....	23
3-2-Impact sur la génération d'un surplus en devises.....	23
3-3-Impact sur le produit intérieur brut (PIB).....	24
4- Le tourisme dans le cadre de la stratégie globale de développement durable.....	24
4-1- Le développement durable du tourisme en Algérie.....	25
4-2- La qualité du produit touristique et ses incidences sur la promotion du tourisme.....	25
4-2-1- L'ISO (Organisation internationale de normalisation).....	25
4-2-2- Nouvelle structure ISO 9001 version 2000.....	26
4-2-3- Quelques concepts.....	27
4-2-4- Un tourisme de qualité.....	28
5- Les instruments d'urbanisme et l'aménagement touristique.....	29

Chapitre II

Politique touristique en Algérie et ses incidences sur le développement, l'organisation et la promotion du secteur touristique

1-Période avant l'indépendance.....	31
1-1-La promotion du tourisme est une priorité de la politique.....	31
2- Période 1962-1966.....	32
2-1-La politique touristique et ses incidences sur l'organisation du secteur.....	32
3- La période de 1966-1977.....	33
3-1- La politique touristique et ses incidences sur l'organisation du secteur.....	34
3-2- Promotion: un essor particulier.....	34
3-4- Système de formation	35
4- Période entre 1979-1985.....	35
4-1- La politique touristique et ses incidences sur l'organisation du secteur.....	36
4-2- La promotion: le secteur du tourisme ballotté.....	37
5- Période 1988-1996.....	38
5-1- La politique touristique et ses incidences sur l'organisation du secteur.....	38
5-2- Promotion du tourisme.....	38
6- Période actuelle.....	40
6-1- Stratégie à l'horizon 2005.....	40
6-2- Stratégie à l'horizon 2010.....	41
6-3- La promotion du tourisme.....	41
6-4- Système de formation.....	41
6-5-Stratégie à l'horizon 2025	42

Chapitre III

Destinations touristiques : Facteurs et éléments pour la promotion du tourisme

1- Qualité du produit.....	43
1-1-Equipement d'hébergement.....	43
1-1-1- Demande du produit touristique.....	44
1-2- Environnement adéquat.....	45
1-2- Accessibilité et les modes de transport dans les pays méditerranéens.....	45
1-3-1- Transport en milieu urbain.....	46
2- Patrimoine culturelle : comme destination particulière.....	47
3- Gestion du secteur touristique.....	47
3-1- formation : comme facteur contribuant dans la qualité du produit touristique.	47
3-2- Impact de l'investissement sur la promotion du tourisme.....	47

Chapitre IV

Mise en application du cadre législatif / Promotion du tourisme

1- En matière d'environnement.....	50
1-1- Constructions illicites.....	50
1-2- Sites pollués affectant les destinations touristiques.....	51
1-2-1- Rejets.....	51
1-2-2- Décharges.....	52
2-Sauvegarde du patrimoine	54
3-Bonne gouvernance au service des établissements hôteliers.....	55

Deuxième partie

Situation actuelle du tourisme de forme urbaine dans l'Algérois - Etat du parc hôtelier dans l'algérois

Chapitre I

Les orientations et les propositions d'aménagement dans l'algérois entre 1986 et 1997

1- Les orientations des Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT)	57
2-Orientations du grand projet urbain GPU.....	59

Chapitre II

Etat actuel du parc hôtelier de la wilaya d'Alger et principalement les hôtels non classés

1- Présentation de la Wilaya d'Alger.....	61
2- Etat du parc hôtelier de la Wilaya d'Alger	64
2-1-Répartition spatiale des hôtels dans la Wilaya.....	65
2-2-Qualité des hôtels non classés dans la Wilaya d'Alger.....	71
2-3-Répartition spatiale des hôtels non classés.....	77
2-4- Les causes de cette dégradation.....	81
2-5-Les conséquences.....	82

Chapitre III

Etat des facteurs et des éléments de la promotion du tourisme urbain dans la Wilaya d'Alger

1- Autres infrastructures et équipements touristique et leurs incidences sur la promotion du tourisme urbain dans la Wilaya d'Alger.....	84
1-1- Dégradation du patrimoine.....	84
1-2-Les lieux de consommation.....	85
1-3-Les agences de voyages.....	86
2- Crise de transport dans l'algérois.....	86
3-Les atteintes à l'environnement et leurs incidences sur la promotion du tourisme.....	
POLLUTION.....	88
3-1- Déchets solides.....	88
3-2- Déchets liquides.....	89
4-Urbanisation et occupation illicites dans les Zones d'expansion touristique.....	90
5-Projets d'investissement touristiques en cours de réalisation dans la wilaya d'Alger.....	91

Chapitre IV

Nouvelle politique touristique algérienne et perspectives de développement du secteur:

1- Nouvelle politique pour un développement du tourisme durable.....	97
1-1- Stratégie de développement du tourisme en Algérie horizon 2010.....	97
1-2- Nouvelles lois pour un développement du tourisme durable.....	99

1-2-1- La loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement du tourisme durable.....	99
1-2-2-La loi n 03-03 du 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques.....	101
1-3- Importance du développement du secteur du tourisme en Algérie dans le projet SNAT 2025.....	101
2- Interventions des autorités publiques.....	102
2-1-Opération de réhabilitation et de mise en valeur du parc hôtelier	102
	103
Conclusion générale.....	107
Références bibliographiques.....	110
Annexes.....	115

Introduction Générale

Introduction:

L'Algérie possède de grandes potentialités touristiques. En effet, la diversité de son relief, son patrimoine naturel et culturel, sa position stratégique, son étendue, s'ils sont très enviés, souffrent malgré tout d'insuffisances dont les causes sont à la fois historiques et financières. De cette insuffisance découle la dégradation permanente des richesses touristiques (pollution, dégradation du bâti, urbanisation anarchique...).

Le tourisme en Algérie pourrait être l'un des plus importants atouts économiques du pays, générant à la fois un nouveau cadre de vie, la préservation de l'environnement et la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles. Il pourrait être un élément non négligeable pour le développement régional et local.

La libéralisation de l'économie algérienne s'est traduite par la réunion des conditions de développement du secteur privé et par l'ouverture de l'économie aux investisseurs étrangers. Ces chances d'investissements offertes pour les différents types de tourisme et le cadre législatif initié par l'Etat montrent la volonté de ce dernier de prendre sérieusement en charge les grands sites touristiques.

Les agglomérations urbaines accumulent des difficultés auxquelles la société, dans son ensemble, est confrontée: difficultés de circulation, pollution, insécurité et chômage. D'autre part, elles sont non seulement le lieu principal de création de richesses et le centre du développement culturel et social, mais aussi, pour les citoyens, un lieu de vie, de travail, de consommation et de loisirs.

Depuis le début des années 80, le tourisme urbain en Europe connaît un regain d'intérêt et une croissance appréciable. Il bénéficie sans conteste de plusieurs facteurs combinés tels que le mouvement de revalorisation, voire de réhabilitation des centres historiques des villes, l'élargissement et la diversification des pratiques culturelles, l'intérêt marqué par les consommateurs pour le patrimoine et l'urbanisme ainsi que la recherche d'animations et d'opportunités de faire des achats.

Le fractionnement des congés, l'avènement du marché unique et l'accroissement général de la mobilité interviennent comme des éléments facilitant le développement du tourisme urbain. L'offre se diversifie au gré de l'évolution des désirs d'activités et de loisirs des visiteurs. Elle se diversifie également au fil de la prise de conscience et de la volonté de plus en plus

affirmée des décideurs politiques de promouvoir le tourisme comme un axe de développement économique, porteur de richesses et d'emplois.

Le tourisme apparaît comme l'axe stratégique d'une politique d'aménagement urbain qui se doit de proposer à la fois une offre compétitive visant à rencontrer les attentes des visiteurs et la contribution positive au développement de la ville et au bien-être de ses habitants.

La gestion intégrée de la qualité pour la promotion du tourisme est une manière d'agir sur ces deux fronts: développement économique, d'une part, et développement urbain, d'autre part, en offrant une expérience unique et originale au visiteur et en rencontrant au mieux les aspirations légitimes de la population à un développement économique et social harmonieux soucieux de l'environnement.

1-1- Problématique:

Compte tenu de l'importance de la promotion du tourisme dans le développement de notre pays, nous avons choisi la Wilaya d'Alger comme site d'étude.

Cette ville, de tout temps, a été un pôle de croissance économique et un lieu de convergence de tous les flux. Le tourisme joue un rôle déterminant dans le développement de cette agglomération et dans le renforcement de son statut de capitale. Cependant, une situation conflictuelle est décrite au sein de l'évaluation des problèmes de gestion des potentialités et des équipements touristiques et les mesures liées à la volonté de maîtriser le développement des infrastructures urbaines et touristiques sur ces espaces.

La démarche relative à la préservation des lieux de mémoire de la ville et des équipements touristiques consiste en la mise en place de conditions valorisant les monuments et sites dans le cadre d'un programme d'action, en impliquant différents secteurs. Il s'agit de formuler à travers l'inventaire des orientations pour leur préservation et réhabilitation.

La prise en charge de ce patrimoine naturel et culturel s'opère par la réappropriation de ceux-ci. Ces espaces et ces lieux pourraient devenir des sites d'accueil pour diverses manifestations ; donc devrait intégrer de manière vivante la dynamique métropolitaine et les objectifs de GPU (Gand Projet Urbain) afin que l'identité de notre capitale puisse s'affirmer et s'épanouir.

A partir de l'inventaire de l'état des lieux des potentialités et des équipements touristiques existants dans la Wilaya d'Alger et en particulier du parc hôtelier, nous essayerons d'apporter une réponse aux deux questions qui nous semblent essentielles:

- Quel est l'impact de la négligence du secteur du tourisme et principalement du parc hôtelier par les autorités publics sur la promotion du tourisme?
- Quelles seront les orientations et les actions à mener pour la promotion des structures hôtelières dans la redynamisation de la Wilaya d'Alger?

Les questions ci-dessous nous amènent à d'autres interrogations:

- Quelle est la politique touristique en Algérie et notamment dans la capitale?
- Quel a été le rôle du tourisme dans le développement de l'Algérie depuis l'Indépendance ?
- Quels types de tourisme caractérisent la Wilaya d'Alger ?
- Les équipements touristiques existants répondent-ils aux normes nationales et internationales, et donc à la demande touristique ?
- Et enfin, la qualité des infrastructures hôtelières et de l'environnement urbain seront-ils des conditions suffisantes pour la promotion du tourisme urbain?

1-2- A travers ce travail, nous vérifierons certaines hypothèses dont les plus pertinentes :

- La politique touristique n'aurait pas été la priorité de l'Etat. De ce fait, la mauvaise gestion a des effets négatifs sur la qualité et la promotion du tourisme.
- En conséquence, le statut de l'inspecteur du tourisme n'aurait pas été bien défini pour contrôler les établissements touristiques et par la suite prendre les mesures adéquates, voire des sanctions.
- La sanction serait-elle prise en considération par les pouvoirs publics.
- Pourrait-il y avoir des recours contre d'éventuels abus des inspecteurs.
- La demande très importante en logement de la Wilaya d'Alger a induit, d'une part, le changement d'activité du parc hôtelier et d'autre part le foncier réservé au tourisme qui a été largement empiété par l'habitat illicite. Cette situation a un effet négatif sur l'investissement et l'image touristiques.
- Les orientations que nous proposerons seraient-elles nécessaires et suffisantes pour relancer le tourisme dans la Wilaya d'Alger et pour le développer dans le concept du développement durable touristique.

Les objectifs :

Dans la présente recherche, nous dresserons la situation du tourisme algérois à travers l'état du parc hôtelier :

- La promotion du tourisme passe par la mise en valeur du parc hôtelier.
- Le système de gestion actuel montre ses limites par rapport aux ambitions.

Parmi les nombreuses approches thématiques existantes, nous avons porté notre choix sur :

- L'approche historique qui nous permet de mettre en évidence l'évolution de la politique touristique afin d'en découvrir l'état actuel et la rupture du tourisme dans le développement de la ville ;
- Cette approche a été étayée par une étude sur le terrain.

1-3- Méthodologie et organisation du travail:

Pour la réalisation de cette étude, nous avons commencé par la recherche bibliographique concernant la politique touristique en Algérie, son évolution et son impact socio-culturel et spatial tout en mettant en évidence les incidences de cette politique sur la promotion du tourisme et l'organisation des structures. Nous avons comparé notre étude avec des exemples des pays du bassin méditerranéen afin de situer la position du tourisme algérien en fonction d'autres pays et faire ressortir les conséquences du retard du développement touristique.

En second lieu, nous avons effectué des sorties sur le terrain pour répertorier et évaluer l'état des hôtels non classés dans la wilaya d'Alger, en élaborant une fiche technique, et ce pendant la période 2001-2002.

Cette fiche technique s'est portée sur trois thématiques, selon les conditions de classement des hôtels telles que présentées dans la loi. (*Annexe I*)

Notre enquête s'est portée et a ciblé les hôtels non classés et ceci pour deux raisons:

- Ayant travaillé dans le secteur du tourisme pendant 4 ans, j'ai constaté que les hôtels non classés n'ont jamais fait l'objet d'une inspection,
- les enquêtes que nous avons menées ont révélé que la catégorie non classée est prédominante.

Cette étape s'est avérée très importante car elle nous permet d'avoir des statistiques exactes relatives au nombre d'hôtels existants dans la Wilaya d'Alger et les problèmes que rencontrent les propriétaires ou les gérants pour le bon fonctionnement de leurs hôtels.

Concernant les ZET, cette étape nous éclaire sur les problèmes de gestions.

La troisième étape nous l'avons consacré à faire ressortir les contraintes naturelles et anthropiques que rencontre le secteur touristique dans la Wilaya d'Alger tout en se référant au cadre juridique.

Nous avons procédé à la collecte de données et d'informations en rapport avec notre zone d'étude:

- les études concernant la Wilaya d'Alger
- les instruments d'orientation du développement touristique (SDAT, POS, GPU, PAC).

A travers l'analyse de ces étapes, nous avons essayé de faire des propositions et porter des orientations pour répondre aux questions qui ont constitué notre problématique.

Première partie: Théories touristiques - Les politiques touristiques

Cette partie comprend quatre chapitres.

Chapitre I: Tourisme à l'échelle mondiale - tourisme dans les pays du bassin méditerranéen

Nous avons mis en évidence la place qu'occupe le secteur touristique dans le monde et dans les pays du bassin méditerranéen. Nous avons présenté les diversités de situations, de politiques et de législations dans deux pays méditerranéens: la Tunisie et l'Italie, pour essayer de démontrer les insuffisances de la politique touristique en Algérie. Notre choix de comparaison s'est porté sur: la Tunisie, pays africain en voie de développement et frontalier avec l'Algérie, et l'Italie, pays européen développé (la forme du tourisme urbain/culturel est la grande affaire du tourisme en Italie).

Nous avons expliqué en quelques lignes l'importance du tourisme dans l'économie d'un pays et son impact sur l'emploi.

En 1999, à la 7^e Conférence du suivi de Rio (CSD -7) un programme d'action pour le tourisme durable a été voté. Dans ce cadre, nous avons étayé la position du tourisme dans le cadre de la stratégie globale de développement durable.

Parler du développement durable signifie une bonne qualité de vie. La promotion du tourisme ne pourrait se concevoir sans la promotion et l'amélioration de la qualité du produit touristique. Nous avons présenté les normes internationales « ISO » (Organisation internationale de normalisation) et son importance pour la promotion du produit touristique et

principalement dans le domaine de l'hôtellerie (prestation de services, formation du personnel).

Dans le dernier point de ce chapitre, nous avons présenté les instruments d'urbanisme et de l'aménagement touristique en éclairant la relation qui existe entre ces derniers.

Chapitre II:

Politique touristique en Algérie et ses incidences sur le développement, l'organisation et la promotion du secteur touristique:

Dans ce chapitre, nous avons dressé un bref historique de la politique touristique en Algérie, de la période avant l'Indépendance jusqu'à nos jours. Nous avons mis en évidence les influences et les incidences de cette politique sur la promotion du tourisme en Algérie, sur le système de formation et sur l'organisation des structures.

Chapitre III: Destination touristique urbaine et sa relation étroite avec la qualité du produit touristique et la promotion du tourisme.

Principaux facteurs et éléments pour la promotion du tourisme en général, et du tourisme urbain:

Le succès des destinations touristiques urbaines tient à une conjugaison de facteurs qui représente le produit touristique.

Nous avons présenté quelques principaux facteurs et éléments de la promotion du tourisme dans un milieu urbain en Méditerranée.

La plus grande partie était consacrée à l'infrastructure hôtelière et à la qualité.

Chapitre IV: la mise en application du cadre réglementaire et législatif / promotion du tourisme:

Développement durable du tourisme et promotion du tourisme. Cette relation nous montre que le développement durable et la promotion sont étroitement liés. Ce rapport ne pourrait se concrétiser s'il n'y a pas d'encrage juridique.

Nous essayons de présenter quelques textes législatifs tout en mettant en évidence leur mise en application sur le terrain.

Deuxième partie: Situation actuelle du tourisme de forme urbaine dans l'Algérois - Etat du parc hôtelier dans l'algérois

Cette partie est organisée en trois chapitres.

Chapitre I: Les orientations et les propositions d'aménagement dans l'algérois entre 1986 et 1997:

Dans ce chapitre, nous avons tenté de faire ressortir la prise de conscience, par les autorités publiques, de l'importance du tourisme de forme urbaine dans notre capitale. Nous avons présenté les orientations du Schéma Directeur de l'aménagement touristique SDAT réalisé en 1986 et les orientations du Grand Projet Urbain (GPU) (1997).

Chapitre II: Etat actuel du parc hôtelier de la wilaya d'Alger et principalement les hôtels non classés:

Nous avons présenté les nouvelles limites la wilaya d'Alger avec les changements de statuts. Ensuite, nous avons présenté le parc hôtelier dans l'algérois et l'état actuel des hôtels non classés, et principalement de forme urbaine (le nombre le plus élevé et le plus dégradé), tout en mettant en évidence les causes et les conséquences de leur dégradation.

Chapitre III: Etat des facteurs et des éléments de la promotion du tourisme urbain dans la Wilaya d'Alger

La promotion du tourisme urbain est une composition de plusieurs facteurs et d'éléments. En plus de l'infrastructure hôtelière, nous avons présenté, en bref, l'état des infrastructures et les potentialités touristiques, de l'environnement et de l'investissement touristique, dans l'algérois, avec leurs incidences directes sur la promotion.

Chapitre IV: Nouvelle politique touristique algérienne et perspectives de développement du secteur:

Dans cette dernière partie, nous avons fait le résumé de la stratégie de développement du tourisme en Algérie à l'horizon 2010 et de la nouvelle loi sur le développement du tourisme durable et du projet SNAT (schéma national de l'aménagement du territoire) 2025.

Cette nouvelle décennie montre que l'Etat s'intéresse de nouveau au secteur du tourisme et son importance dans le développement de notre pays et dans l'amélioration de l'image de l'Algérie.

Conclusion générale:

Nous avons proposé quelques orientations et recommandations pour améliorer la qualité des infrastructures hôtelières et du produit touristique, pour pouvoir promouvoir le secteur du tourisme dans l'algérois, en impliquant les différents acteurs.

2- Concepts fondamentaux de la recherche : Définitions:

2-1-Le tourisme: une notion floue

Il est bien difficile de définir le tourisme, car chacun conçoit sa propre façon de faire du tourisme. A la limite, on peut dire qu'un individu fait du tourisme quand il a le sentiment d'en faire, après s'être déplacé hors de son domicile et pendant un temps de "non travail". Ce caractère subjectif rend malaisé une définition indiscutable du tourisme. Par exemple, le tourisme d'affaires associe deux termes en apparence contradictoires, et sa prise en compte au titre du tourisme est controversée. Mais en même temps, beaucoup de déplacements combinent affaires véritables et tourisme non moins véritable. Un "touriste d'affaires" associe très souvent des temps de travail rémunéré à des temps de détente et de visites liés à la spécificité des lieux où il se trouve (visite d'un musée ou d'un monument historique, repas gastronomique, excursion, voire détour circonstanciel explicitement effectué lors d'une mission ou prolongement de cette mission par un séjour touristique). Durant ce temps où se mélangent travail et tourisme, ce "touriste" fréquente largement des espaces qui associent fonctions de travail et de non-travail: hôtel, palais des congrès, foires-expositions... Inversement, des villages de vacances proposent à leurs clientèles des services "d'affaires" (secrétariat, Internet,...).

Cependant, il subsiste la nécessité de disposer de données objectives, même imparfaites, mais qui permettent une approche homogène et comparative du tourisme à travers le monde.

2-1-1- Définitions du tourisme :

La définition donnée par Encarta 2002 stipule que le tourisme est l'ensemble des activités liées au déplacement des personnes sur une certaine distance dans le cadre d'une activité de loisir.

Statistiquement¹, la définition inclut les déplacements de plus de 24 heures et par extension les voyages d'affaires. Néanmoins, les migrations, les mouvements de militaires ou de professionnels du transport (chauffeurs, marins, etc.) ne font pas partie des mouvements touristiques.

Les termes d'excursions et "d'excursionnistes" sont utilisés pour les voyages de moins de 24 heures.

Le tourisme vu par l'Organisation Mondiale du Tourisme O.M.T:

O.M.T a adopté en 1993 de nouvelles définitions qui tentent de tenir compte des pratiques effectives et des nécessités de mesurer les phénomènes touristiques pour mieux les connaître

¹ Encarta 2002

et y répondre. "Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs.

Le terme "tourisme" couvre toutes les activités des visiteurs incluant à la fois les "touristes (visiteurs qui passent la nuit) et les "visiteurs de la journée (excursionnistes).

Des variantes nationales:

Ces concepts définis par l'O.M.T n'empêchent pas les pays d'adopter leur propre définition du touriste interne à leur territoire national. Ainsi:

- Aux Etats-Unies: il faut se déplacer au moins 100miles (160km) de chez soi, même en y revenant le soir, ou passer au moins une nuit hors de chez soit quelque soient la distance et le motif (équipages, étudiants, militaires)
- Le Canada accepte les mêmes critères mais réduit la distance à 80km
- L'Australie exige au moins 40 km et une nuit
- Au Royaume-Uni, l'United Kingdom Tourism Survey exige au moins une nuit sans condition de distance.
- En Algérie, l'activité touristique est : « toute prestation de commercialisation de voyages ou d'utilisation d'infrastructures fournies à titre onéreux avec ou sans hébergement ». (*Loi n°03-01 du 17 février 2003 relative au développement du tourisme durable*)

Motifs et formes du tourisme:

Les grands motifs de visite distingués par l'O.M.T sont:

- Loisirs, détente et vacances;
- Visite à des parents et amis;
- Affaires et motifs professionnels, à condition de ne pas être en poste et/ou rémunéré dans le pays visité;
- Traitement médical;
- Motif religieux, pèlerinage;
- Autres motifs de visite (notamment les équipages des moyens de transport utilisés par les touristes).

En fonction du couplage origine/destination, l'O.M.T distingue:

- Le tourisme interne, concernant les résidents d'un pays donné voyageant à l'intérieur de ce pays (par ex: les Algériens en Algérie);
- Le tourisme récepteur, par lequel les non-résidents voyagent dans un pays donné (par ex: les étrangers en Algérie);
- Le tourisme émetteur, qui fait voyager les résidents d'un pays dans un autre pays (par ex: les Algériens à l'étranger).

Les définitions suivantes sont données par la nouvelle loi relative au développement du tourisme durable:

Tourisme culturel : Toute activité de détente dont la motivation principale est la recherche des connaissances et des émotions à travers la découverte d'un patrimoine matériel (tels que les villes, villages, sites archéologiques, jardins, édifices religieux) ou immatériels (telles que les fêtes traditionnelles et les coutumes nationales ou locales).

Tourisme d'affaires et de conférences : Tout séjour temporaire des personnes hors de leur domicile, effectué essentiellement au cours de la semaine et motivé par des raisons professionnelles.

Tourisme thermal et thalassothérapie : Tout déplacement en vue de subir un traitement naturel à base d'eau de sources thermales à haute valeur thérapeutique ou d'eau de mer.

Ils couvrent une clientèle qui nécessite un traitement dans un environnement équipé d'installations de soins, de détente et de loisirs.

Tourisme saharien : Tout séjour touristique en milieu saharien reposant sur l'exploitation des différentes potentialités naturelles, historiques et culturelles, accompagnées d'activités de loisirs, de détente et de découvertes spécifiques à ce milieu.

Tourisme balnéaire : Tout séjour touristique en bord de mer où les touristes disposent, en plus des loisirs de la mer, d'autres activités liées à l'animation en milieu marin.

Tourisme de loisirs et de détente : Toute activité de détente pratiquée par les touristes pendant leur séjour dans les sites touristiques ou établissements touristiques tels que les parcs de loisirs et d'attractions, les sites montagneux et les édifices culturels et sportifs.

2-1-2- Bref historique du tourisme:

Le mot "*tour*" (du verbe tourner) équivalait vers 1200 à, promenade, voyage, circonférence d'un lieu. Depuis 1690, il désigne un circuit accompli par un voyageur. Au XVI^e siècle, il a été emprunté par la langue anglaise au sens de voyage circulaire; dans cette même langue, vers 1800, est apparu le mot *tourist*, rapidement emprunté par le français (1803) sous la forme de *touriste* qui a lui même donné *tourisme*².

Au XVIII^e siècle, les Anglais envoyaient leurs fils (du moins ceux des classes supérieures) effectuer un *grand tour* sur le continent européen (incluant obligatoirement Rome), pour

² REY A., Dictionnaire historique de la langue française, Paris, 2d. le Robert, 1993

parfaire leur éducation de gentleman. Il semble bien que les Anglais aient inventé le concept de tourisme qui est encore le nôtre.

Le développement du tourisme a été favorisé par les progrès en matière de transport (chemin de fer, paquebot, et plus tard l'avion) et aussi par les innovations dans la grande hôtellerie et dans les systèmes de commercialisation des voyages.

Le tourisme qui était au début l'apanage des milieux aristocratiques, des rentiers ou des retraités fortunés a conquis dans le courant du XXe siècle de nouvelles catégories sociales qui ont pu à leur tour profiter des plaisirs du voyage.

La démocratisation du tourisme est un phénomène fondamental qui explique l'accroissement rapide de cette activité dans des régions du monde toujours plus nombreuses et aussi une certaine banalisation de la consommation touristique sous la forme de ce que l'on appelle le tourisme de masse.

On observe cependant qu'il reste encore des régions du monde qui demeurent encore peu touchées par les mouvements touristiques, soit que leurs populations n'aient pas un revenu suffisant pour des déplacements de loisirs, soit que les conditions naturelles et climatiques et les difficultés d'accès (ou encore les conditions de sécurité) ne permettent pas cette activité.

2-1-3-L'invention des institutions touristiques:

Les clubs touristiques et les institutions ont été inventés à partir du XIXe siècle. Concernant les institutions, un long chemin a été parcouru entre la création du premier syndicat d'initiative en 1899 et la fondation de la Fédération Nationale des Gîtes Ruraux en 1955 en France. Ce n'est qu'en 1963 qu'une conférence des Nations Unies sur le tourisme est organisée à Rome.

L'Organisation Mondiale du tourisme O.M.T créée en 1974 pour succéder à l'Union Internationale des organismes Officiels du tourisme et basée à Madrid, diffuse l'information la plus officielle qui soit sur le tourisme dans le monde.

2-2-Hôtellerie:

2-2-1- Définition :

C'est un ensemble des services proposés par cette composante du secteur de l'industrie touristique aux consommateurs. Cette branche d'activité regroupant les hôtels, les cafés, les restaurants,... (Encarta 2002). L'industrie hôtelière appartient aux formes "classiques" de l'hébergement touristique et en a longtemps été la forme principale (Encarta 2002).

Les hôtels sont définis par la réglementation algérienne comme une structure d'hébergement aménagée pour le séjour et, éventuellement, pour la restauration des clients³. Le contrat d'hôtellerie c'est tout contrat par lequel l'hôtelier, agissant dans le cadre de son activité, s'engage à titre onéreux, à loger temporairement le client, sans que ce dernier ne puisse élire domicile, à garder ses biens déposés dans l'établissement hôtelier et à lui fournir éventuellement, les prestations accessoires, en contrepartie de l'acceptation par le client des prescriptions du règlement intérieur et du paiement d'un prix fixé en fonction de la qualité de la prestation⁴. Les hôtels sont classés en 6 catégories (1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles, 5 étoiles, 0 étoile (non-classé), en fonction de normes de confort.

2-2-2-Histoire de l'hôtellerie:

C'est au XVIIe siècle que le mot *Hôtel* désigne un lieu où l'on peut séjourner et bénéficier d'un certain confort. Jusqu'à cette date, divers noms étaient attribués à ce type d'établissements, appelés auberges, relais de poste, voire même une baraque ou un caravansérail...⁵ Si l'on remonte dans le temps, la donnée économique hôtelière la plus ancienne date du 24 décembre de l'an zéro et ce que l'on sait de l'hôtellerie à l'époque c'est que Bethléem était *overbooked*.

Avant le XVIIe siècle, la notion d'hébergement correspondait à des déplacements dont la motivation était soit religieuse, soit guerrière, parfois commerciale mais rarement pour des raisons de loisir. Dès la moitié du XVIIe siècle, la diligence ou la malle-poste se révéla un moyen de transport plus rapide. En Europe, on rencontrait des établissements appelés auberges où l'on accueillait à la fois les chevaux et les voyageurs.

Dès 1740, les grandes villes s'équipèrent d'établissements importants et où le confort s'adapta au niveau de vie de l'époque. Paris, Londres, Amsterdam accueillèrent de nombreux voyageurs et étrangers et l'hôtellerie de ville se développa. Les auberges devenaient florissantes grâce à la croissance du commerce. Certaines pouvaient accueillir jusqu'à 100 clients et disposaient de chambres séparées⁶, bien qu'il fût tout à fait courant pour les voyageurs de partager une chambre avec des étrangers.

A la fin XIXe siècle, l'Europe toute entière s'équipa d'un réseau de chemin de fer. L'ensemble du développement du chemin de fer engendra le développement du parc hôtelier européen et les hôtels se localisèrent à la proximité des gares.

Le confort s'améliora en fonction de l'évolution du réseau ferroviaire et le mot *Palace* apparaissait. Le fondateur de cette nouvelle industrie de luxe s'appelait Charles RITZ qui

³ Décret exécutif n° 2000-46 du 1^{er} mars 2000 définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation. article 4

⁴ Loi n°99-01 du 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie. article 7 et article 4

⁵ ROBINET J.C & ADAM C.; Management hôtelier, 2003, édi. De Boeck université, Belgique, p23, 378

⁶ Encarta 2002

ouvra différents établissements à Rome (1893), Paris (1898), Londres (1899). La notion de chaîne hôtelière était née.

Vers les années 1920, après la première guerre mondiale, l'aviation commerciale se développa et donna une nouvelle notion à l'hôtellerie. Les déplacements intercontinentaux existaient et étaient assurés par bateaux. Les auberges étaient utilisées comme un « lieu d'étape ».

L'automobile en plein essor et, dès 1930, le transport routier devient une réalité et la guerre des transports commença.

La deuxième guerre mondiale arrêta cette évolution rapide, pour vulgariser la voiture dans les années 1947. Au départ limité, un réseau dédié à l'automobile se développa à toute allure et une nouvelle forme d'hôtellerie naquit: le *Motel*. La localisation de l'hôtellerie se déplaça pour quitter la proximité des gares pour divers emplacements en ville en fonction des divers axes routiers.

Vers les années 50, les premiers hôtels d'aéroports se développèrent.

C'est à partir de 1970 que la notion d'hôtellerie moderne se constitua. L'hôtellerie n'échappera pas à la publicité et au phénomène du marketing.

La globalisation s'installe dans l'hôtellerie et le classement mondial des groupes hôteliers devient une référence incontournable.

2-3-Tourisme urbain - Tourisme en espace urbain:

Le tourisme urbain est la forme de tourisme la plus diversifiée qu'il soit, donc la plus difficile à appréhender.

"Tourisme urbain" ou "tourisme en ville", deux termes qu'il convient de définir avec soin car ils peuvent paraître aux yeux de certains antinomiques:

- Le tourisme doit être ici entendu au sens le plus large et englobe à la fois le passage, le court séjour; les activités professionnelles et l'agrément, l'individuel et le groupe.
- La ville doit être également prise au sens le plus large (agglomération plutôt que commune, la ville émergente plutôt que ville traditionnelle).

Le tourisme urbain ne s'applique pas à toutes les villes. Celles-ci ne regroupant pas nécessairement toutes les formes d'activités qui la constituent, soit parce qu'elles sont trop petites, soit parce qu'elles ne sont que le "satellite", la "cité-dortoir" d'une ville plus importante.

En dépit de certains avis divergents sur la typologie et la taille des villes, la définition retenue lors de la Conférence National Permanente du Tourisme Urbain (France, 2001) est la suivante:

"le tourisme urbain est l'ensemble des ressources ou activités implantées en ville, stations mises à part, et proposées à des visiteurs extérieurs. De ce fait, il concerne toute personne visitant une ville en dehors de son environnement habituel à des fins de loisirs, d'affaires et autres motifs".

Donc, le tourisme urbain repose sur deux types d'activité à grand rayonnement. Il s'agit du tourisme d'affaire, du tourisme scientifique et dans une moindre mesure du tourisme culturelle.

Le tourisme en espace urbain:

La visite des musées, des monuments historiques, l'usage de la ville pour y faire du commerce, y rendre visite à des connaissances ou y traiter ses affaires tout en adjoignant des activités distractives a, depuis longtemps, constitué un moteur efficace des visites vers les villes.

Le succès des destinations touristiques urbaines tient à une conjugaison de facteurs favorables:

- le patrimoine: certains éléments du patrimoine sont l'emblème des villes.
- les grands équipements d'affaires souvent polyvalents: les grands équipements pour tourisme d'affaires ont pris une place croissante. Les palais des congrès et les centres d'exposition drainent des affluences considérables, qui est une clientèle souvent plus dépensière qu'un touriste "ordinaire".

En plus, de tels grands équipements accueillent aussi divers spectacles et manifestations, comme des concerts.

- Les centres commerciaux multifonctionnels: il s constituent aussi, depuis les années 1980, des points d'attraction du tourisme urbain. Ils associent commerces, restauration, aires de sports, cinémas,...l'un des plus célèbre est le West Edmonton (Canada).
- Les grands événements: les grands événements ou événements phares, deviennent aussi de plus en plus des occasions pour les villes d'affirmer leur singularité touristique. Il s'agit alors d'en tirer le meilleur profit en prolongeant au maximum la période où se déclinent de tels événements. Exp : Carnaval de Rio, fête des cerises à Méliana (Algérie),...
- Le sport: compte tenu des convoitises médiatiques et économiques qu'il engendre, le sport est devenu un enjeu capital pour les grandes villes. Beaucoup cherchent à posséder des équipes de renoms dans des sports populaires, afin de drainer des foules à l'occasion des matches et/ou des diverses compétitions auxquelles elles peuvent participer. Le déplacement de supporters en masse pour voir des équipes de football fameuses crée des flux importants, même si les retombées n'en sont pas toujours aussi positives qu'espérées.

Tous ces attraits représentent une forme du tourisme urbain.

Ces éléments ne peuvent pas motiver le touriste et le promouvoir s'il n'y a pas les infrastructures d'hébergement adéquates. Les villes devraient offrir des facilités d'hébergement en proposant aux touristes des établissements de toutes les catégories et de tous les niveaux de confort. Les touristes peuvent choisir en fonction de leurs besoins et de leurs moyens.

En général, pour attirer les touristes, de nombreux établissements se sont équipés d'équipements pas spécifiquement hôteliers (salles de congrès, piscines, saunas) et proposent souvent des prix attractifs de week-end, pour pallier l'absence de la clientèle d'affaires.

Pour le tourisme urbain en Europe, en 1993, 69 millions de séjours internationaux dans une ville ont été réalisés par les résidents des 18 pays d'Europe de l'Ouest, correspondant à 515 millions de nuitées⁷. En 1994, les Français auraient effectué 210 millions de voyages touristiques vers une ville, pour 44 millions de séjours et 370 millions de nuitées. En France, la ville est la première destination des touristes étrangers, surtout grâce à Paris⁸.

Aux Etats Unis, depuis le début des années 1980, les villes se sont engagées dans le programme d'équipement massif pour attirer des touristes. Ainsi, entre 1976 et 1986, ont vu le jour aux Etats Unis 250 centres de congrès, complexes sportifs, centres à vocation artistique et culturelle, pour plus de 10 milliards de dollars⁹. Comme en Europe, les flux massifs qui en résultent consistent beaucoup en courts séjours (short breaks), répondant au souci grandissant de fractionner les périodes de vacances et aux offres touristiques multipliées par les acteurs du tourisme urbain. En outre, le tourisme urbain bénéficie d'une moindre saisonnalité, car la ville offre beaucoup d'activités.

⁷ CAZES G., POTIER F.; le tourisme et la ville: expériences européennes. Ed. L'Harmattan, coll. "tourisme et société", 1998

⁸ CAZES G., POTIER F. ; cité.op

⁹ CAZES G., POTIER F. ; cité.op

Première partie

Théories touristiques
Les politiques touristiques

Chapitre I

Tourisme à l'échelle mondiale - Tourisme dans les pays du Bassin Méditerranéen

1-Le tourisme à l'échelle mondiale:

Le tourisme international a connu un développement spectaculaire depuis la deuxième guerre mondiale. L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), qui est affiliée au système des Nations Unies, a chiffré à 612 millions le nombre d'arrivées de touristes internationaux en 1997, soit cinq fois plus qu'il y a trente ans (112.8 millions en 1965). De 11,6 milliards de dollars en 1965, les recettes au titre du tourisme sont passées à 443 milliards de dollars en 1997¹⁰.

Le tourisme représentait 10.1% du PIB, 10.7% de l'investissement et 11.7% des ressources fiscales en 1995, employant 212.2 millions de personnes, soit 11% de l'emploi mondial¹¹.

Les prévisions de l'OMT avancent, en l'an 2000, les chiffres de 692 millions de touristes pour des recettes estimées à 600 milliards de dollars¹².

A l'horizon 2010, le nombre de touristes dépassera le 01 milliard avec un taux de croissance annuel moyen de l'activité touristique de l'ordre de 4.4%¹³.

Le tourisme devrait même devenir, à l'horizon 2015, la première activité économique à l'échelle du monde, dépassant le commerce des produits énergétiques et des biens manufacturés. Pour les pays anciennement industrialisés, nouvellement industrialisés ou en voie de développement, le tourisme représente une source considérable de revenus, en termes de rentrées de devises étrangères, de recettes privées et publiques et de création d'emplois.

Mais les revenus de l'activité touristique sont encore inégalement répartis à l'échelle internationale, illustrant la concentration spatiale du phénomène touristique: les départs et arrivées des touristes internationaux concernent essentiellement le continent européen, américain et la bordure du Pacifique et, dans ces vastes ensembles géographiques, en premier lieu les pays très industrialisés, c'est-à-dire les Etats d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord (60% des arrivées en 1998 pour l'Europe, 19.3% pour l'Amérique et 13.6% pour les pays de l'Asie orientale et du Pacifique)¹⁴.

Parmi les pays moins développés accueillant le plus de touristes, on note la Chine, le Mexique, la Tunisie, la Turquie et la Thaïlande.

2-Le tourisme en Méditerranée:

La Méditerranée est la première destination touristique du monde, avec une estimation de 170 millions d'arrivées dont 24% proviennent des pays méditerranéens (1993)¹⁵. Ces taux de concentration sont amplifiés sur la côte où ils sont fortement saisonniers et dominants dans la partie nord-occidentale du bassin Méditerranéen, bien que d'autres régions connaissent à présent un essor rapide.

En 1996, le bassin Méditerranée a accueilli 175 726 000 touristes internationaux qui représentent 30% de l'ensemble des touristes au niveau mondial. Les répercussions de ce flux

¹⁰ Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme

¹¹ Encarta 2002

¹² Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme

¹³ Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme

¹⁴ Encarta 2002

¹⁵ Pour une bonne pratique de gestion des zones côtières en Méditerranée, pnue/PAM, ed split, Croatie, 2002, p5, pp40.

touristique sur l'économie de la Méditerranée sont évidentes: environ 5 millions d'emplois et plus de 100 000 millions de dollars par an de revenus¹⁶.

Les prévisions de l'OMT :

Le facteur déterminant de la croissance touristique mondiale reste le taux de croissance économique des pays développés ou de ceux qui sont en train de s'industrialiser rapidement.

Pour les projections des arrivées de touristes internationaux, l'horizon de l'OMT s'est fixé sur l'an 2000, avec 660 millions d'arrivées et l'an 2010 avec 935 millions d'arrivées au niveau mondial.

La part de l'Europe dans le tourisme mondial diminuerait de 62% à 57%, celle des pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique passerait de 11 à 15%, les parts de l'Afrique et du Moyen Orient resteraient stables ou légèrement en augmentation. Ces chiffres montrent bien que la part du tourisme méditerranéen pourrait bien diminuer et passer sous la barre des 30% du tourisme international mondial¹⁷. Selon les projections de l'OMT et du Plan Bleu, le scénario tendanciel aggravé est caractérisé par une situation de concurrence internationale forte, une croissance économique faible (de l'ordre de 1.5% pour les pays de l'Union Européenne et de 2.5% pour les autres pays méditerranéens), un chômage élevé, des crises sociales et politiques qui nourrissent une violence, voire le terrorisme, toujours plus présent. Dans ce contexte défavorable, le tourisme ne peut se développer. La part du bassin méditerranéen dans le tourisme mondial perdra sa première place pour atteindre 26% à l'horizon 2010 et 23% à l'horizon 2025. De même ce contexte ne permet pas un réel rééquilibrage du tourisme international dans l'espace méditerranéen: la part du tourisme méditerranéen n'appartenant pas à l'Union Européenne ne dépassera pas 19% en 2010 et 21% en 2025.

2-1- Diversités des situations, des politiques et des législations:

Malgré un fond commun, les situations nationales du tourisme méditerranéen restent diverses. Nous allons faire une brève description de l'évolution du développement du tourisme dans deux pays, pour essayer de démontrer l'insuffisance de la politique touristique en Algérie.

Notre choix de comparaison s'est porté sur: la Tunisie, pays africain en voie de développement et frontalier avec l'Algérie, et l'Italie, pays européen développé, la forme du tourisme urbain/culturel est la grande affaire du tourisme en Italie .

2-1-1-La politique touristique en Tunisie:

Le développement du tourisme en Tunisie, en grande partie balnéaire et un peu mieux étalé dans l'année que dans d'autres pays, a été rapide. Basé sur une volonté nationale, un cadre juridique adéquat et une politique cohérente, il s'est fait en moins de trois décennies.

Proche de l'Europe, avec plus de 1000 km de plages, des paysages diversifiés, un riche patrimoine historique et culturel et une attitude tolérante et modérée, la Tunisie a su donner une impulsion considérable à ce secteur d'activité, actuellement premier quand à l'apport des devises.

Un axe important de la politique de la Tunisie dans le secteur du tourisme a concerné et concerne les investissements.

Dés la fin des années 60, certains opérateurs européens ont directement participé à l'investissement hôtelier sous deux formes principales:

¹⁶ projecte Ulixes 21, le tourisme en Méditerranée, 2002.

¹⁷ Robert Lauquar. Tourisme et environnement en Méditerranée (Enjeux et prospective). Fascicules du Plan Bleu, ed. economica, 1995. p115, pp170

- Une avance qui était récupérable sur les prestations à fournir aux clients sur une ou plusieurs années,
- Une participation minoritaire au capital de la société promotrice, souvent rachetée dès que la situation de trésorerie des associés tunisiens le permettait.

En même temps, les organisateurs de voyages étrangers ont joué un rôle de conseil, rôle qui a été repris par les structures administratives et bancaires nationales. Ces modalités d'intervention ont été rationalisées à partir des années 70 dans un code d'investissements touristiques. Les capitaux propres provenaient essentiellement de promoteurs tunisiens privés, d'organismes financiers tunisiens ou de collectivités locales et régionales. A partir de 1975, la Tunisie, compte tenu de ses relations privilégiées avec certains pays arabes, a pu attirer les investisseurs de ces pays: huit conventions ont été signées en dix ans en vue de la réalisation de vingt-et-un (21) projets pour un total de près de 300 millions de dinars tunisiens, faisant bénéficier ces investissements d'incitations financières et d'exonérations fiscales et douanières.

A partir des années 80, ce sont les agences tunisiennes qui ont contrôlé toute l'activité touristique. Les représentants des tours opérateurs étrangers, soumis au contrôle de l'administration, se limitaient à l'accueil de leurs clients, l'assistance à l'arrivée et au départ et à la communication des informations concernant les conditions de séjour en Tunisie. Il n'était pas possible de se passer de ces tours opérateurs pour pénétrer les marchés émetteurs et s'y maintenir.

La deuxième orientation de la Tunisie concerne la mise en œuvre d'une forte politique de l'environnement. La réalisation des objectifs fixés au secteur touristique nécessite à cet égard des actions et des mesures appropriées en matière de politique d'aménagement, de réalisation d'infrastructures et d'amélioration de l'environnement. Dans ce domaine, un certain nombre de défaillances sont reconnues, souvent en raison de la multiplicité des intervenants en matière de l'environnement, notamment pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, le rejet à la mer d'eaux usées urbaines et industrielles, l'entretien des espaces verts, des trottoirs et des routes, le curage des oueds ou l'entretien et le nettoyage des plages.

Aussi, au début des années 90, une charte a été signée entre le Ministère du Tourisme et de l'artisanat et les municipalités en matière d'enlèvement des ordures ménagères. L'action du Ministère est épaulée par celle de l'Agence Foncière Touristique et l'Office National du Tourisme Tunisien.

2-1-2-La politique touristique en Italie:

Pays à vocation touristique depuis plus de deux siècles, l'Italie connaît de graves difficultés pour donner plus de cohérence à ce secteur d'activité qui représentait en 1992, 6.3% du PNB (produit national brut). Cette image "tronquée" du tourisme en Italie est en partie le résultat d'une crise de l'environnement due à une succession d'événements défavorables, très amplifiés à l'étranger, allant de la pollution industrielle jusqu'aux problèmes de circulation dans les centres urbains en passant par les algues de l'Adriatique et de la lagune de Venise.

L'Italie a aussi souffert d'un mauvais système de transport, avec un faible développement des transports alternatifs à l'automobile couplé à des conflits syndicaux aériens, qui a porté atteinte à l'image et rendu parfois difficile les déplacements des touristes. En outre, il existait une difficulté d'accès aux biens culturels situés dans certaines villes et l'exclusion presque totale des circuits touristiques de nombreux centres mineurs possédant un patrimoine culturel de grande valeur.

Le choix gouvernemental, dès 1972, du transfert aux politiques touristiques régionales (ainsi que la loi cadre de 29 décembre 1990) permet aux régions d'intervenir plus rapidement pour aider le secteur touristique à se redéployer.

Ces interventions législatives et réglementaires ont apporté une meilleure assise à un secteur souvent fragmenté et une coordination entre les autres politiques liées au secteur touristique (transport, environnement, biens culturels...).

Donc, Le tourisme culturel deviendrait la grande affaire du tourisme italien, qui peut mettre en avant plus de 1 170 musées nationaux et régionaux, 65 galeries nationales d'art, 112 parcs archéologiques, 730 musées ou galeries privées ouvertes au public, 33 000 églises et 20 000 châteaux¹⁸.

3-Le tourisme dans l'économie d'un pays:

Le tourisme international et national se traduit en termes de revenus, d'emplois, de pourcentage du produit national avec des variations et des répercussions socio-économique sur chaque pays.

3-1-Impact sur l'emploi:

L'indicateur d'estimation des emplois générés par l'activité touristique est celui du nombre de lits mis en exploitation.

Les ratios adoptés par l'Organisation Mondiale du Tourisme font qu'un lit réalisé, génère 0,5 emploi direct et 1,5 emplois indirects ; ces emplois dits "induits" sont créés en connexion directe avec les premiers. Ce sont par exemple les agences de voyages, les guides, les chauffeurs, mais également les douaniers, les policiers, nombreux dans les aéroports ... etc.

Dans les pays méditerranéens:

A partir des estimations de l'OCDE et des différents organismes nationaux de statistique, le total d'emplois directs et indirects pour l'ensemble des pays méditerranéens s'élèverait en 1994 à plus de 6.1 millions de personnes travaillant dans et pour le secteur, près de 70% de ces emplois se situant dans les quatre pays de l'Union Européenne.

En Algérie:

Les prévisions du secteur à l'horizon 2013, et sur la base d'un volume additionnel de 115 000 lits aux capacités d'hébergement actuels font ressortir les chiffres suivants : 57 500 emplois directs et 172 500 emplois indirects induits ; soit un total de 230 000 emplois¹⁹.

3-2-Impact sur la génération d'un surplus en devises.

Le tableau ci-dessous, relatif aux recettes issues du séjour des touristes, montre que ces dernières restent croissantes sur la période 1990-1992 ; ensuite elles marquent une forte chute dans la période qui s'ensuit, 1993-1997.

En revanche, ces dernières années, on enregistre une nette progression qui reflète la revitalisation de la destination touristique " Algérie". Pour l'année 2003, les recettes touristiques se sont situées à près de 162 Millions USD²⁰.

¹⁸ Robert Lauquar. ; cité op.

¹⁹ Annuaire statistiques 2001/2002. Ministère du Tourisme

²⁰ Aménager l'Algérie de 2020

A titre indicatif, le secteur du tourisme rapporte à la Tunisie l'équivalent d'un milliard de dollars US en recettes extérieures, qui couvrent parfois jusqu'à 97 % du déficit de la balance des paiements.

RECETTES DU SECTEUR DU TOURISME (1985-2003 En millions de dollars US)

Années	85	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	2001	2002	2003 *
Recettes	118	105	84	74	73	49	32	45	28	74	80	95,70	99,50	133	162

Source : Banque d'Algérie

* Estimation

3-3-Impact sur le produit intérieur brut (PIB):

Le tourisme a un impact sur le PIB (produit intérieur brut). En Algérie, il reste faible par rapport au Maroc et à la Tunisie où l'indicateur d'impact sur le PIB est plus élevé, (*voir tableau ci-dessous*):

Impact du tourisme dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

Pays	Impact en % du PIB
Algérie	1,7 %
Egypte	7,1 %
Israël	4,2 %
Maroc	5,1 %
Syrie	2,3 %
Tunisie	7,6 %
Turquie	3,8 %

Source : Les Fascicules du Plan Bleu-Tourisme et Environnement en Méditerranée

4- Le tourisme dans le cadre de la stratégie globale de développement durable:

Le tourisme est le premier secteur économique mondial. Plus de 700 millions de personnes se déplacent chaque année au-delà des frontières de leurs pays, pour voyager. Les hôtels, les entreprises de transport et les équipements de loisirs réalisent un chiffre d'affaires de près de 500 milliards de dollars US et emploient près de 200 millions de personnes.

Le point négatif du bilan de ce secteur figure au niveau de l'environnement: les nuisances dues au trafic et à l'exploitation des ressources, ainsi qu'une nouvelle colonisation des régions touristiques dans les pays en voie de développement, avec des effets néfastes sur la situation sociale des populations concernées et la culture des pays en question.

Le point positif est la création de nouvelles sources de revenus, l'amélioration du niveau de vie et le développement d'échanges entre personnes habitant les différents continents.

La commission des Nations Unies pour l'environnement et le Développement a publié en 1987 le Rapport Brundtland "Notre futur commun" dont lequel est exposé la nécessité de chercher des voies de développement durable.

En 1992, la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement à Rio (CNUD) ne se penchait pas encore sur le tourisme. On sous-estimait le potentiel de ce secteur en matière de développement durable. Donc, aucun chapitre de l'agenda 21 adopté à Rio ne concernait le tourisme. Ce n'est qu'en 1999, à la 7^e Conférence de suivi de Rio (CSD -7) qu'un programme d'action pour le tourisme durable a été voté.

"Le tourisme soutenable est essentiellement un tourisme durable, dimensionné et respectueux de l'environnement, intégré et diversifié, planifié, économiquement viable et participatif".²¹

Outre le fait qu'il semble préférable de parler de soutenabilité plutôt que de durabilité, la question s'est obscurcie sous l'effet d'autres modes langagiers. On parle ainsi de tourisme alternatif, de tourisme de nature, d'écotourisme, voire de tourisme citoyen ou de tourisme responsable.

Selon l'O.M.T²², le tourisme soutenable va au-delà de la préservation des équilibres écologiques et de la protection des ressources environnementales, même si ces préoccupations apparaissent centrales. Il implique visiteurs et visités. Les seconds doivent être les bénéficiaires du développement touristique tant en termes de revenus économiques que de qualité de vie. Il faut donc considérer que le tourisme soutenable ou durable correspond à une éthique de développement.

4-1- Le développement durable du tourisme en Algérie:

La politique actuelle du tourisme repose sur les principes et les règles du développement durable, en vue de parvenir à une exploitation rationnelle des ressources touristiques.

A cet effet, une loi a été promulguée dont le principal objectif est l'émergence d'un environnement favorable à la valorisation et à l'exploitation rationnelle de toutes richesses du pays tout en veillant à leur préservation.

La loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement du tourisme durable définit les choix futurs du développement du secteur à long terme ainsi que les instruments de mise en œuvre tant au plan organisationnel que technique et financier.

4-2- La qualité du produit touristique et ses incidences sur la promotion du tourisme:

La promotion du tourisme ne pourrait se concevoir sans la promotion et l'amélioration de la qualité du produit touristique.

4-2-1- L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation):

C'est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes Internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission Electrotechnique Internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes Internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI.

Les projets de Normes Internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes Internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

²¹ Evaluation de la capacité d'accueil pour le développement du tourisme dans les régions côtières méditerranéennes. Document général. Priority Actions programme/Regional Activity centre (PAP/RAC); 2003.

²² Dans l'ouvrage: Dewailly J.M., Flament E., 2000. Le tourisme. édit. SEDES, Coll. Campus, Fr.: 1-191

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme Internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et avertie de leur existence.

La Norme Internationale ISO 9001 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 176, Management et Assurance de la qualité, sous-comité SC2, Systèmes qualité.

Cette troisième édition de l'ISO 9001 version 2000 annule et remplace la seconde édition (ISO 9001:1994)

Le titre de l'ISO 9001 a été révisé dans la nouvelle édition et ne comporte plus le terme «assurance de la qualité».

Ceci illustre le fait que les exigences relatives au système de management de la qualité spécifiées dans la nouvelle édition de l'ISO 9001 concernent l'assurance de la qualité du produit mais visent également à accroître la satisfaction des clients.

4-2-2- Nouvelle structure ISO 9001 version 2000:

Cette Norme Internationale encourage l'adoption d'une approche « processus » lors du développement, de la mise en œuvre et de l'amélioration de l'efficacité d'un système de management de la qualité, afin d'accroître la satisfaction des clients par le respect de leurs exigences.

Pour qu'un organisme fonctionne de manière efficace, il doit identifier et gérer de nombreuses activités corrélées.

Toute activité utilisant des ressources et gérée de manière à permettre la transformation d'éléments d'entrée en éléments de sortie, peut être considérée comme un processus. L'élément de sortie d'un processus constitue souvent l'élément d'entrée du processus suivant.

«L'approche processus» désigne l'application d'un système de processus au sein d'un organisme, ainsi que l'identification, les interactions et le management de ces processus.

L'un des avantages de l'approche processus est la maîtrise permanente qu'elle permet sur les relations entre les processus au sein du système de processus, ainsi que sur leurs combinaisons et interactions.

Lorsqu'elle est utilisée dans un système de management de la qualité, cette approche souligne l'importance:

- a) de comprendre et de satisfaire les exigences;
- b) de considérer les processus en termes de valeur ajoutée;
- c) de mesurer la performance et l'efficacité des processus;
- d) d'améliorer en permanence des processus sur la base de mesures objectives.

Le modèle de système de management de la qualité basé sur les processus présenté en Figure 1 montre le rôle significatif joué par les clients lors de la définition des exigences en tant qu'éléments d'entrée.

La surveillance de la satisfaction des clients exige l'évaluation des informations concernant la perception des clients sur le niveau de réponse de l'organisme à leurs exigences. Ce modèle couvre toutes les exigences de la présente Norme Internationale mais ne présente pas les processus à un niveau détaillé.

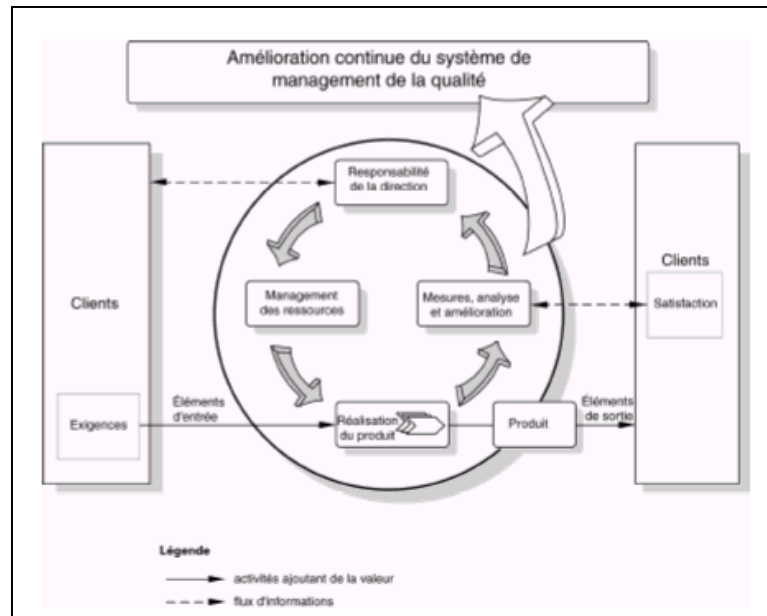
Le concept de la «roue de Deming», désigné en anglais par «Plan, Do, Check, Act (PDCA)» s'applique à tous les processus. La roue de Deming peut être décrite succinctement comme suit:

Planifier: établir les objectifs et les processus nécessaires pour fournir des résultats correspondant aux exigences des clients et aux politiques de l'organisme.

Faire: mettre en œuvre les processus.

Vérifier: surveiller et mesurer les processus et le produit par rapport aux politiques, objectifs et exigences du produit et rendre compte des résultats.

Agir: entreprendre les actions pour améliorer en permanence les performances des processus.



4-2-3- Quelques concepts:

Concepts Qualité - Management:

- **Système:** ensemble d'éléments corrélés ou interactifs
- **système de management:** système permettant d'établir une politique et des objectifs et d'atteindre ces objectifs

Le système de management d'un **organisme** peut inclure différents systèmes de management, tels qu'un système de management de la qualité, un système de management financier ou un système de management environnemental.

- **système de management de la qualité:** système de management permettant d'orienter et de contrôler un **organisme** en matière de **qualité**
- **politique qualité:** orientations et intentions générales d'un **organisme** relatives à la **qualité** telles qu'elles sont officiellement formulées par la **direction**

- **management:** activités coordonnées pour orienter et contrôler un **organisme**

En français, il ne convient pas d'utiliser le terme «management» pour désigner des personnes, c'est-à-dire «personne ou groupe de personnes ayant les responsabilités et les pouvoirs nécessaires pour la conduite et la maîtrise d'un organisme». Il est préférable d'utiliser l'expression «l'encadrement doit...» ou «la direction doit...», plutôt que l'expression «le management doit...».

- **Direction:** personne ou groupe de personnes qui oriente et contrôle un **organisme** au plus haut niveau
- **management de la qualité:** activités coordonnées permettant d'orienter et de contrôler un **organisme** en matière de **qualité**

L'orientation et le contrôle d'un organisme en matière de qualité incluent généralement l'établissement d'une **politique qualité** et d'**objectifs qualité**, la **planification de la qualité**, la **maîtrise de la qualité**, l'**assurance de la qualité** et l'**amélioration de la qualité**.

- **maîtrise de la qualité:** partie du **management de la qualité** axée sur la satisfaction des **exigences** pour la **qualité**
- **assurance de la qualité:** partie du **management de la qualité** visant à donner confiance en ce que les **exigences** pour la **qualité** seront satisfaites
- **amélioration de la qualité:** partie du **management de la qualité** axée sur l'accroissement de la capacité à satisfaire aux **exigences** pour la **qualité**
- **amélioration continue:** activité régulière permettant d'accroître la capacité à satisfaire aux **exigences**

Le **processus** de définition des objectifs et de recherche d'opportunités d'amélioration est un processus permanent utilisant les **constatations d'audit** et les **conclusions d'audit**, l'analyse des données, les **revues de direction** ou d'autres moyens, et qui mène généralement à des **actions correctives** ou **préventives**.

Concepts qualité - organisme - processus - produit:

- **infrastructure:** (organisme) système des installations, équipements et services nécessaires pour le fonctionnement d'un **organisme**
- **produit:** résultat d'un **processus**

Il existe quatre catégories génériques de produits:

- les services (par exemple, transport, hébergements);
- les «software» (par exemple, logiciel, dictionnaire);
- les [produits] matériels (par exemple, pièces mécaniques de moteur);
- les produits issus de processus à caractère continu (par exemple, lubrifiant).

Un service est le résultat d'au moins une activité nécessairement réalisée à l'interface entre le **fournisseur** et le **client** et est généralement immatériel. La prestation d'un service peut impliquer par exemple:

- une activité réalisée sur un produit tangible fourni par le client (par exemple, réparation d'une voiture);
- une activité réalisée sur un produit immatériel (par exemple, une déclaration de revenus nécessaire pour déclencher l'impôt);
- la fourniture d'un produit immatériel (par exemple, fourniture d'informations dans le contexte de la transmission de connaissances);
- la création d'une ambiance pour le client (par exemple, dans les hôtels et les restaurants).

4-2-4- Un tourisme de qualité:

Un tourisme de qualité peut contribuer au développement durable des zones urbaines en améliorant la compétitivité des entreprises, en répondant aux aspirations sociales et en préservant l'environnement culturel et naturel.

Réussir simultanément dans ces différents domaines au niveau d'une destination touristique demande une démarche globale, centrée sur la satisfaction du touriste et basée sur les principes du développement durable. Nous pouvons le qualifier de «gestion intégrée de la qualité».

a- Services offerts aux touristes

Une démarche de gestion intégrée de la qualité doit accorder une attention soutenue aux besoins des touristes avant le départ, tout au long du voyage et des phases du séjour ainsi qu'après le retour.

Les réponses données sont en termes:

- d'information et d'accueil;
- d'hébergement, de restauration et de transport;
- d'attractions, d'événements et de produits combinés.

b- Réussir en gestion hôtelière, c'est s'adapter au changement:

Maîtriser les techniques de gestions, utiliser les méthodes et avoir l'état d'esprit ne suffit pas. Tout manager devra développer un environnement à l'intérieur de l'hôtel dans lequel tous les membres du personnel devront apporter leur collaboration pour atteindre l'objectif.

Autrement dit, selon les normes ISO, les dirigeants et leurs proches collaborateurs devront développer une science du management autour des différents services afin de créer la culture d'entreprise nécessaire à supporter l'esprit pour atteindre les divers objectifs. Le management est essentiel à toute coopération et ce à tous les niveaux de l'organisation de l'hôtel. Ce résultat devra être perceptible par la clientèle.

"Le management de qualité en hôtellerie est complexe, car la notion de service doit rester très présente et le processus de fabrication des produits doit s'effacer dans l'esprit du personnel"²³.

Face à la complexité de la notion "qualité", l'OMT s'est dotée d'un Comité d'appui à la qualité et dont l'Algérie est membre. De plus elle a sollicité le concours de l'Organisation internationale de Normalisation ISO pour l'établissement et la mise en œuvre de normes et procédures visant l'amélioration de la qualité, ce qui dénote la difficulté à maîtriser ce concept dans le domaine du tourisme.

Cet intérêt particulier accordé à l'activité touristique s'explique par les enjeux qui la caractérise et la place qu'elle occupe dans l'économie mondiale.

En Tunisie, l'amélioration de la qualité se reflète dans la place accrue occupée, dans la structure du parc hôtelier, par les unités haut de gamme, qui ne représentaient en 1987 que 15 000 lits et qui en représentent en 2000 plus de 65 000 lits, soit plus de quatre fois plus alors que la capacité d'hébergement globale a été multipliée par deux²⁴.

Cette amélioration de la qualité est attestée par l'introduction de nouveaux critères de classification des hôtels, les normes 2000.

L'effort fait en matière de formation hôtelière est une autre illustration de cette politique qui permet au tourisme tunisien de mieux satisfaire la clientèle classique et d'attirer de nouveaux segments de clientèle.

²³ Robinet J.C., Adam C., 2003.p237; cité.op.

²⁴ Robert Lauquar. ;cité op.

5- Les instruments d'urbanisme et l'aménagement touristique:

Quand on définit les objectifs de la planification et de l'aménagement touristique, des questions aussi fondamentales que *pourquoi* et surtout *pour qui* planifier et aménager doivent être posées et discutées²⁵.

Le schéma national d'aménagement du territoire (S.N.A.T) est à l'échelle du territoire national. Il est initié par l'Etat central. Il localise des grandes infrastructures intellectuelles, économiques, de transport et de communication.

Les schémas régionaux d'aménagement du territoire (S.R.A.T) sont à l'échelle inter-Wilaya, c'est à dire des régions (au nombre de 9); ils sont initiés par l'Etat central. Ils distribuent les activités et les peuplements à travers la région, localisent les infrastructures et les équipements et règlent l'armature urbaine régionale.

Cependant, *"sans vouloir minimiser l'importance de l'aménagement du territoire, nous estimons que l'urbaniste doit clairement distinguer entre l'aménagement des territoires (national, régionaux, wilayaux) et l'urbanisme dont l'objet est l'organisation spatiale des villes et dont les instruments techniques et juridiques (Plan d'aménagement et d'urbanisme PDAU et le plan d'occupation du sol POS) ont des effets plus directs sur l'espace que ceux des instruments d'aménagement des territoires"*²⁶.

Le SDAT est un instrument qui sert à estimer les potentialités touristiques d'une Wilaya pour pouvoir donner une nouvelle forme d'organisation à son espace touristique. Il est élaboré pour contrôler le développement touristique et l'orienter de façon à mettre pleinement en valeur chacun des sites suggérés. Le SDAT a été élaboré par l'Entreprise National des Equipements Touristiques (ENET) en 1986.

Par la loi apparue dans le journal officiel du 14 décembre 1988, 174 ZET ont été déclarées dans le décret n°88-232 du 5 novembre 1988 qui se localisent dans la Wilaya d'Alger.

La plupart des Zones d'expansion touristiques (ZET) sont intégrés dans les PDAU et les POS. *"on pourrait imaginer que la ZET fonctionnait (et fonctionne encore) comme une structure horizontale sur laquelle se greffaient des structures verticales ponctuelles sans relation entre elles"*²⁷. L'absence quasi total de la coordination entre les différents secteurs a provoqué la prolifération d'habitations illicites dans les ZET situés près de la ville.

²⁵ GAZES G., LANQUAR R. et RAYNOUARD Y., L'aménagement touristique. Ed. "Que sais-je?"; PUF, 1980

²⁶ SAIDOUNI M., Eléments d'introduction à l'urbanisme. Ed. Casbah; Alger, 2000; pp:271

²⁷ Klioua M., Tourisme et aménagement . Perspective en vu de développement durable. Cas du balnéaire algérois. Mémoire de Magister en urbanisme. EPAU, Alg.: 1-211

Chapitre II

Politique touristique en Algérie et ses incidences sur le développement, l'organisation et la promotion du secteur touristique

1-Période avant l'indépendance:

Les richesses touristiques en Algérie ont été découvertes assez tôt.

A la 1^{ère} guerre mondiale, un flux de touristes étrangers important a été enregistré et a suscité chez le colonisateur l'idée de mettre en place des infrastructures répondant au goût de cette clientèle.

- Avant 1914, l'Algérie attirait déjà de nombreux touristes étrangers à la recherche de paysages inconnus et d'un climat tempéré en hiver. A cette période, Alger et Biskra furent des centres de séjour très appréciés pour le tourisme d'hivernage²⁸.

- Après 1914, ce fut l'époque de grands circuits à travers le Grand Sahara.

Après la 2^{ème} guerre mondiale, le tourisme qui était jusque là de type "luxe" déclinait, peu à peu, et une nouvelle clientèle surgit à la suite de la législation sociale favorable aux loisirs. Il s'agissait alors d'une clientèle ayant un revenu faible mais nombreuse.

Deux formes de tourisme se dégagèrent de ce changement: un tourisme de séjour et un tourisme de circuit.

C'est dans ce cadre, qu'en 1950, le nombre de visiteurs a été évalué à 150 000. Pour faire face à l'augmentation de plus en plus significative de ces flux, un programme d'extension de l'équipement touristique existant a été retenu dans le Plan de Constantine de 1957. Ce plan a consisté en la construction de 172 000 chambres d'hôtellerie de forme urbaine, dont 17% sont implantés à Alger, et 1130 chambres dans les stations balnéaires, thermales et climatiques.

1-1-La promotion du tourisme est une priorité de la politique :

Pendant cette période, le fondement du tourisme algérois était urbain. Les plans d'embellissement devenaient une priorité pour une société politiquement en promotion.

La société va alors aspirer à la formation d'un espace urbain dont les normes et les exigences nouvelles seraient à la mesure de ce dynamisme que l'on reconnaît aux résultats économiques de la colonie²⁹. Ainsi, la promotion du tourisme ne pourrait se faire sans les composantes culturelles de la ville, d'une société. Des musées ont été mis en place, des théâtres. C'est devenu un critère de civilisation. Même les jardins, squares, places et jardins botaniques faisaient partie de cette composition urbaine.

- Le Syndicat d'Initiative du Tourisme en 1914 avec deux bureaux à Constantine et à Oran.
- La création de la Fédération du Tourisme en 1919.
- Le crédit hôtelier en 1929.
- L'OFLAT (Office Algérien d'Action Economique en Touristique) en 1931.

Toutes ces structures avaient pour mission de gérer et de développer les investissements hôteliers, les commercialiser et assurer leur promotion.

C'est ainsi qu'en 1898, le Saint Georges (El Djazair) a vu le jour et au cours de cette période ont été construits le grand hôtel Cirta Constantine, le Grand hôtel d'orient Annaba et l'hôtel Albert 1^{er} Alger.

²⁸ Heddar B., 1988. Rôle socio-économique du tourisme – Cas de l'Algérie. CoEd. ENAP – OPU – ENAL, Algérie :p 47 pp123.

²⁹ Klioua M. in Ichebouden larbi: Alger histoire et capitale de destin national, ed. casbah, 1997,p188pp351.

Ensuite d'autres établissements: le Grand hôtel d'Oran, la chaîne des Transat (Constantine, Boussaada, Ouargla, ghardaia, Béchar), l'hôtel Césarée Cherchell qui a reçu le 1^{er} charter (Caravelle) en 1947, organisé par le deuxième tour - operator suisse hôtel Plan Zurich. Les touristes helvétiques étaient venus pour le musée archéologique, les ruines romaines et la station mer et soleil à Tizirine.

2- Période 1962-1966:

A l'indépendance, le secteur touristique disposait de 5922 lits répartis en différentes formes. Les capacités en lits de forme balnéaire étaient de 2969 soit 50% et la capacité en lits de forme urbaine étaient de 2377 soit 40%. A ce patrimoine, s'ajoutait l'ensemble des bars, brasseries et restaurants des grands centres urbains³⁰.

Cette répartition explique la préférence du tourisme balnéaire et les besoins des activités économiques coloniales (tourisme d'affaires).

2-1-La politique touristique et ses incidences sur l'organisation du secteur:

Dans cette période, les principales structures de gestion et d'organisation du secteur ont été mises en place. Nous présentons seulement les structures ayant une incidence directe avec la gestion des établissements touristiques.

A l'indépendance, l'ensemble du parc immobilier touristique fut classé bien vacant, et l'ONAT,³¹ est chargée de gérer l'ensemble des biens vacants de l'immobilier touristique³².

Dés 1963 et à l'égard de l'intérêt porté au développement futur de ce secteur, un Ministère du Tourisme a été créé en vue de promouvoir le tourisme et développer l'artisanat traditionnel.

La charte d'Alger 1964:

Le premier texte officiel voit le jour dans la Charte d'Alger.

Un extrait de ce texte prouve l'intérêt du tourisme dans le développement économique. Mais ceci s'avère insuffisant vu les différents rôles que peut jouer ce secteur (social, environnemental,...etc);

Avant l'élaboration de la Charte de 1966, les préoccupations en matière de développement touristique étaient axées sur:

- Le recensement des biens à caractère touristique sur l'ensemble du territoire national,
- La préservation du patrimoine touristique hérité,
- La collecte d'informations et études relatives aux Zones d'Expansions Touristiques (ZET) susceptibles d'être aménagées.

Ces études générales ont été initiées par le secteur public et ont abouti à la délimitation des trois zones d'aménagement touristiques prioritaires:

- Région Ouest d'Alger: Moretti, Sidi Fredj, Tipasa,
- Région oranaise: les Andalouses,
- Région est: Hammadites, Seraidi, El Kala.

³⁰ HADDAR B.; cité op. pTab. P. 48 Haddar

³¹ ONAT

³² KLILOUA M., . Tourisme et aménagement . Perspective en vue de développement durable. Cas du balnéaire algérois. Mémoire de Magister en Urbanisme. EPAU, Alg.: p83; pp211

- La mise en place de structures adaptées aux exigences de gestion et de développement des secteurs durant la période 1962-1966: (OFALAT, ONAT, COGEHOR³³, SOGENOR, ATA³⁴ (spécialisée dans la réception des touristes étrangers et de l'organisation de circuits touristiques dans le sud algérien).

L'année de 1966 représente une date historique dans le secteur touristique en Algérie. En effet, une réflexion globale sur l'activité touristique a été entreprise et a abouti à l'élaboration d'une "Charte du Tourisme" qui portait sur les perspectives de développement du tourisme.

En cette date, le montant des fonds alloués au secteur touristique représentait 4 fois celui de 1964: de 20 millions de dinars il passe à 92 millions de dinars. Ceci dénote l'intérêt que les autorités gouvernementales et politiques algériennes commençaient à accorder au développement du tourisme.

L'élaboration de la Charte du tourisme en 1966 s'est portée sur les perspectives de développement du tourisme (évaluation des richesses, inventaires des sites du littoral, des oasis présahariennes et des ressources thermales).

Les principales orientations sont:

- La centralisation des investissements touristiques,
- La création d'emploi et l'apport de devises,
- L'ouverture du pays sur le monde extérieur, la mise en place d'un système de formation hôtelière et touristique.

Le Ministère du Tourisme propose un projet de décret portant la création de Zone d'Expansion Touristique ZET en prévoyant notamment des mesures diverses de protection de ces zones. Ainsi, les sites et les zones touristiques en Algérie ont fait l'objet d'identification, de protection et de déclaration en ZET dans le cadre du décret n°66-75 du 4 avril 1966 portant l'application de l'ordonnance n°66-62 du 26 mars 1966.

3- La période de 1966-1977:

Suite à ces orientations, les projets d'investissement inscrits dans trois premiers plans de développement national ont été conçus et réalisés.

1. Le plan triennal 1967-1969:

Ce plan a été lancé avec une enveloppe budgétaire de 11 milliards de dinars algériens, dont 307,5 millions de dinars sont destinés au secteur du tourisme soit 2.79% du total alloué à ce plan.

Ce plan visait la réalisation de 11 690 lits pour développer le tourisme balnéaire, thermal et saharien.

A la fin de ce plan, on a réalisé 2750 lits soit un déficit de 8940 lits.

2. Le premier plan quadriennal 1970-1973:

Ce plan a été lancé avec un montant de 28 milliards de dinars. La part du tourisme était de 700 millions de dinars soit 2.5% du total budgétaire.

Ce plan quadriennal visait la réalisation de 35 000 lits. A la fin de ce plan, les résultats sont sur 9220 lits d'où le manque à réaliser de 25 780 lits.

A titre d'illustration, dans le rapport du premier plan quadriennal, le tourisme est décrit comme une potentialité de développement dont dispose le pays grâce à la richesse de ses possibilités naturelles et aux perspectives de croissance des flux touristiques vers la

³³ Compagnie de gestion des hôtels et des restaurants

³⁴ Agence touristique algérienne

Méditerranée. Le tourisme est perçu comme une activité d'exportation dont les recettes sont utiles à la construction de l'économie nationale³⁵

3. Le deuxième plan quadriennal 1977-1978:

L'enveloppe budgétaire a été de 110 milliards de dinars dont 1230 millions revenait au tourisme soit 1.11% du budget alloué.

Les réalisations touristiques ont visé la densification des centres Moretti, Zeralda, Andalouses et Sidi Fredj.

Ce plan visait la réalisation de 80 000 lits, les résultats sont de 47 794 soit un déficit de 32 206 lits.

3-1- La politique touristique et ses incidences sur l'organisation du secteur:

Dans cette période, les structures de réalisation et de gestion sont représentées essentiellement par l'ONAT. Ces principales fonctions sont: la réalisation des équipements d'aménagement, la coordination et la gestion des établissements du tourisme. L'ONAT sera dissout en 1980.

Les structures décentralisées de gestion des établissements sont des organes extérieurs (superstructures) constitués par les conseils du tourisme et de l'hôtellerie et des conseils régionaux.

En 1968, ces conseils et ses commissions ont été transformés en directions départementales.

Et c'est à cette date qu'il y eut la création du corps des inspecteurs³⁶ du tourisme et des contrôleurs du tourisme³⁷.

Puis en 1970, ces directions départementales ont été transformées en Direction du tourisme et de l'artisanat au sein des conseils exécutifs des Wilayate³⁸.

La Direction du tourisme et de l'artisanat, qui devient une structure décentralisée du ministère du tourisme avait comme prérogatives les statistiques et le contrôle des infrastructures touristiques et la promotion du tourisme dans la Wilaya³⁹.

Dans cette période, ces structures décentralisées du secteur touristique montrent sa propre évolution. Le développement du tourisme est devenu une préoccupation de l'Etat.

3-2- Promotion: un essor particulier

Les activités de promotion touristique connaissent un essor particulier.

Le tourisme algérien connaît durant cette période un rythme de croissance très important (réalisations de grands complexes touristiques, exportation de produits touristiques de qualités très concurrentielles), ce qui a permis à notre pays de devenir une "destination touristique", leader du Maghreb, auprès des marchés extérieurs.

En effet, l'ONAT⁴⁰, instrument d'exécution de cette politique promotionnelle a vu son budget croître (de 203 millions de Dinars à 800 millions de Dinars par an) et a mis en place un réseau de délégations du tourisme à l'étranger, installées dans les plus importants marchés européens (France, RFA, Grande Bretagne, Scandinavie).

³⁵ HADDAR B.; cité op. p

³⁶ Décret n°68-368 du 30 mai 1968 portant statut particulier des inspecteurs du tourisme

³⁷ Décret n°68-369 du 30 mai 1968 portant statut particulier des contrôleurs du tourisme

³⁸ Décret n°70-166 du 10 novembre 1970 portant composition des conseils exécutifs de Wilaya, article 2.

³⁹ Arrêté interministériel du 19 août 1971 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la direction du tourisme et de l'artisanat.

⁴⁰ Créé par l'ordonnance n°62-027 du 25 août 1962 et modifiée par l'ordonnance n°76-67 du 16 juillet 1976

Ces délégations chargées de l'action promotionnelle à l'étranger fournissaient aux décideurs du tourisme national tout élément d'information susceptible de permettre une orientation adéquate de la politique touristique en Algérie, d'entretenir des relations d'affaires avec les partenaires étrangers, de réaliser les opérations publicitaires, de participer aux manifestations à caractère touristique et d'entretenir des relations avec la presse.

3-4- Système de formation :

Suite à l'une des principales orientations de la Charte 1966 " L'ouverture du pays sur le monde extérieur, la mise en place d'un système de formation hôtelière et touristique", trois établissements ont été créés:

-L'Ecole Nationale Supérieure du Tourisme (ENST) d'Alger pour la formation des cadres gestionnaires dans le tourisme et l'hôtellerie ;

-L'Institut National des Techniques Hôtelières et Touristiques (INTHT) de Tizi-Ouzou pour la formation professionnelle de techniciens supérieurs

-Le Centre d'Hôtellerie et de Tourisme (CHT) de Bou-Saada pour la formation de base des techniciens et agents qualifiés du secteur.

Ce système de formation dans le tourisme, est structuré par niveaux et par filières de métiers. Ce nombre est insuffisant et ne remplit pas les besoins dans le domaine de l'hôtellerie.

La Charte National de 1976:

Cette Charte stipule: " tous les algériens, particulièrement ceux qui ont le désir de connaître et de découvrir leur pays, pourront disposer partout de structures d'accueil appropriées.

Des formules originales devront être recherchées pour assurer les conditions de développement d'un tourisme spécifiquement interne.

Les travailleurs et leurs familles trouveront ainsi la possibilité de bénéficier de loisirs adaptés à leurs conditions et mis à la portée de leurs moyens".

Cette Charte souligne l'intérêt de développer le tourisme interne.

Les antennes ONAT à l'étranger qui étaient chargées de la promotion de la destination Algérie, ont fermées leurs portes en 1977.

"D'emblée on remarquait qu'il n'y avait pas de volonté politique car après avoir construit des complexes balnéaires et des hôtels dans le sud, les pouvoirs publics dégageait une impression de nolens volens⁴¹. Certains décideurs étaient même hostiles au tourisme⁴²."

4- Période entre 1979-1985:

C'était une période de réflexion vue l'émergence de plusieurs problèmes (déséquilibre régional, régression de la productivité agricole, pression sur l'habitat⁴³,... Le changement de formulation de la politique touristique est intervenu dans un contexte historique de l'Algérie où la satisfaction des besoins sociaux constitue l'objectif prioritaire du projet social algérien.

La réorganisation de l'économie nationale et le renforcement des investissements à caractère social constituaient deux principales spécificités du plan quinquennal 1980-1984.

1. 1^{er} plan quinquennal 1980-1984:

⁴¹ *Nolens volens* du latin, voulant ne voulant pas

⁴² BOUKHLIFA S., le tourisme algérien: chronique d'une déliquescence annoncée, le quotidien d'Oran, lundi 23 mai 2005

⁴³ TESSA A., 1993. Economie touristique et aménagement du territoire. Ed. OPU, Alger : 1-132.

Les pouvoirs publics ont voté une enveloppe de 400 millions de dinars. Devant les deux plans annuels, 1981 et 1982, le tourisme a bénéficié respectivement de 500 et 600 millions de dinars⁴⁴. Les objectifs et les orientations de ce plan:

- la promotion du camping,
- la promotion des unités thermales et climatiques légères,
- la prévision en lits était de 19 500 lits,
- charger l'ENET⁴⁵ de l'établissement des plans d'aménagement touristiques du sud et du nord de l'Algérie.

Les études de Farida BEN HADDAD-DAHIMENE⁴⁶ & Mimi KLIOUA⁴⁷ citent les détails de cette politique avec profusion.

La crise économique de la nouvelle orientation politico-économique de l'Etat a freiné la concrétisation de ces projets⁴⁸.

2. le deuxième plan quinquennal 1985-1989:

L'enveloppe budgétaire était de 550 milliards de dinars. La part allouée au tourisme était de 3500 millions de dinars soit 0.63% du total.

Dans le secteur touristique, ce plan visait:

- la poursuite des plans directeurs d'aménagement des ZET,
- le développement du thermalisme et du tourisme climatique,
- la décentralisation des investissements et la diversification des opérateurs,
- la maîtrise de la demande différenciée,
- la poursuite de la politique de réalisation de campings.

A la fin de ce plan, seules les études de réalisation des sites thermales ont été atteintes (bilan thermal de 202 sources et la délimitation de ZET).

La capacité d'accueil atteignit les 48 302 lits.

Recommandation de la 3^{ème} session du comité central du FLN⁴⁹:

En mai 1980, de nouveaux objectifs et une nouvelle stratégie en matière de développement touristique ont été définis à la lumière de la Charte de 1976 en cette matière. Ces recommandations sont en nombre de 16.

Il est décidé de mettre en œuvre un plan de développement à long terme pour l'industrie touristique. Cette dernière a été détaillée dans l'étude de Klioua Mimi⁵⁰. p103

La Charte 1986:

Cette charte fait apparaître clairement la priorité accordée au tourisme intérieur sur le tourisme international.

"le tourisme est orienté et développé pour répondre à un besoin national" et que le tourisme international a "un caractère secondaire et complémentaire par rapport au tourisme intérieur"⁵¹.

La dimension sociale s'imposait à ce moment là, en reléguant au second plan le rôle économique du tourisme pour satisfaire les besoins de détente des travailleurs et de leurs familles.

⁴⁴ Idem

⁴⁵ C'est l'entreprise nationale des études touristiques

⁴⁶ Benhaddad - Dahimène F., 2001. Développement touristique et urbanisme prémices d'une intégration, cas de la commune de Boumerdès. Mémoire de Magister en Urbanisme. EPAU, Alg.: pp 273

⁴⁷ KLIOUA M; cité. op.

⁴⁸ TESSA A.; cité. op.

⁴⁹ FLN : front de la Libération Nationale : partie unique qui dirige le pays

⁵⁰ KLIOUA M; cité. op.

⁵¹ Chapitre 10 de la charte 1986

4-1- La politique touristique et ses incidences sur l'organisation du secteur:

La restructuration du secteur a marqué cette période par le passage de plusieurs administrations centrales: Ministère du tourisme - Ministère de la Culture et du tourisme⁵².

Les structures décentralisées du secteur touristique, représentées par des directions au sein des conseils exécutifs de certaines Wilayate, ont vu leurs prérogatives se renforcées lors de leur redéfinitions de direction du tourisme et de l'Artisanat en Direction de l'Action Culturelle, du Tourisme et des Sports de Wilaya.⁵³

La Wilaya a un rôle dans la promotion et le développement du tourisme sur son territoire. Ce renforcement a été précisé par la participation de la commune dans le développement du tourisme social.⁵⁴

La Wilaya et la Commune ont leur rôle dans la gestion et la réalisation des établissements touristiques.

Cette restructuration a eu des effets négatifs sur la gestion des établissements touristiques et sur la promotion du tourisme et du produit touristique.

4-2- La promotion: le secteur du tourisme ballotté:

En conséquence, le tourisme algérien s'est replié sur lui même: situation aggravée en 1976 avec la fermeture des représentations à l'étranger, la dégradation de prestations, conséquence directe du délabrement général du secteur du tourisme, qui a fait l'objet d'une succession de réorganisation.

Cette restructuration a été accompagnée par la création, et pour la première fois en Algérie, une entreprise spécialisée en étude touristique E.N.E.T⁵⁵ et par la création de quatre entreprises de gestion spécialisées, par type de tourisme à développer, dont l'objectif était de développer, d'exploiter, de gérer, d'organiser et de commercialiser dans le secteur public tout établissement touristique faisant partie de leur patrimoine.

- Les quatre entreprises sont:
- La société algérienne du tourisme ALTOUR
- La société algérienne de l'hôtellerie urbaine SNHU
- La société algérienne du thermalisme SONATHERM
- L'organisme national des congrès et conférences ONCC

Ces dernières ont été dissoutes⁵⁶ au profit d'une nouvelle ONAT⁵⁷ (Office National de l'animation, de la promotion et de l'information) et au profit de 18 entreprises de gestions EGT régionales⁵⁸.

D'après Mr. SADEK Zerrouk, *"ces réorganisations n'ont pas tellement arrangé les choses"*.

A partir de 1984, le secteur touristique est marginalisé et la gestion des affaires du tourisme était reléguée au deuxième plan par rapport à l'ensemble des parties au développement. Les fonctions de développement et de promotion n'avaient plus de poids.

Les administrations centrales: Ministère du tourisme - Ministère de la Culture et du tourisme - Secrétariat d'Etat au tourisme avaient la charge de l'activité de promotion avec comme instrument de mise en œuvre l'ONAT.

⁵² Par le décret n°85-129 du 21 mai 1985 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et du tourisme.

⁵³ Arrêté interministériel du 1^{er} avril 1980

⁵⁴ Décret n°81-372 du 26 décembre 1981 déterminant les compétences et les attributions de la commune et de la wilaya dans le secteur.

⁵⁵ Créée par décret n°80-74 du 15 mars 1980

⁵⁶ par décret n°83-209 du 26 mars 1983

⁵⁷ Créée par le décret n°80-77 mars 1980 redéfinie par le décret n°83-208 du 26 mars 1983)

⁵⁸ Voir le détail dans la Thèse de Magister de Benhaddad - Dahimène F.; cité. Op. p 138

Suite à ces réorganisations consécutives, la promotion du tourisme n'a pas pu faire ses preuves. "le secteur a été ballotté sous plusieurs cieux (culture, transport, premier ministre, intérieur)"⁵⁹.

5- Période 1988-1996

Les textes législatifs et réglementaires promulgués à la faveur des réformes économiques entamées au début des années 1990, ont consacré le désengagement de l'Etat de l'investissement touristique.

Dans le même temps, les différents programmes politiques ont tenté de réhabiliter les activités touristiques dans leurs dimensions économique et internationale.

De même la période 1993-1997, les objectifs généraux considéraient le tourisme comme une industrie prioritaire⁶⁰.

5-1- La politique touristique et ses incidences sur l'organisation du secteur:

Cette période est caractérisée par une instabilité de ses structures, une absence de politique et de stratégie bien définie. Elle peut être considérée comme une continuité de la période précédente.

Le ministère de la culture et du tourisme créé en 1985 a été réorganisé en 1988⁶¹, puis remplacé en 1989 par un secrétariat d'Etat du tourisme⁶² qui à son tour fut remplacé en 1992 par le ministère du tourisme et de l'artisanat⁶³.

La gestion des établissements touristiques a été redéfinie par la création, au niveau des services de Wilayas, des directions du tourisme et de l'artisanat (pour 22 wilayas à forte potentialité touristique dont la Wilaya d'Alger) et des inspections du tourisme et de l'artisanat⁶⁴ (pour les autres Wilayas).

Les principales missions sont la promotion du tourisme et la collecte, analyse et diffusion des informations et des données statistiques sur les activités touristiques.

Les directeurs du tourisme et de l'artisanat souffrent du manque de moyens humains et matériels.

5-2- Promotion du tourisme:

L'instabilité de la situation sécuritaire, politique et économique a dégradé d'une manière profonde l'image de l'Algérie touristique:

- Notoriété et image négative
- Absence d'une stratégie de promotion
- Absence de fiabilité de l'offre
- Environnement réfractaire au tourisme
- Absence d'une politique touristique cohérente
- Instabilité structurelle.

Toutefois, cette période qui a vu la concrétisation de courageuses réformes socio-économiques et la mise en œuvre d'un programme de redressement politique allant dans le sens de la démocratisation, devrait nous laisser optimiste à l'avenir.

⁵⁹ Communication présentée par SADEK Zerrouk Directeur général de l'ONT

⁶⁰ D'après le Décret 93-07 du 24 avril 1993

⁶¹ Décret n°88-213 du 31 octobre 1988 modifiant le décret n°85-75 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et du tourisme.

⁶² Décret exécutif n°89-75 du 30 mai 1989 portant organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat au tourisme.

⁶³ Décret n°92-358 du 3 octobre 1992 portant organisation de l'administration centrale du ministère du tourisme et de l'artisanat.

⁶⁴ Décret n°95-26 du 29 août 1995 portant création des services extérieurs du ministère du tourisme et de l'artisanat et fixant les règles de leur organisation et leur fonctionnement;

Mais la promotion de l'Algérie touristique se pose aujourd'hui en des termes complètement différents par rapport à une situation de paix civile. Les moyens matériels et financiers ne sont pas garants à eux seuls de l'efficacité de l'activité de promotion, en l'absence d'une organisation de la fonction promotion, adaptée à la situation et aux perspectives de développement du tourisme national.

Néanmoins, nous ne pouvons négliger la vocation principale de l'Office national du Tourisme ONT⁶⁵, dans le cadre de la politique du développement du tourisme, de procéder à la conception et la mise en œuvre de la promotion touristique, en vue de la création des conditions d'émergence d'une véritable image de l'Algérie touristique avec toutes ses composantes.

l'ONT:

1^{ère} phase:

Office national du tourisme, né des réformes initiées par le gouvernement en 1988 et mis en place en 1990, avait pour missions dans le cadre du plan national économique et social, d'élaborer et de proposer la politique de développement du tourisme et d'en organiser sa mise en œuvre.

Dans le domaine de la promotion, l'ONT était chargé :

- D'orienter et d'encourager les investissements publics et privés dans le domaine du tourisme
- De réaliser ou de faire réaliser toute étude générale ou spécifique liée à son objet
- D'engager toute recherche ou étude en vue d'appréhender les mécanismes et mouvements du marché touristique interne et externe
- De participer à la promotion du tourisme et en suivre les actions menées en la matière.

La situation désolante de l'image du tourisme en Algérie a fait que l'ONT s'est proposé de corriger progressivement cette situation en entreprenant plusieurs actions:

- Notoriété et image négative: prendre part aux plus grandes manifestations touristiques internationales, avec des actions de communication ciblées et porteuses auprès des professionnels, des médias, des journalistes et du grand public;
- Méconnaissance de la destination Algérie: organiser une série d'Eductours au profit de journalistes spécialisés, grand public, tours opérateurs, agents de voyages afin de bien faire découvrir les variétés et le potentiel du tourisme algérien notamment le Sud. Il a été également mis en place un fond documentaire varié axé sur la présentation du Sud, rédigé en quatre langues étrangères (français, Italien, Allemand, espagnol);
- Absence de fiabilité de l'offre: étude du marchés permettant de connaître les attentes et les motivations des touristes européens. Les conclusions de cette étude ont été portées à la connaissance des Opérateurs Nationaux afin qu'ils adaptent leurs produits à la demande des marchés européens.
- Environnement réfractaire au tourisme: médiatiser les fêtes locales telle que le Sboue de Timimoun pour sensibiliser davantage la population à l'activité touristique; et créer un cadre de concertation avec les secteurs dont l'activité se rapportent directement ou indirectement à l'activité touristique.

2^{ème} phase:

Avec la création du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (décret n° 92-358 du 3 octobre 1992 portant organisation de l'administration centrale du ministère du tourisme et de l'artisanat) l'ONT devra se consacrer exclusivement à la promotion du tourisme en Algérie.

⁶⁵ Décret n°88-214 du 31 octobre 1988 portant création et organisation de l'office national du tourisme.

Des prérogatives très larges lui ont été confiées dans les domaines de la promotion, du marketing et de la communication.

De nouvelles missions lui ont été attribuées et son plan d'action s'est orienté vers le tourisme international et le tourisme national.

Le plan d'action:

1. Le tourisme international:

Le marketing, la promotion, la communication et l'information touristique seront les mots clés de la stratégie de l'ONT.

- Le marketing: marketing des produits, marketing des investissements.
 - Les actions de promotions, de communication et d'information touristique: participation aux manifestations spécialisées, organisation des Eductors, de fond documentaire.

Ces actions sont interdépendantes et complémentaires aux actions du marketing. Il faut rappeler que la concrétisation de ces actions se fera en adéquation avec la politique touristique de l'Algérie, qui accorde une priorité au développement des produits Sud.

Le tourisme national:

D'après une étude du marché sur le tourisme interne initiée par l'ONT, il a été conclu que:

- la structure du marché touristique est composée de jeunes, de familles et de cadres dont leurs motivations sont la tranquillité, la sécurité et le repos.
- la demande du produit balnéaire est nettement supérieure au produit Sud malgré le fait que ce dernier recèle des potentialités touristiques énormes et répond aux motivations des touristes nationaux.

Malgré la volonté de l'ONT de vouloir doter l'Etat d'un instrument de conception et d'exécution de la stratégie de promotion, de communication et de marketing, unique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de tourisme, ceci s'avère insuffisant.

D'après une étude⁶⁶,: "*l'ONT n'a pu remédier aux maux qui secoue le tourisme à l'époque, ni proposer de plan de sortie de crise ou d'alternative permettant de relever son niveau de développement ou du moins de le maintenir*".

*"Malheureusement, toutes les bonnes actions du directeur général de l'ONT étaient contrecarrées et annihilées par les effets dévastateurs du terrorisme qui a été le plus grand "publiciste" de la destination Algérie mais par une promotion macabre (entre 1993 et 1997)."*⁶⁷

*"La situation sécuritaire précaire a empêché la relance de la politique touristique. Néanmoins, l'absence d'un cadre incitatif réel pour l'investissement touristique n'a pas permis au secteur privé la relève et de s'affirmer concrètement sur le terrain"*⁶⁸.

6- Période actuelle:

6-1- Stratégie à l'horizon 2005:

Une grande réflexion sur le développement touristique a été organisée lors des "premières assises nationales sur les perspectives de développements du tourisme et de l'artisanat à l'horizon 2005" (mois de novembre 1997).

Les arrivées des touristes au niveau mondial sont de 596 millions de touristes en 1996. En Algérie, ils sont de 604 968 touristes, parmi lesquels on compte 93 491 étrangers et 511 477

⁶⁶ Réalisée par Benhaddad - Dahimène F.; cité.op. p154

⁶⁷ BOUKHELIFA S.; quotidien d'oran du mercredi 25 mai 2005

⁶⁸ Les éléments de la stratégie 2010.

émigrés algériens résidant à l'étranger. Les flux financiers sont de l'ordre de 23.4 millions de dollars soit 2.6% du total des exportations hors hydrocarbures⁶⁹. Ces chiffres ne reflètent pas les potentialités et les atouts considérables dont dispose l'Algérie et qu'il y a lieu d'exploiter rationnellement de manière à assurer la durabilité du développement

Le thème "promotion du tourisme" a fait l'objet de travaux en atelier et plusieurs recommandations ont été retenues ; citons:

- la réhabilitation d'une image réelle de l'Algérie passe par la coordination et la complémentarité;
- la promotion de l'image et des produits du tourisme et de l'artisanat doit évoluer vers un partenariat équilibré entre les secteurs public et privé;
- l'adaptation du statut de l'ONT pour assurer son redéploiement sur le marché touristique international notamment par la réouverture progressive de représentations à l'étranger;
- associer le secteur dans l'élaboration et le financement d'actions de promotion;
- impliqué davantage le mouvement associatif;
- mise en œuvre d'opérations déterminantes visant à redynamiser l'action des ONT;
- la promotion du produit artisanal,
- améliorer et développer les relations avec les principaux acteurs du tourisme (transport, culture, douane,...).

Ces recommandations sont en décalage avec la réalité sur le terrain.

Aussi, il a été mentionné que le développement et la promotion du tourisme ne pouvaient se faire sans l'amélioration de la qualité du produit touristique, notamment de l'infrastructure hôtelière.

6-2- Stratégie à l'horizon 2010:

La nouvelle loi de 2003 relative au développement durable du tourisme met l'accent sur la promotion de l'investissement et le développement du partenariat et l'insertion de la destination "Algérie" dans le marché international du tourisme.

6-3- La promotion du tourisme:

*"La situation actuelle de l'ONT est à l'image de l'immeuble vétuste qui abrite ses bureaux et c'est une honte d'y recevoir des responsables étrangers en tourisme, et cela dure depuis 1990. La précarité de la bâtisse est celle du tourisme algérien."*⁷⁰

6-4- Système de formation:

Compte tenu du nombre limité de places pédagogiques au niveau de ces établissements, trois autres centres ont été récemment créés dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Il s'agit des établissements : PROMO-TEL , PROM HOT, EFHT.

Ces établissements dispensent des formations dans la restauration et l'hôtellerie ; leur capacité d'accueil dépasse largement 260 places pédagogiques.

Un institut similaire (INTC) a été créé à Alger (les Annassers). Ces nouveaux établissements sont spécialisés dans le recyclage et le perfectionnement dans le tourisme, l'hôtellerie et la restauration.

Il fallait attendre 30 ans pour la création d'autres établissements de formation.

⁶⁹ Article de Ramdani rabah: la problématique du développement du tourisme dans les premières assises sur le tourisme en 1997

⁷⁰ BOUKHELIFA S.; le tourisme algérien: chronique d'une déliquescence annoncée quotidien d'oran du mercredi 25 mai 2005

Cependant, plusieurs contraintes sont rencontrées dans le domaine de la formation, citons:

- Vétusté des structures pédagogiques;
- Vétusté et inadéquation du matériel pédagogique;
- Absence de politique en matière de formation des formateurs. Cette action de formation a été toujours menée d'une façon conjoncturelle d'où une influence sur la qualité de la formation.
- L'organisation des relations entre les utilisateurs et les formateurs n'a pas toujours été performante.
- La relation formation - profession est presque inexistante car qu'elle n'est pas définie au départ.

A cet effet, la situation précaire des structures de formation a des incidences directes sur la qualité de management des hôtels et des prestations de services.

Cet état de fait handicape la promotion du tourisme: *"ni le pauvre touriste algérien n'a été bien accueilli, bien servi et bien considéré, ni celui qui venait de l'étranger et qui se raréfiait de plus en plus."*⁷¹

6-5- Stratégie à l'horizon 2025 :

Le Ministère du Tourisme s'est fusionné avec le Ministère de l'aménagement du Territoire et de l'Environnement en 2007. Suite à cela, un Schéma Directeur de l'Aménagement Tourisme a été élaboré et présenté lors du salon international sur le tourisme en février 2008. Ce SDAT a mis le point sur la qualité du tourisme en Algérie et la nécessité de promouvoir ce secteur en offrant les meilleurs services et prestations.

⁷¹ BOUKHELIFA S.; le tourisme algérien: chronique d'une déliquescence annoncée quotidien d'oran mardi 24 mai 2005

Chapitre III

Destinations touristiques : Facteurs et éléments pour la promotion du tourisme

1-Qualité du produit :

1-1- Les équipements d'hébergement:

Les pays de la Méditerranée ont été le berceau de multiples innovations dans l'accueil des touristes et des vacanciers: clubs de vacances, résidences de loisirs, etc. Ils ont connu une véritable explosion de leurs capacités d'hébergement. C'est ainsi que le nombre de lits hôteliers et assimilés est passé de moins de 1 million en 1950 à 2.7 millions en 1970 et à plus de 5.5 millions en 1991. Il existe en outre une masse au moins de quatre à cinq fois supérieure d'hébergement complémentaire (campings - caravanes, immobilier de loisir, résidences secondaires, location d'appartement de vacances, villages touristiques, etc.)

Au total, dans les pays du bassin méditerranéen, plus de 37 millions de places-lits seraient disponibles pour l'hébergement des touristes nationaux et internationaux⁷².

Capacité d'accueil en Algérie:

Le secteur touristique national dispose d'une capacité totale de 72 567 lits dont 23 541 lits soit 61% relevant du secteur public et 44 343 lits soit 33% relevant du secteur privé.

On notera de manière particulière:

-La faiblesse de l'hôtellerie saharienne (3 214 LITS) soit 4 % du total ; alors que l'un des atouts actuels du tourisme en Algérie réside dans ce produit ;

-L'insuffisance de l'hôtellerie haut de gamme, totalisant 4 832 lits soit 7 % de l'ensemble ; elle est concentrée uniquement au niveau de la capitale ;

-La prépondérance de l'hôtellerie de catégorie 3* totalisant 14 659 lits soit 20 % du total ;

-Le poids de l'hôtellerie urbaine, évaluée à 43 424 lits soit 60 % du total, comparativement aux autres types d'hôtellerie ;

-Les parts peu élevées du thermalisme et du climatisme qui sont respectivement de 5 236 lits et 1 385 lits.

On relève que le parc hôtelier national reste faible quantitativement et qualitativement. En raison de ces faiblesses, la contribution du tourisme à l'économie nationale reste très modeste comparativement aux atouts et richesses dont dispose le pays et qui demeurent inexploités.

Capacité en lits des hôtels par catégorie d'établissement :

Catégorie	2000	2001	2002
5 étoiles	4 604	4 506	4 832
4 étoiles	3 222	3 187	3 592
3 étoiles	21 310	19 272	14 659
2 étoiles	5 519	4 882	5 454
1 étoile	2 541	2 563	2 084
Hôtels non homologues	29 891	32 113	41 946
Total	67 087	66 523	72 567

Source: ex.Ministère du tourisme

⁷² LANQUART R., tourisme et environnement en Méditerranée (enjeux et perspective), fascicules du plan bleu, éd: économica, 1995.pp159

Capacité en lits des hôtels par secteur juridique :

Désignation	2000	2001	2002
Public	28 589	28 589	23 541
Prive	34 761	34 197	44 343
Collectivités locales	3 737	3 737	4 683
Total	67 087	66 523	72 567

Source : ex.Ministère du tourisme

Capacité en lits des hôtels par vocation :

Vocation	2000	2001	2002
Urbain	31 506	33 493	43 424
Balnéaire	19 723	17 531	19 308
Saharien	7 679	7 723	3 214
Thermal	6 335	6 530	5 236
Climatique	1 844	1 246	1 385
Total	67 087	66 523	72 567

Source : ex.Ministère du tourisme

Etat du parc hôtelier en Algérie:

Comparés aux normes internationales, celles qui prévalent dans le bassin méditerranéen notamment, 95% des hôtels en Algérie, toutes catégories confondues et quelque soit leur label, méritent le retrait d'office d'une étoile et certains même deux⁷³. En Tunisie (Sousse/El Kantaoui), des hôtels d'une capacité de 20 000 lits et construits il y a 15 à 20 ans, sont en bon état et maintenus aux normes internationales. En matière d'aménagement, El Kantaoui a représenté une innovation importante: ensemble plus urbain, plus ramassé et mieux équipé. L'absence d'intervention de l'Etat algérien a incité et permis à beaucoup d'hôtels privés de s'octroyer des étoiles non méritées.

La dégradation du parc hôtelier et la mauvaise qualité de prestation de service sont les conséquences d'une mauvaise gestion et d'absence de contrôle et de sanction.

Le succès des destinations touristiques urbaines tient à une conjugaison de facteurs représentant le produit touristique.

Nous allons présenter quelques principaux facteurs et éléments de la promotion du tourisme dans un milieu urbain en Méditerranée.

La plus grande partie sera consacrée à l'infrastructure hôtelière et à la qualité.

1-1-1-Demande du produit touristique:

Après une progression constante enregistrée en 1991, les mouvements des étrangers aux frontières connaissent une baisse tendancielle, soit 95 000 arrivées en 1997.

Cette baisse est due aux problèmes politiques et économiques qu'a traversés notre pays dans la décennie noire. Cette dernière a bafoué l'image de l'Algérie.

Aussi, la situation sécuritaire a marqué le rythme des arrivées des visiteurs étrangers. Dans cette même période, le Maroc et la Tunisie reçoivent chacun plus de 3 500 000 touristes.

⁷³ Le journal « Quotidien », mercredi 27 mai 2005

L'amélioration de la situation sécuritaire dans les années qui ont suivi, a permis en revanche une évolution sensible, et en l'an 2002 le chiffre enregistré a atteint les 988 000 touristes dont 250 000 étrangers.

Entrées aux frontières des touristes (1990 – 2003)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total des étrangers	685 815	722 682	624 096	571 993	336 226	97 648	93 491	94 832	107 213	140 861	175 538	196 229	251145	304914
Algériens résidants a l'étrangers	451 103	470 528	495 452	555 552	468 487	421 928	511 477	539 920	571 235	607 675	690 446	705 187	736 915	86 132
Total général	1136918	1193210	1119548	1127545	804713	519576	604968	634752	678448	748536	865984	901416	988060	1166677

Source : Ministère du tourisme

1-2- Environnement adéquat:

L'une des exigences de la promotion du tourisme est la qualité de l'environnement.

Les problèmes environnementaux sont des effets nuisibles au développement du tourisme.

Pollution:

Les rejets des eaux usées urbaines ou industrielles et la présence des décharges sauvages au sein d'une ville ont un impact négatif sur le secteur touristique. Toutes les stations d'épuration sont soit à l'arrêt ou fonctionnelles à 30%.

La collecte de déchets urbains ne se fait pas régulièrement ce qui induit la prolifération de décharges sauvages.

Constructions illicites:

Ces constructions se font sur les ZEST « Zones d'expansion et sites touristiques » et à proximité des sites culturels.

La promotion du tourisme est compromise par ce type de constructions. Les terrains aménageables destinés à l'investissement touristique ont été utilisés illicitement pour répondre aux besoins en logements.

1-3- Accessibilité et modes de transport dans les pays méditerranéens:

Le développement du tourisme dans les pays méditerranéens a été influencé de manière décisive par l'évolution des modes de transport. Depuis les années 50, l'essor de l'automobile privée et l'expansion de l'aviation civile ont été à l'origine de ces changements. Les avancées technologiques ont réduit les temps des voyages et augmenté le confort. La réduction relative aux prix et la facilité d'achat de billets, avec l'apparition de formules nouvelles comme le forfait combinant le déplacement et le séjour, ont largement contribué à cette évolution.

En 1950, le transport par mer assure l'essentiel des déplacements des touristes en Méditerranée. En 1970, un retournement se produit: le mode aérien devient le mode le plus important. Ce phénomène pourrait se renforcer avec la déréglementation aérienne prévue dans le cadre de l'Union Européenne après mars 1997 et la perspective de voir le transport de touristes par air occuper 50% du marché dans les prochaines années.

Cette évolution des modes de transports a suivi les changements radicaux que l'on a observé dans l'organisation des voyages grâce à la création de forfaits tout compris et l'établissement de réseau de distribution particulièrement dynamiques (agences de voyage, comités d'entreprise, représentants hôteliers).

La part des voyages organisés sur certaines destinations méditerranéennes est de plus de 60% pour la Grèce, Chypre, Malte, la Tunisie et la Turquie.

Pour les touristes nationaux, les moyens de transport utilisés diffèrent sensiblement de ceux des touristes internationaux. Les deux modes majoritaires sont l'automobile et le chemin de fer et les voyages individuels forment plus de 90% des voyages de séjours.

Le tourisme pourrait entrer en conflit dans l'utilisation des moyens de transport en raison des encombrements qui se répandent de plus en plus. Des enquêtes⁷⁴ ont permis de constater qu'il y a une intégration insuffisante des réseaux de transport dans l'espace Méditerranée avec, en particulier, des problèmes d'accessibilité pour les régions périphériques et de mise à niveau pour l'ensemble des pays du Sud et de l'Est.

L'approche de transport des passagers en Méditerranée est principalement nationale et très variable. Les processus de planification et les politiques mises en œuvre relèvent notamment de conceptions différentes quant au rôle réceptif des différents modes de transport.

1-3-1- Transport en milieu urbain:

Le tourisme urbain s'est renforcé non seulement parce qu'il propose une offre groupée dans un petit espace, mais aussi parce qu'il est très accessible. Les villes sont, par nature, des carrefours de flux et d'infrastructures de circulation. Les autoroutes ont considérablement renforcé les aires d'attraction touristique des villes. Les plus grandes villes bénéficient en outre d'une desserte aérienne qui en facilite l'accès aux clientèles lointaines. Cela permet d'offrir des courts séjours à des clientèles aisées pour les destinations éloignées: ainsi pour les Européens du Nord à haut niveau de vie est-il aisé de passer un week-end à Venise, Istanbul, Marrakech, voir New York.

Spécificité de la crise des transports urbains en Algérie :

La crise du transport urbain a une dimension mondiale. Elle est due, essentiellement, à un manque d'harmonie entre le développement des transports et celui de l'urbanisation. quant à l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement en matière de transports, il se situe à deux niveaux⁷⁵:

1. Un niveau stratégique portant sur la question de l'insertion du développement des transports dans la planification urbaine,
2. Un niveau technique, portant sur la mise du progrès technologique au service des transports, afin de réduire le clivage entre le développement de l'espace et celui des transports.

En effet, l'urbanisation démographique et démo-économique dans les grandes villes ont provoqué une densification incontrôlée de l'espace urbain et une polarisation de l'espace, sans qu'il soit soutenu par un développement conséquent des transports urbains devant prendre en charge les flux de déplacements migratoires, d'où la détérioration progressive des conditions de transport⁷⁶.

Cette situation influe sur la promotion du tourisme. En Italie, le mauvais système de transport, a porté atteinte à l'image du pays et rendu parfois difficile les déplacements des touristes.

⁷⁴ In l'étude de NEGGAZ K., Interaction transport urbains - occupation du sol- cas de l'agglomération d'Alger, Thèse de magistère, E.P.A.U, Alg, 2000

⁷⁵ NEGGAZ K., Interaction transport urbain - occupation du sol- cas de l'agglomération d'Alger, P47. cité.op

⁷⁶ BAOUNI T.; croissance urbaine et crise des transports à Alger. Dans communication: Alger les nouveaux défis de l'urbanisation; Ed. L'Harmattan, 2003.

2- Patrimoine culturel: comme destination particulière:

L'un des principaux attraits des villes tient à la richesse de leur patrimoine. Certains éléments de ce patrimoine sont les emblèmes des villes.

Parmi les 440 sites de valeur universelle exceptionnelle répertoriés par l'UNESCO en 1994 dans 100 pays au titre de la convention du patrimoine Mondial Culturel et naturel, se trouvent 122 monuments dans 19 pays méditerranéens: pour n'en citer que quelques uns: les Pyramides d'Egypte; Baalbeck de Byblos au Liban; Hama et Palmyre en Syrie; la Valette et les mégalithes de Gantija à Malte; Arles, le pont du Gard et le théâtre antique d'Orange en France; la mosquée de Cordoue et l'Alhambra de Grenade en Espagne; Fez au Maroc; Pise, Florence et Venise en Italie; Tipasa en Algérie...etc.

Quelques uns de ces sites sont des sites naturels, comme Scandola en Corse ou le lac d'Ichkeul en Tunisie, et certains sont même à la fois naturels et culturels comme le Mont Athos en Grèce.

Des dizaines de millions de visiteurs foulent chaque année les chemins qui les traversent. Les plus zélés ou les plus maniaques font même un pointage de ceux visités ou de ceux qu'ils comptent visiter plus tard. Certains sites sont maltraités par cet énorme afflux. Les municipalités de Venise et d'autres lieux limitent et envisagent d'en limiter le nombre.

Aussi, si dans certaines régions, la notion de préservation et de conservation des monuments et des sites est entrée dans les habitudes politiques et culturelles, souvent par contre, la gestion du patrimoine et l'éducation du public restent à développer.

En Algérie, nous assistons actuellement à la déperdition totale de notre patrimoine : ces sites sont totalement abandonnés ou partiellement dégradés. Ils subissent différentes atteintes :

- atteintes naturelles : vents, pluies et sels marins pour les sites côtiers
- atteintes anthropiques : développement urbain au détriment du patrimoine, pillages de pierres, construction illicite et déprédations diverses
- Certains sont squattés par des familles.

3- Gestion du secteur touristique :

3-1- Formation : comme facteur contribuant dans la qualité du produit touristique :

La formation a une place importante dans la promotion de l'activité touristique, tant par son importance dans l'amélioration de la gestion que par son action de mise à niveau des prestations de service pour se préparer à affronter la concurrence tant régionale que méditerranéenne.

Entre 1970 et à nos jours, 7 établissements de formation ont été créés pour former le personnel et les gestionnaires dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Ce nombre est insuffisant pour pouvoir mieux gérer tous les établissements hôtelier et de restauration.

3-2-Investissement : facteur essentiel dans la promotion du tourisme:

L'investissement est un facteur essentiel de développement touristique.

L'élaboration de la Charte du tourisme en 1966 s'est portée sur les perspectives de développement du tourisme (évaluation des richesses, inventaires des sites du littoral, des oasis présahariennes et des ressources thermales).

La Charte Nationale de 1976 souligne l'intérêt de développer le tourisme interne de façon concomitante avec la promotion du tourisme international. En mai 1980, de nouveaux objectifs et une nouvelle stratégie en matière de développement touristique ont été définis.

Des changements ont eu lieu au niveau de ces orientations avec la promulgation de la loi n°88-25 du 12 juillet 1988 qui encourage l'investissement privé et le décret n°93-12 portant promotion de l'investissement et consacre l'ouverture de l'économie algérienne au capital privé national et étranger ainsi l'encouragement à l'investissement dans le secteur touristique en accordant des avantages financiers et fiscaux.

L'Etat a mis en place un cadre juridique par la promulgation de nouvelles lois de façon à encourager l'investissement dans le secteur du tourisme. Le nouveau code de l'investissement⁷⁷ marque une rupture avec le droit antérieur et vise l'ouverture de l'économie algérienne au capital privé national et étranger. Les opérateurs privés peuvent investir dans le secteur du tourisme, promouvoir des produits compétitifs et organiser le management de leurs activités.

Une Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements (A.P.S.I)⁷⁸ a été créée. Elle est chargée de conseiller et d'assister les investisseurs pour les formalités nécessaires à leur investissement et durant toute la phase de réalisation. Elle met à la disposition des opérateurs privés toutes les informations de nature économique, technique et réglementaire relative à l'exercice de leurs activités.⁷⁹ L'A.P.S.I a été remplacée par l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (A.D.N.I).

Dans le cadre du développement durable, l'Agence Nationale de Développement Touristique (A.N.D.T) a été créée⁸⁰ pour contribuer à l'utilisation optimale et à la préservation du patrimoine foncier touristique.

Ces principales missions sont:

- L'accès à la banque de données du foncier touristique et l'élaboration des études d'aménagement des Z.E.T et la prise en charge de leur développement ainsi que des cahiers des charges relatifs aux P.O.S de la partie aménageable des Z.E.T.
- L'identification et la mise en valeur de nouvelles Z.E.T, l'acquisition des terrains nécessaires destinés aux activités touristiques et de leurs dépendances ainsi que la viabilisation des terrains d'assiette des équipements touristiques.
- La rétrocession à titre onéreux ou la concession des terrains viabilisés aux promoteurs d'infrastructures touristiques

Ayant conscience de l'importance de l'utilité de l'information pour les décideurs d'une part et les promoteurs, d'autre part, étant un outil d'analyse, de prospective et de prises de décisions, une banque de données sur l'investissement touristique a été mise en place par les services du Ministère du Tourisme (Direction du développement et de l'investissement touristique).

Sur tout le territoire national, 660 projets d'investissements touristiques ont été recensés par le Ministère du Tourisme, dans la période 2001-2002⁸¹.

Les projets en exploitation sont en nombre de 224, dont la part la plus importante revient à l'infrastructure hôtelière⁸².

Le secteur privé a connu une progression remarquable à travers la croissance de sa production et l'augmentation de ses bénéfices.

⁷⁷ Décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

⁷⁸ Article 7 du décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement

⁷⁹ Pour l'investissement touristique, l'A.P.S.I accorde des avantages fiscaux à l'investisseur pour une durée de trois années susceptibles d'être prolongée (taux réduit à 3% sur les droits de douane sur le matériel importé, franchises de la TVA sur les biens et services entrant dans l'investissement et une exonération de la taxe foncière).

⁸⁰ Décret exécutif n°98-70 du 21 février 1998 portant création de l'A.N.D.T et fixant ses statuts.

⁸¹ [Projet d'investissement 2002. ex Ministère du Tourisme](#)

⁸² [Projet d'investissement 2002. ex Ministère du Tourisme](#)

Les projets d'investissements touristiques en cours de réalisation représentent un chiffre de 257 avec une capacité d'hébergement de 26 201 lits, la création de 10 017 emplois et totalisant un coût prévisionnel global de 41 milliards de dinars⁸³.

Plus de 50% de ces projets se localisent dans les Wilayate côtières (la Wilaya d'Oran est placée au premier rang avec 41 projets. La Wilaya d'Alger ne représente que 08 projets).

En revanche, 86.87% des projets sont de vocation ou forme urbaine, 22.96% balnéaire, 3.5% thermale, 3.89% saharienne et moins de 1% pour le climatique⁸⁴.

Cet état de fait nous mène à dire que le tourisme de forme balnéaire favorisé dans la période 1966-1979, est remis en cause en donnant la priorité au tourisme de forme urbaine.

Par ailleurs, les projets touristiques en cours de réalisation sont principalement des hôtels avec un chiffre de 203, soit un taux de 79%.

Au cours de réalisation de ces projets, seulement 10% des promoteurs n'ont pas rencontrés de contraintes. Les autres promoteurs en rencontrent des contraintes dont les plus importantes sont:

- Difficultés d'octroi de crédits bancaires, certains ont sollicité le rééchelonnement de leurs dettes et d'autres ont posé le problème d'inflation des prix;

- Certains projets ont été entamés sur des terrains qui n'ont pas fait objet de travaux de viabilisation.

Cette situation peut provoquer l'arrêt de ces projets et influencerait sur la promotion du tourisme.

Les projets d'investissements touristiques qui sont à l'arrêt sont estimés à 179 avec une capacité prévisionnelle de 14 911 lits et 4 606 emplois prévus⁸⁵.

121 projets se localisent dans l'urbain dont 35.06% de la catégorie souhaitée non classée.

L'infrastructure hôtelière représente 77.65% du total des projets à l'arrêt.

Les principales raisons de l'interruption des travaux sont d'ordre financier (66%), les problèmes internes entre les associés ou d'ordre familial (décès)⁸⁶.

En ce qui concerne l'assiette foncière, la plupart des projets d'investissement se font hors ZET, sans aménagement cohérent, et sont soumis à la Wilaya pour l'obtention d'un permis de construire. Plusieurs promoteurs trouvent des difficultés administratives pour finaliser leur projet.

En Tunisie la situation politique et le cadre législatif de l'investissement touristique sécurisent les promoteurs notamment les étrangers. Dans la stratégie d'accélérer le rythme de croissance du secteur touristique, il est prévu de porter la capacité d'hébergement en 2006 à 275 000 lits. Or, pour le cas algérien, le rythme est lent puisque les projets en cours de réalisations seront mis en exploitation en 2011 avec une capacité en lits de 14 911. La différence est énorme.

Malgré la libéralisation et la régularisation de l'investissement privé, les promoteurs trouvent toujours des difficultés pour mener à terme leurs projets.

Dans le futur, cette situation n'encourage pas les investisseurs et l'option développement /promotion sera remise en cause.

Chapitre IV

La mise en application du cadre réglementaire et législatif / promotion du tourisme:

⁸³ [Projet d'investissement 2002. ex Ministère du Tourisme](#)

⁸⁴ [Projet d'investissement 2002. ex Ministère du Tourisme](#)

⁸⁵ [Projet d'investissement 2002. ex Ministère du Tourisme](#)

⁸⁶ [Projet d'investissement 2002. ex Ministère du Tourisme](#)

Développement durable du tourisme / promotion du tourisme. Ce rapport nous indique que le développement durable et la promotion sont étroitement liés. Ce rapport ne pourrait se concrétiser s'il n'y a pas d'encrage juridique.

Nous essayons de présenter quelques textes législatifs tout en mettant en évidence leur mise en application sur le terrain.

1- En matière d'environnement :

1-1- Constructions illicites:

- Ordonnance n°66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et aux sites touristiques :

Article 1 :

« En vue de la réalisation d'un plan d'aménagement touristique, il sera procédé à la délimitation de régions ou de lieux prioritaires pour le tourisme, soumis à des mesures de protections particulières et / ou les efforts d'exploitation seront concentrés.

Des décrets les définiront et en fixeront le mode de détermination, la délimitation territoriale ainsi que la procédure de classement ».

Article 2 :

« Des mesures de protection particulières seront applicables dans ces régions et lieux. Pour toute construction privée ou publique, la délivrance d'un permis de construire est subordonnée à une autorisation particulière dont les conditions d'application seront fixées par décret ».

Nous constatons qu'il y a un décalage entre les textes réglementaires et la réalité concernant la réalisation et la gestion des ZET.

Les textes relatifs à l'urbanisme ne semblent pas avoir intégré cette contrainte car les permis de construire sont généralement exigés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, par conséquent les ZET situées en dehors ne seront pas protégées contre d'éventuelles constructions.

- Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune :

« L'accord à priori de l'APC est requis pour la création sur le territoire de la commune de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement ».

-Loi n°90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière :

« Pour des considérations d'ordre historique, culturel, scientifique, archéologique, architectural, touristique et de préservation et de protection de la faune et de la flore, il peut exister ou être constitué des périmètres ou sites au sein des catégories techniques ci-dessus visées par des dispositions législatives particulières ».

1-2-Sites pollués affectant les destinations touristiques :

1-2-1- Les rejets :

Cadre juridique et réglementaire :

- La loi 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement :

Article 49 :

« le ministre chargé de l'environnement peut, après enquête publique, proposer des règlements et autoriser le déversement, l'immersion ou l'incinération en mer, dans des conditions telles que ces opérations garantissent l'innocuité et l'absence de nuisance du déversement, de l'incinération ou de l'immersion ».

Dans cet article, les déversements, l'immersion ou l'incinération dans les oueds et les cours d'eaux n'ont pas été mentionnées.

- Décret exécutif n° 93-164 du 10/07/93 définissant la qualité requise des eaux de baignade.

Article 3 :

« Les eaux de baignade doivent satisfaire aux paramètres microbiologiques et physico-chimiques et les méthodes d'échantillonnage, de conservation, de manipulation et d'analyses des échantillons sont effectuées selon les normes algériennes en vigueur ».

article 4 :

« La fréquence minimales des prélèvements, le nombre minimal d'analyses sont déterminés par arrêté conjoint du ministère chargé de l'environnement et des ministères concernés ».

- Code des eaux :

Article 85 et 87 :

« Obligation de branchement aux réseaux publics des eaux usées domestiques ».

Article 88 :

« Le raccordement au réseau publique d'assainissement des eaux usées résiduelles autres que domestique est soumis à l'autorisation préalable de l'administration ».

Par ailleurs, l'article 89, 90 donne les raisons de l'obligation d'un prétraitement.

Cadre réglementaire :

- Code des eaux :

Article 85 bis : il définit les principales causes qui obligent les agglomérations à disposer d'une station d'épuration :

1. Si elles ont plus de 100 000 habitants
2. Si elles sont situées dans un périmètre de protection
3. Si elles sont situées à l'amont des ouvrages hydrauliques.

Article 99 :

« Il est interdit d'évacuer, de rejeter ou d'injecter dans le fond du domaine public hydraulique des matières de toute nature les effluents urbains et industriels contenant des substances solides, liquides, ou gazeuses, des agents pathogènes, en quantité et concentration de toxicité susceptibles de porter atteinte à la santé publique, à la faune et la flore ».

article 102 :

« Tout établissement et notamment toute unité industrielle dont les rejets sont reconnus polluants doit prévoir des installations d'épuration ».

Si l'unité est coupable d'un délit de pollution, le code des eaux dans son article affirme « Lorsque la pollution des eaux met en danger la santé publique ou cause un préjudice à l'économie nationale, l'administration décide l'arrêt du fonctionnement de l'unité qui est responsable jusqu'à la disparition de cette pollution ».

Contrairement à la réglementation algérienne, une directive de la CEE (1991) relative aux traitements des eaux urbaines, fixe un échéancier de mise en conformité au niveau des équipements et des normes de rejets en fonctions de la sensibilité des milieux et de la taille des agglomérations.

D'après ces articles, nous remarquons qu'il y a une grande marge entre la réglementation et la réalité, vu le non fonctionnement des stations d'épurations des eaux usées et le déversement des rejets dans les oueds et la mer.

1-2-2- Les décharges:

La gestion des déchets solides a été régie pendant 18 ans par seulement deux textes: la loi 83-03 et le décret n° 84-378 de 1984, sans que ces derniers ne soient complétés par des textes d'application comme il est stipulé dans certains articles. Cette situation rend difficile l'application des textes longtemps après leur parution.

A titre d'exemple, on peut citer les articles suivants:

DE LA LOI 83-03 SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 91

Les déchets de ménages sont traités conformément à la législation en vigueur, aux textes réglementaires et aux dispositions de la présente loi.

ARTICLE 92

Au cas où des déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions de la présente loi et des règlements pris pour son application, il est procédé d'office à l'élimination desdits déchets aux frais des responsables.

Les sommes dues, en conséquence, sont recouvrées sous les mêmes garanties et sanctions qu'en matière de contributions directes. Les litiges concernant la liquidation et le recouvrement de ces sommes relèvent de la chambre administrative compétente.

Est réputé abandon tout acte tendant, sous le couvert d'une cession à titre gratuit ou onéreux, à soustraire son auteur aux prescriptions de la présente loi et des règlements pris pour son application.

ARTICLE 95

La fabrication, la détention en vue de la vente, la mise en vente, la vente et la mise à la disposition de l'utilisateur, sous quelque forme que ce soit, de produits générateurs de déchets peuvent être réglementées en vue de faciliter l'élimination desdits déchets ou, en cas de nécessité, interdites...

Il est prescrit aux détenteurs de déchets desdits produits de les remettre aux établissements ou aux services désignés par le ministre chargé de l'environnement dans les conditions qu'il définit.

Article 98:

Pour certaines catégories de déchets visées à l'article 93 et précisées par décret, le ministre chargé de l'environnement fixe, sur tout ou partie du territoire national, les conditions d'exercice de l'activité d'élimination...

Ces mêmes catégories de déchets ne peuvent être traitées que dans les installations prévues ou agréées. Un décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'environnement et les ministres concernés fixe les modalités d'application du présent article.

DU DECRET N° 84-378 DU 15 DECEMBRE 1984

Article 3:

L'assemblée populaire communale organise, dans les conditions définies dans le présent chapitre, sur son territoire soit directement, soit en association, par l'intermédiaire d'organismes inter-communaux et/ou appropriés, un service de collecte et d'élimination des déchets solides urbains, à l'exclusion des déchets mentionnés ci-après et qui feront l'objet d'une réglementation particulière:

- les déchets industriels,*
- les déchets radioactifs,*
- les matières fécales.*

Article 9:

Elle assure également l'enlèvement de tout déchet encombrant... sans préjudice des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Article 41 :

Dans les deux mois qui suivent la publication du présent décret au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, les walis élaborent, en conformité avec les dispositions du présent décret et compte tenu des particularités propres à leurs wilayas respectives, un règlement type déterminant les conditions dans lesquelles il est procédé, sur le territoire de la wilaya, à la gestion des résidus urbains.

Outre les aspects organisationnels et un manque de savoir-faire en matière de gestion des déchets solides, l'absence de textes d'application a laissé un vide juridique dans la mesure où aucune échéance n'a été fixée pour la mise en œuvre des solutions prescrites par la réglementation avant l'avènement de la loi 01-19. Ce qui pourrait expliquer la non réalisation de décharges contrôlées pendant deux décennies. Il est évident que l'insuffisance de la réglementation ne justifie pas à elle seule la situation actuelle. L'Etat ne joue pas son rôle en matière de mise en place de conditions permettant de faire respecter cette même réglementation.

Ainsi, la réglementation antérieure à la loi 01-19 de 2001, y compris la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune, s'est limitée à définir les missions des municipalités en matière d'enlèvement, transport et élimination, sans qu'une stratégie nationale – ni même régionale – ne soit mise en place. Il n'a été tenu compte ni des moyens des communes, ni de leurs capacités à mettre en œuvre une démarche de gestion rationnelle des déchets.

Pour les déchets non ménagers, la réglementation n'a préconisé aucune solution, laissant planer le doute quant à leur mode d'élimination et ce, en chargeant la commune de désigner un lieu d'élimination sans prendre en compte notamment le sort qui doit être réservé aux déchets toxiques (ou spéciaux) en attendant la concrétisation du plan national de gestion de ces derniers. En effet, il n'est pas évident que les déchets toxiques soient stockés sur les lieux de leur production. Il est fort probable, sinon certain, qu'une bonne partie est acheminée vers les décharges publiques souvent non surveillées.

La récente loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable vient renforcer la loi sur les déchets. Les responsabilités quant aux conditions de rejet et de transport ont été définies. En outre, cette loi a procédé à

l'élargissement des pouvoirs de police judiciaire en matière de recherche et de constatation d'infractions à plusieurs corps de l'Etat.

2- Sauvegarde du patrimoine:

- **Loi n°67-281 du 20/12/1967 relative aux fouilles et la protection des sites et monuments historiques et naturels :**

Article 19 :

« Les monuments historiques font partie intégrante du patrimoine national et sont placés sous la sauvegarde de l'Etat.

Ils comprennent tous les sites, monuments ou objets mobiliers appartenant à une période quelconque de l'histoire du pays (de l'époque préhistoire à nos jours) et présentant un intérêt national du point de vue de l'histoire, de l'art et de l'archéologie ».

Article 21 :

« les sites et monuments historiques font l'objet de mesures de protection définitive pour classement, ou de mesures de protection temporaire par inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments et sites ».

Malgré l'actualisation de la législation dans les années 70 et 80, notre patrimoine se trouve dans une situation de dégradation avancée : des vestiges endommagés, des sites occupés illicitement par des familles et certains ont disparu.

L'Etat n'a jamais pris en considération ce patrimoine qui représente la mémoire de notre ville et qui est un élément fondamental pour le développement du tourisme.

Ce n'est que dans les années 90, que des travaux de restauration et de réhabilitation de la Casbah ont été initiés par les autorités publiques, mais ceci s'avère insuffisant vu le nombre des monuments et sites qui nécessitent eux aussi de grands travaux de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur.

Des décrets d'application de ladite **Loi N° 98-04 du 15 Juin 1998** ne sont apparus, à ce jour, que trois qui se présentent comme suit:

- Décret N° 03-322 du 05 Octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés;
- Décret N° 03-323/324 du 05 Octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA);
- Décret N° 03-325 du 05 Octobre 2003 fixant les modalités de stockage des biens culturels immatériels.

Parallèlement à cette loi-cadre on peut citer les textes législatifs suivants:

- Décret n° 69-82 du 13 Juin 1969 relatif à l'exportation des objets présentant un intérêt culturel ou historique. A cet effet, des commissions régionales pour les œuvres d'art et les monuments historiques furent créées à Alger, Oran, Constantine, Annaba et Laghouat, contrôlant en principe tout objet à l'exportation;
- Arrêté du 17 Mai 1980 relatif aux autorisations de recherches archéologiques, qui détermine les conditions dans lesquelles une fouille peut être effectuée par des chercheurs appartenant à des universités ou autres institutions scientifiques;

- Décret n° 81-382 du 26 Décembre 1981 qui détermine les compétences et les attributions de la Commune et de la Wilaya dans le secteur de la culture. Ce décret, dans un souci de décentralisation, autorise les communes et les wilayas à intervenir sur les monuments sans l'autorité des services des monuments historiques compétents;
- Loi N° 91-16 du 14-09-1991 relative au Moudjahid et au Chahid, dans ses dispositions concernant le patrimoine historique relevant de la période de la Lutte de Libération Nationale.

3-Bonne gouvernance au service des établissements hôteliers:

Décret exécutif n°95-144 du 20/05/1995 portant statut particulier applicable aux travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du tourisme et de l'artisanat:

Article 5:

"les agents appartenant aux corps des inspecteurs du tourisme et de l'artisanat assurent l'inspection des établissements et agences de tourisme et d'artisanat, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette inspection se fait à toute heure de la journée et de la nuit sans avis préalable.

Tout manquement aux normes d'exploitation et de la qualité de prestations de services est constaté par un rapport adressé à l'administration central chargée du tourisme et de l'artisanat et au Wali territorialement compétent...".

- **Loi n° 99-91 du 6/01/1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie :**

Article 3 :

« sont considérées d'intérêt général, les actions d'aménagement, d'exploitation, de protection et de réhabilitation de l'activité hôtelière »

L'état vétuste de ces hôtels remet en cause cet article.

Article 53 :

« Si le propriétaire de l'établissement hôtelier ne dispose pas des qualifications requises pour gérer son établissement, il est tenu de désigner un gérant agréé par l'administration chargée du tourisme ».

Article 61:

"Les établissements hôteliers sont tenus de se conformer aux prescriptions des règles d'hygiène, de salubrité publique, de sécurité et de protection contre l'incendie, conformément aux dispositions législatives en vigueur".

- **Décret exécutif n°2000-130 du 11/06/2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégorie.**

Les hôtels non classés ne respectent aucune norme, aucune condition de classement.

La question qui se pose : où se situe le rôle d'un inspecteur du tourisme ?

Conclusion:

- **Décret n°81-372 du 26/12/1981 déterminant les compétences et les attributions de la commune et de la Wilaya dans le secteur touristique :**

Article1 :

« Dans le cadre de la législation en vigueur et sur leur territoire respectif, la commune et la Wilaya sont habilitées à entreprendre toute action tenant à favoriser l'essor du tourisme et à assurer sa promotion ».

Le cadre institutionnel mis en place par l'Etat pour protéger et préserver les potentialités touristiques est souvent morcelé. Ce morcellement ne fait qu'accentuer les distorsions et réduit toute chance d'harmonisation de l'action gouvernementale. Il constitue ainsi un obstacle incontournable dans la mise en œuvre d'une politique nationale cohérente.

Ainsi, le tourisme en Algérie est économiquement et socio-politiquement négligé, institutionnellement fragmenté : le patrimoine est donc fragmenté.

Deuxième partie

**Situation actuelle du tourisme de forme
urbaine dans l'Algérois**

Etat du parc hôtelier dans l'algérois

Chapitre I

Les orientations et les propositions d'aménagement dans l'Algérois entre 1986 et 1997

1- Les orientations des Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) :

D'après l'ancien découpage administratif de la Wilaya d'Alger (avant 1997), les communes de l'Est faisaient partie de la Wilaya de Boumerdès et les communes de l'Ouest faisaient partie de la Wilaya de Tipaza. De ce fait, nous allons présenter les orientations faites par l'ENET d'après le SDAT de Tipaza, d'Alger et de Boumerdès.

Fonctions attribuées à la région centre de la wilaya d'Alger d'après le SDAT de la Wilaya d'Alger :

Des mesures d'aménagement urbain ont été entreprises par l'ENET pour rendre Alger plus "accueillante" et pour lui rendre son "entité touristique" :

- Donner la priorité à l'épanouissement de l'homme (autochtone et touriste) dans la conception, l'entretien et la promotion de l'aménagement touristique ;
- Elaboration de plan d'aménagement et de plan des zones intégrant le tourisme et les perspectives de développement dans l'environnement général et le tissu social existant se référant aux études du CNERU ;
- Application des règles et des principes en faveur d'une saine utilisation du sol, évitant le gaspillage, les possibilités excessives de dérogation favorisant la complémentarité des zones, leur « coexistence esthétique » en particulier ;
- Réglementation des plans d'aménagement sous l'égide des pouvoirs publics et à tous les niveaux, en collaboration avec le secteur privé ;
- Respect des principes primordiaux tels que :
 - Pas de dispersion de construction dans le site,
 - Harmonisation des infrastructures et des zones bâties,
 - Etude de stratégie dans le but d'éviter la pollution et les nuisances,
- Evaluation sur le plan quantitatif et qualitatif du paysage d'accueil et de l'offre, en ce qui concerne leurs propriétés fondamentales, dépaysement, attractivité, détente, repos,...
- Examen de la limite de la capacité du site par une meilleure exploitation de l'équipement existant ;
- Respect de la capacité d'accueil sur les plans psychologiques et sociologiques (seuil de saturation) ;
- Mise en valeur de la vocation de l'authenticité du site par l'aménagement ;

- Entretien constant du paysage (champs cultivés, chemins, parcs, plages, ...) et de l'habitat ;
 - Amélioration de l'information sur le paysage naturel (signalisation, panneaux, plans,...) afin de faire apprécier les richesses et d'éviter les risques de dégradation ;
 - Revalorisation par l'aménagement des caractéristiques du site : culture, cours d'eau, fermes...
 - Séparation dans la mesure du possible, de la circulation véhiculaire et des piétons dans les zones touristiques, notamment par l'installation de parking aux entrées et création de chemins pour les piétons ;
 - Entretien et extension des réseaux de chemins pédestres, équestres,...
 - Equilibrer l'affectation et la capacité des zones touristiques ;
 - Etude et application, sur la base des données locales, d'une architecture de vacances intégrée dans le site pour offrir une ambiance particulière qui en même temps permet de faire la différence avec l'architecture urbaine ;
 - Recours, en matière de construction, à des matériaux de la région ;
 - Privilégier les particularités d'un site touristique (ensoleillement, panorama, intimité de l'habitat,...) ;
 - Délivrance des permis de construire par les instances compétentes à condition que les règlements de construction et les critères d'accueil soient respectés par les constructeurs ;
 - Maintien d'une dimension humaine des zones touristiques ;
 - Intégration de la notion d'accueil dans les politiques de l'habitat, des transports, de la culture,...
 - Promotion d'initiatives d'aménagement et d'urbanisme favorisant l'animation de quartier, les activités artisanales, les fêtes,...
 - Création de rues et de zones piétonnes dans le but de réanimer et de réhumaniser les centres des villes qui réunissent toutes les conditions pour servir aux aspirations latentes de citadins, afin de renforcer l'impact d'accueil de leurs activités (commerces, restaurants, hôtels, équipements de divertissement,...)
- Assurer la qualité de l'environnement urbain,
Civiliser et humaniser la ville,
Sauvegarder son cachet historique et ses richesses architecturales,
Favoriser le mieux – vivre.
- Mise en place d'une politique pour les piétons en vue de revaloriser l'image de marque de la ville, comme un centre d'accueil, de rencontre, d'animation, de shopping, de culture et d'humanisme ;
 - Conception des transports publics dans une optique d'accueil touristique ;

- Les options, les principes et les règlements mentionnés dans le cadre des études de CNERU, de l'ANAT, du BNEDER..., concernant Alger et son environnement constitueront la base de référence en considération et en application de ces mesures.

Fonctions attribuées à la région ouest de la wilaya d'Alger d'après le SDAT de la Wilaya de Tipaza et Boumerdès :

En tenant compte des différents aspects que revêt la région de la Wilaya de Tipaza (Actuellement c'est la Région Ouest de la Wilaya d'Alger) et de Boumerdès (Actuellement c'est la région Est de la Wilaya d'Alger) et des orientations nationales du pays en matière d'aménagement du territoire, des principes de base ont été fixés afin de guider l'action d'aménagement :

- Aucun investissement additionnel d'équipement d'accueil ne doit être réalisé sans prendre de mesures efficaces et adéquates de lutte contre la pollution ;
- Rentabiliser les équipements existants en améliorant la qualité et les conditions d'hébergement, tout en essayant de prolonger et d'étaler au maximum la saison touristique ;
- Maîtriser l'extension urbaine et contrôler les constructions anarchiques ;
- Intensifier les espaces boisés afin de multiplier et de diversifier les sources de distraction et de loisirs ;
- Diversifier les structures d'accueil et les adapter à toutes les formes de la demande ;
- Faire porter l'effort sur les équipements légers, accessibles par les catégories socio-professionnelles à revenus modestes qui ne peuvent bénéficier de l'infrastructure existante ;
- En matière de développement des équipements additionnels, la demande des journaliers doit primer sur la demande d'hébergement saisonnier;
- Valoriser les monuments historiques;
- Réaménager et restructurer le tissu urbain.

2-Orientations du grand projet urbain GPU:

Le grand projet urbain mis en place en 1997 avait pour objet la réhabilitation, la restructuration et l'aménagement des espaces centraux de la ville, de façon à promouvoir la métropolisation de la capitale par les activités et les équipements de niveaux supérieurs que doivent privilégier les espaces centraux structurés en six pôles, selon les vocations économiques et les options d'aménagement retenues pour chacun de ces secteurs.

1. Le carrefour du millénaire et de la marine - basse casbah
2. Le quartier du 1^{er} mai - Hamma - ravin de la femme sauvage
3. Carroubier - El Harrach- Pins Maritimes
4. Stamboul - Lido - Verte rive - Bordj El Bahri
5. Front de mer ouest - Cap caxine
6. El Djamila - Les dunes - Zeralda

Des propositions d'aménagement touristique ont été prévues, selon ces différents pôles.

Le GPU n'est pas seulement une réponse à des nécessités locales; il traduit une première prise de conscience de l'importance de l'expérience internationale, de la nécessité d'approcher l'urbanisation de la capitale algérienne dans un environnement régional marqué par la concurrence entre les métropoles méditerranéennes.

« Malheureusement, proposant des solutions à des problèmes qui dépassent parfois le cadre de l'action urbanisme, le GPU devrait être mis en œuvre face à une dynamique et à des stratégies urbaines qui façonneraient l'espace algérois à une vitesse et selon des procédés qui iraient à l'encontre des objectifs assignés⁸⁷. »

Donc, avec l'évolution de la politique dans les années 90, le GPU n'a pas pu voir le jour.

⁸⁷ SAIDOUNI M.; Quel projet pour le Grand Alger? Entre le discours et la méthode.2003

Chapitre II

Situation actuelle du tourisme de forme urbaine dans l'Algérois Etat du parc hôtelier dans l'algérois

1- Présentation de la Wilaya d'Alger:

Alger occupe une position géographique stratégique, elle constitue un point de relais et d'échanges entre tous les pays de la Méditerranée et notamment ceux du Maghreb.

C'est aussi un lieu de convergence de tous les courants d'échanges du pays.

Avec la promulgation de l'ordonnance n°97-15 du 31 mai 1997, Alger change ses limites administratives en englobant 24 communes des Wilaya de Boumerdès, Blida et Tipasa.

Le Gouvernorat du grand Alger (G.G.A) a un statut particulier doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le G.G.A est organisé en 12 circonscriptions administratives (au lieu de Daïra) et de 57 communes.

La promulgation de l'ordonnance n°2000-01 du 1^{er} mars 2000 relative à l'administration de la wilaya d'Alger et des communes qui en dépendent, a rendu le statut de la Wilaya. Elle stipule dans l'article 1^{er} que la wilaya d'Alger est régie par les dispositions applicables à l'ensemble des Wilayate comme cela est prévu par la loi n°90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya. Quant aux communes constituant la wilaya d'Alger et d'après l'article 2 de l'ordonnance suscitée, elles sont régies par les dispositions applicables à l'ensemble des communes du territoire national prévues par la loi n°90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune, sous réserve de dispositions particulières applicables à la ville d'Alger en tant que capitale.

En mars 2000⁸⁸, la Wilaya d'Alger est réorganisée en 13 circonscriptions administratives administrées par des Walis Délégués auprès du Wali d'Alger.

Suite à cela, le décret présidentiel n°2000-45 du 1^{er} mars 2000 est promulgué et a pour objet de modifier et compléter les dispositions du décret présidentiel n°97-292 du 2 août 1997 fixant l'organisation administrative du Gouvernorat du Grand Alger. Les dispositions des articles 1 et 2 du texte de 1997 sont donc modifiées et complétées en organisant la wilaya d'Alger en circonscriptions administrées par des Walis Délégués auprès du Wali d'Alger et passent au nombre de 13.

¹Par la promulgation du décret présidentiel n°2000-45 du 1^{er} mars 2000 qui modifie et complète les dispositions du décret présidentiel n°97-292 du 2 août 1997 fixant l'organisation administrative du Gouvernorat du Grand Alger

Les limites administratives de la Wilaya d'Alger sont (*voir carte n°1*):

- Au Nord par la mer Méditerranée
- Au Sud par la wilaya de Blida
- A l'Est par la wilaya de Boumerdès
- A l'Ouest par la wilaya de Tipasa

Elle compte 57 communes et 13 circonscriptions administratives.

Son territoire couvre une superficie de 1.081 Km² pour une population de 2 562 428 habitants (RGPH 98).

	Populations		
	1977	1987	1998
Wilaya d'Alger	1 641 521	2 015 374	2 562 428

Source : O.N.S, R.G.P.H 1977,1987 et 1998.

La population a atteint 1 641 521 habitants en 1977 et 2 015 374 en 1987, l'agglomération a enregistré une augmentation de 400 000 personnes par rapport à 1977; elle atteint 2 562 428 habitants en 1998 soit 500 000 habitants en plus.

Par ailleurs, capitale politique et économique du pays, elle est desservie par une infrastructure de base développée, elle regroupe des équipements exceptionnels, de niveau national et international, des services variés, des pôles d'activités et d'industries, des potentiels qui ont favorisé une forte attractivité et une saturation totale de l'espace.

De plus, soumise à une métropolisation non planifiée, non maîtrisée, en l'absence d'une stratégie d'ensemble en matière d'aménagement, devant des études d'urbanisme successives, en perpétuelle remise en cause et révision, sans aucun instrument approuvé et opposable aux différents intervenants. Alger subit une urbanisation réalisée au coup par coup (avec un taux d'urbanisation de 99%) et selon divers centres de décisions qui n'ont été orienté que par leur propre logique ou leurs urgences spécifiques du moment.

Une urbanisation qui a accumulé en tout sens et sans continuité ni ordre, des ensembles urbains hétéroclites qui ont gaspillé exagérément l'espace.

2- Etat du parc hôtelier de la Wilaya d'Alger :

Alger en tant que capitale nationale est "la vitrine du pays".

Selon les statistiques⁸⁹, le plus grand nombre des hôtels se concentre dans la wilaya d'Alger, avec un chiffre de 146, soit un taux de 17% par rapport au total national qui est de 844. La capacité en lits est de 67715.

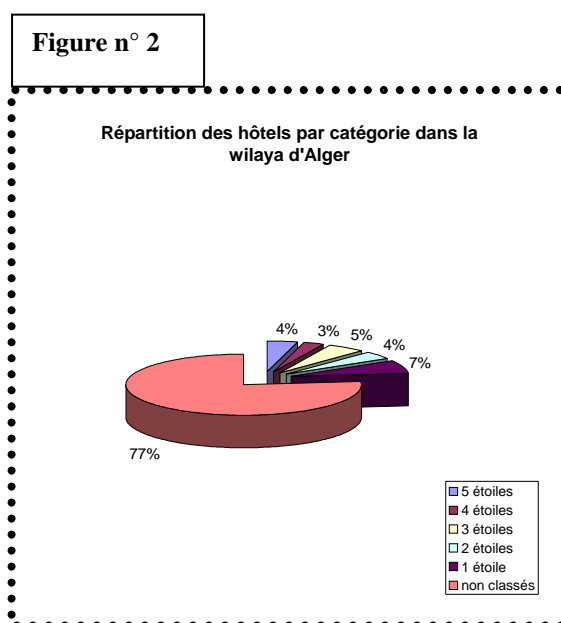
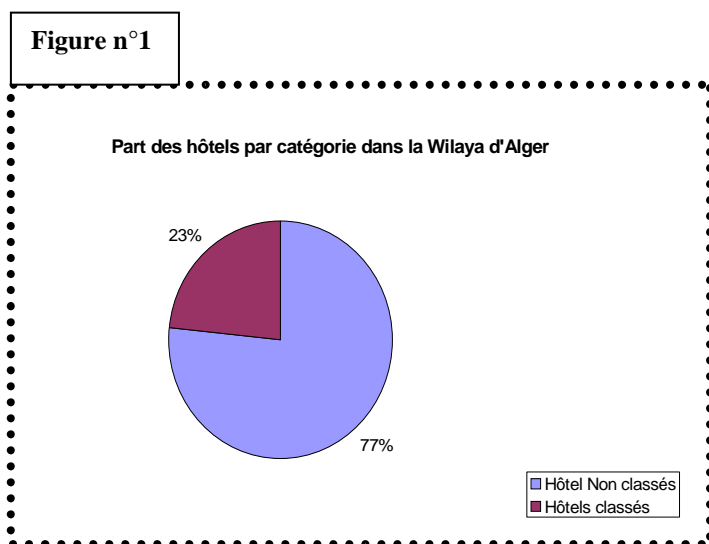
Cette situation est due à la position et à la situation politique, administrative, économique, sociale et culturelle qu'occupe la wilaya d'Alger.

Cependant, notre enquête sur terrain a révélé que plusieurs hôtels non classés n'ont pas été pris en considération, ce qui peut nous laisser croire que la structure extérieure qui est la Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger ne remplit pas son rôle dans la collecte d'informations et de contrôles.

Le parc hôtelier dans la Wilaya d'Alger:

Les 146 hôtels situés dans la wilaya d'Alger ont une capacité d'accueil de 16 850 lits et 5339 employés. Les hôtels classés représentent seulement 23% (*voir fig. 1*) du total de la Wilaya, soit 34 hôtels avec une capacité de 10 157 lits. Ils sont répartis sur 1*, 2*, 3*, 4*, 5* avec un très faible taux qui varie entre 3 et 7%⁹⁰. (*voir fig.2*)

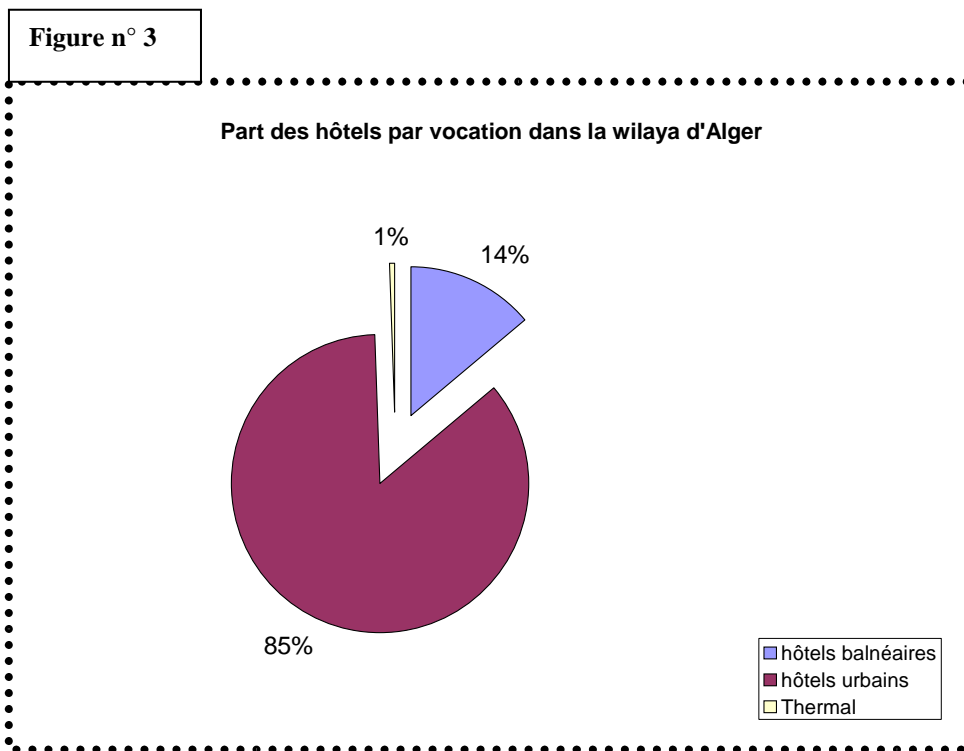
Les hôtels non classés sont en nombre de 112, soit 77% avec une capacité en lits de 6693.



⁸⁹ Bilan des activités MTA année 2002

⁹⁰ Sortie sur terrain + Direction du tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger.

Les hôtels urbains sont en nombre de 123, soit 85% du total de la wilaya et avec une capacité d'accueil de 10 680 sur un total de 16850 lits. Les hôtels balnéaires ne représentent que 14% et seulement 1% pour la forme thermique (*voir fig.3*).



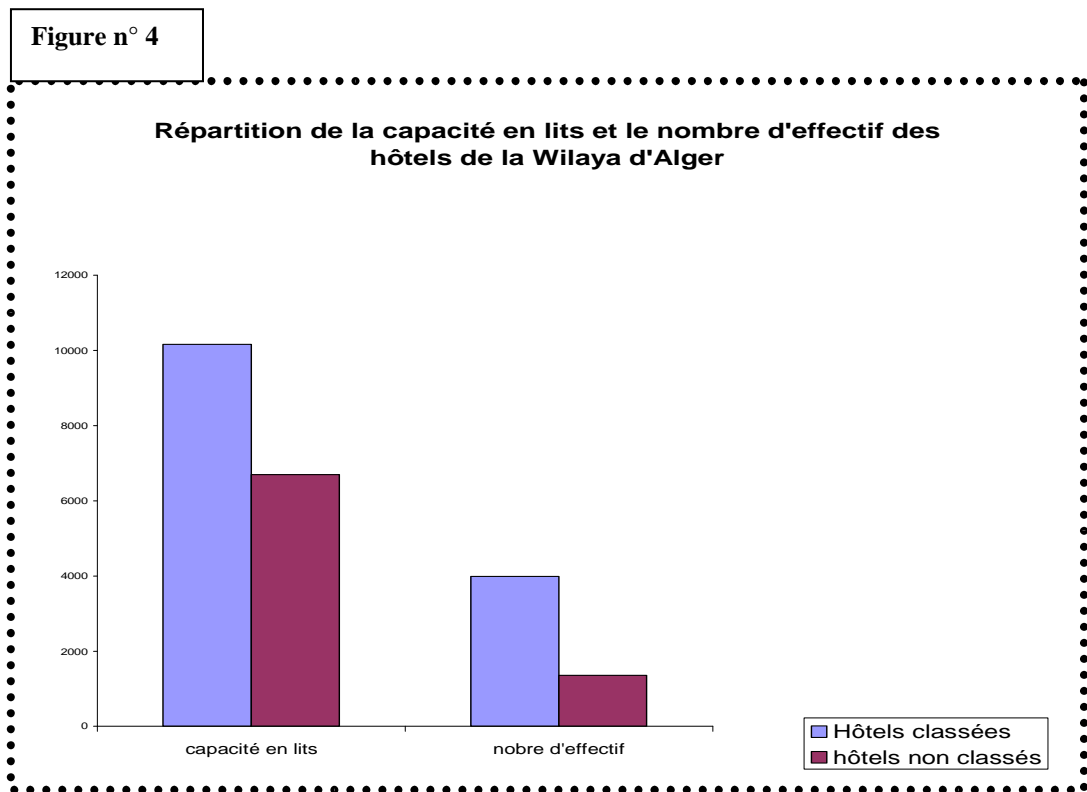
Le plus grand nombre des hôtels non classés ont été réalisés à l'époque coloniale et le plus grand nombre des hôtels classés ont été construits dans les années 1970. Cette situation prouve que la volonté de vouloir développer cette forme de tourisme s'est interrompue après l'indépendance.

2-1-Répartition spatiale des hôtels dans la Wilaya:

Le parc hôtelier de la Wilaya d'Alger se répartie sur 24 communes, avec différentes catégories et formes (*voir carte n°2 et annexe*).

Le plus grand nombre des hôtels se concentrent dans les communes centres (la Casbah, Alger Centre, Sidi M'Hamed et Belouezded) et sont de forme urbaine, et dans la commune de Staouali située à l'Ouest de la Wilaya et ce sont des hôtels de forme balnéaire (*voir carte n°3 et carte n°4*)

Le nombre d'employés est inférieur à la norme établie par l'O.M.T qui est de 0.5 emploi par chambre, soit environ 1 emploi pour 2 lits. (*voir fig. n° 4*)



Source : Enquête sur terrain, Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger

Les hôtels de haut standing: Mazafran, Sable d'Or, C.T Zeralda, El Manar, résidences Sidi Fredj, azur plage, Riadh, (catégorie 3, 4 et 5) se situent dans la région Ouest de la Wilaya et sont de forme balnéaire. Ces derniers ont été construits dans les années 1970, à l'époque où le secteur touristique avait un intérêt particulier dans le développement de notre pays.

L'hôtel Sheraton (catégorie 5*) a été construit en 1999. C'est un hôtel balnéaire mais il a été destiné à recevoir les invités de la Conférence des villes africaines.

Les hôtels de haut standing: El Aurassi, Essafir, Hilton, Sofitel se situent dans les communes centres de la Wilaya et sont de forme affaire/urbaine. Cette position est due à la présence des activités économiques que concentre le centre de la wilaya.

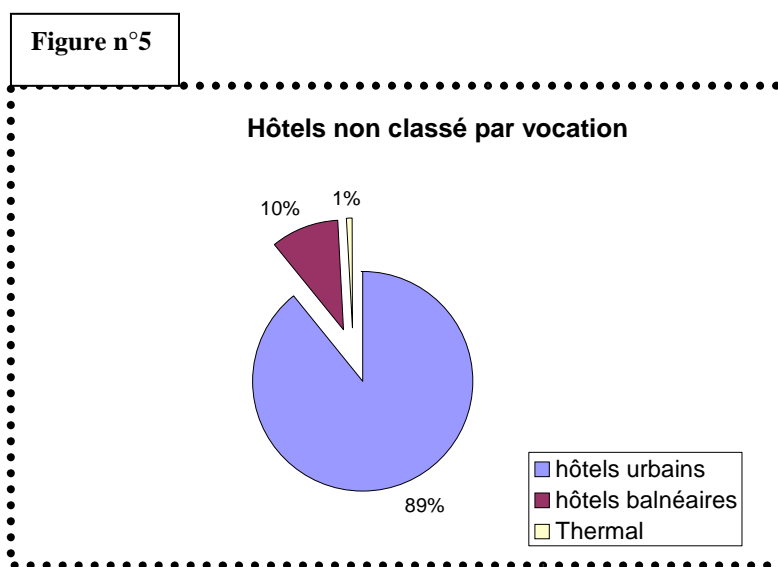
L'hôtel Mercure (5*) se situe à l'Est de la Wilaya à quelques kilomètres de l'aéroport.

Les autres hôtels de petites classifications (1 et 2*) et les non classés se concentrent dans les communes centres de la Wilaya. La majorité sont de forme urbaine et sont l'héritage du parc immobilier colonial (*voir carte n°5*).

2-2-Qualité des hôtels non classés dans la Wilaya d'Alger:

Les enquêtes que nous avons menées ont révélé que la catégorie non classée est prédominante. Elle représente 112 hôtels, soit un taux de 77% du total de la wilaya d'Alger.

Les hôtels non classés se répartissent en trois formes différentes: 1 thermal, 11 balnéaires et 100 urbains, avec des capacités en lits, respectivement, de 200, 768 et 5885 (*voir fig.5*).

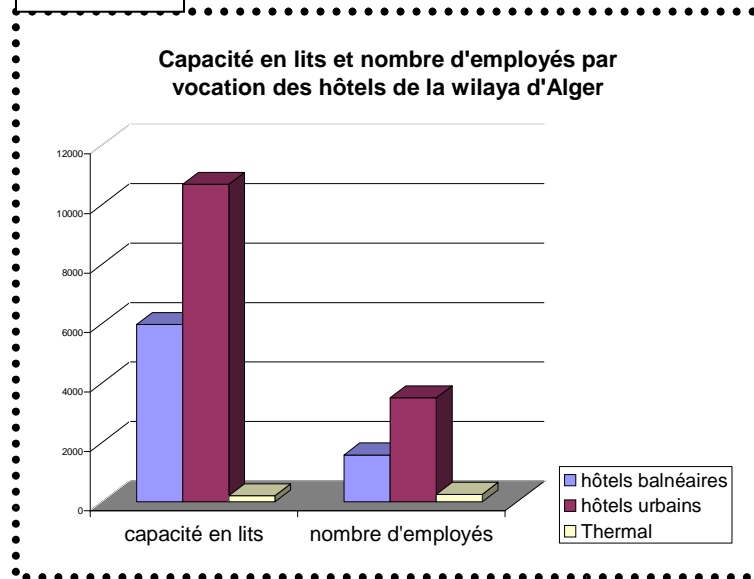


Source : Enquête sur terrain, Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger

Sur les 112 hôtels non classés, 59 soit un taux de 52%, de forme urbaine, représentent des insuffisances liées à la dégradation générale du bâtiment, à la vétusté des équipements et matériels nécessaires à son fonctionnement optimal ainsi qu'un déficit important en qualification du personnel employé (*voir fig. 6*).

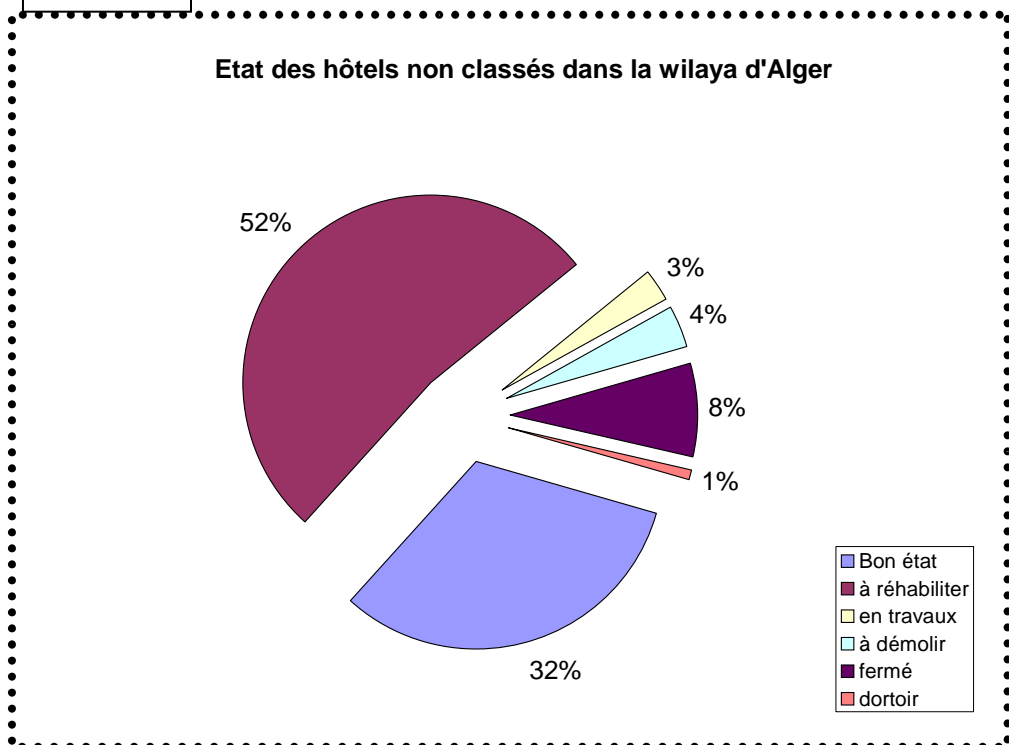
39 hôtels, soit un taux de 32%, sont en bon état et conforme aux normes établies dans la loi, 3 hôtels, soit 3%, en travaux, 5 hôtels menaçant ruines et nécessitent une démolition et 9 hôtels sont fermés (*voir fig. 7*).

Figure n°6



Source : Enquête sur terrain, Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger

Figure n°7



Source : Enquête sur terrain, Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger

Les hôtels à réhabiliter :

Les 59 hôtels ne remplissent aucune norme de classement :

- Sanitaire insalubre (*voir photo n°1*)
- Cuisine vétuste (*voir photo n°2*)
- Mobilier délabré (*voir photo n°3*)
- Infiltration des eaux usées dans les chambres (*voir photo n°4*)
- Absence de réserve d'eau (*voir photo n°5*)

Les photos ont été prises suite à notre enquête sur terrain.

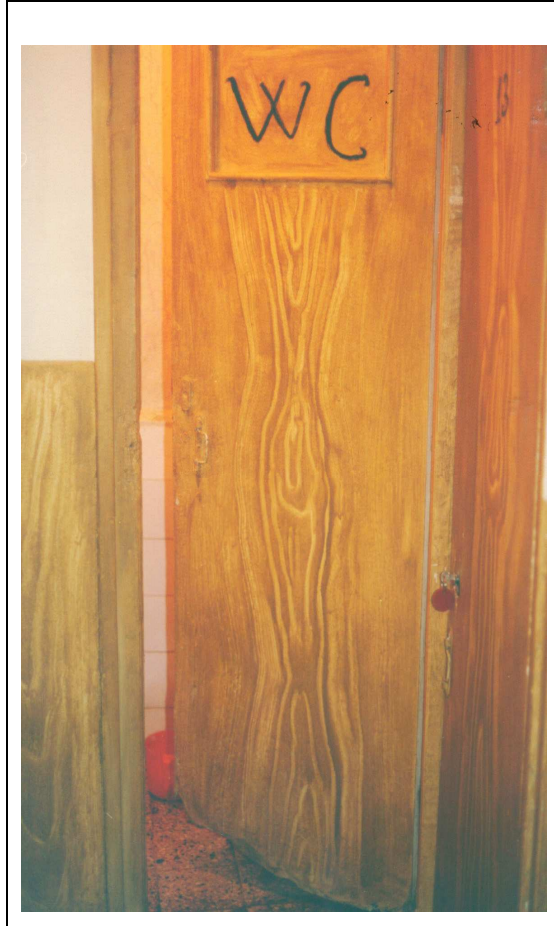


Photo n°1 : sanitaires insalubres



Photo n°2 : cuisine vétuste

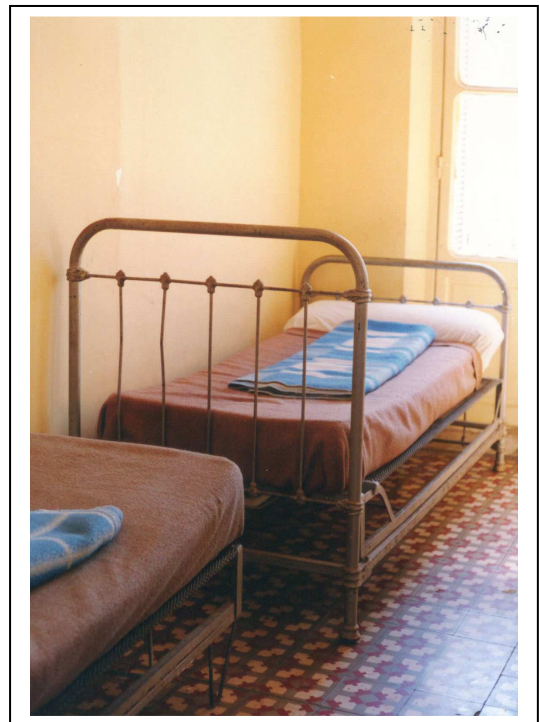
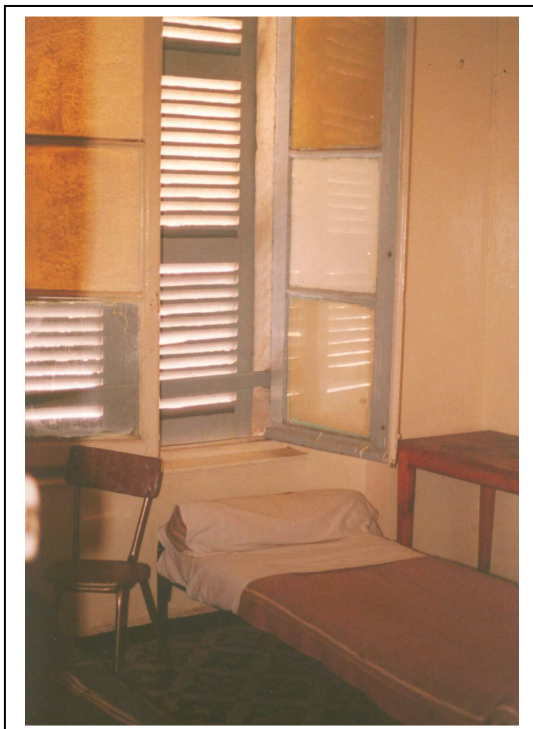


Photo n°3 : mobilier délabré



Photo n°4 : infiltration des eaux usées dans les chambres

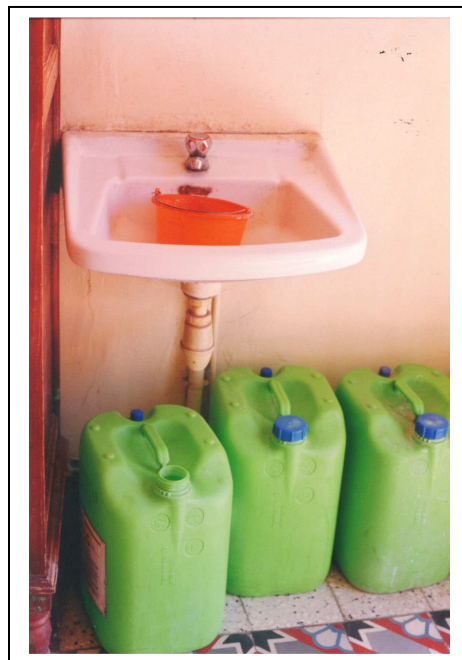


Photo n°5 : absence de réserve d'eau

2-3-Répartition spatiale des hôtels non classés:

Les hôtels non classés se répartissent dans la partie Centre et Ouest de la Wilaya d'Alger. *(voir carte n°6).*

Les hôtels balnéaires se concentrent dans les communes situées à l'Ouest de la Wilaya datant des années 70, ont une capacité de 500 lits.

Le nombre des hôtels non classés urbains représente un taux élevé de 77%, avec une capacité en lits qui varie entre 750 et 1500. Cette situation date de l'époque coloniale, vu la date de construction de la plus grande majorité de ces hôtels varie entre 1890 et 1930, ce qui prouve que le parc hôtelier de la Wilaya d'Alger n'est que l'héritage du parc immobilier colonial. *(voir carte n°7).*

Les 59 hôtels non classés non conformes à la loi et hors normes, sont à réhabiliter. Ces hôtels se concentrent dans les communs centres de la wilaya d'Alger. *(voir carte n°8).*

En effet, il a été démontré que "la région algéroise fonctionne avec un seul centre: Alger-Centre et son aire de diffusion (du centre d'Alger à de Bab El oued, Casbah à Hussein dey, jusqu'à El Harrach et El Biar)"⁹¹.

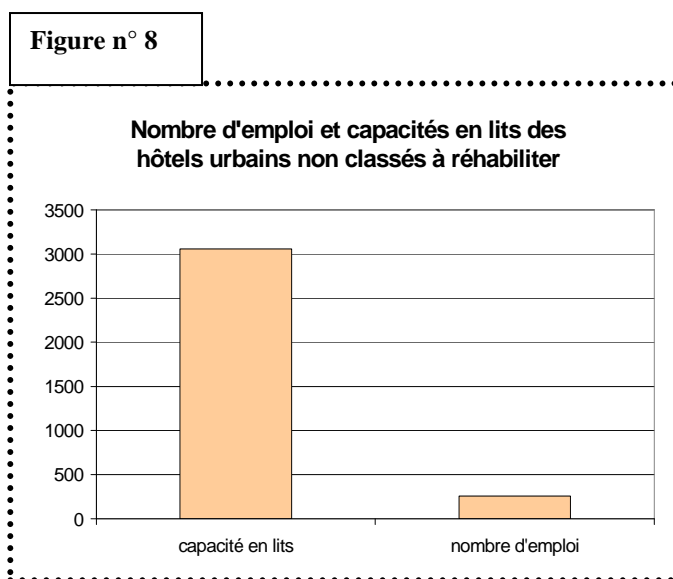
Cette diffusion est due à la concentration de l'activité économique dans ces communes.

⁹¹ Bendali-Hacine A., 2001. Régions polarisées, le cas d'Alger. Mémoire de magister en urbanisme. EPAU, Alg. :p.206

2-4- Les causes de cette dégradation:

Après analyse et interprétation des données, et suite à un entretien avec le Directeur du Tourisme et de l'Artisanat de la wilaya d'Alger et les propriétaires de ces hôtels non classés à réhabiliter, nous avons pu faire ressortir les causes de cette dégradation:

- ces hôtels datent de l'époque coloniale. La date de leur construction varie entre 1890 et 1930. Par manque d'entretien, le temps a fait son œuvre (infiltration des eaux de pluie, des eaux usées des conduites, fissuration,...).
- Sur les 59 hôtels, 54 sont privés et 5 appartiennent à l'OPGI. Les propriétaires n'ont pas les moyens pour restaurer leurs biens et ils ne trouvent aucune assistance auprès des autorités publiques.
- Tous les gérants sont les propriétaires des hôtels ; ils n'ont aucune qualification dans le domaine du tourisme
- Tous les employés ne sont pas qualifiés et n'ont suivi aucune formation dans le domaine du tourisme. La majorité des propriétaires des hôtels perçoivent que la formation des employés est comme une "charge" et non pas comme un investissement nécessaire à l'amélioration de la prestation de service.
- Le nombre d'employés est insuffisant par rapport à la capacité en lits de ces hôtels. Chaque hôtel emploie en moyenne 2 à 3 personnes, pour une capacité en lits qui varie entre 100 et 20 (Selon l'OMT, la norme est de 0.5 emploi par chambre, soit environ 1 emploi pour 2 lits).
- Pour ces hôtels non classés à réhabiliter, 258 emplois sont offerts pour 1987 chambres, soit 3058 lits⁹². (*voir fig. 8*)



Source : Enquête sur terrain, Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger

⁹² Enquête sur terrain.

- Ces hôtels n'ont jamais fait objet d'un contrôle, d'information ou de sensibilisation par les inspecteurs du tourisme.
- Lors de notre enquête, nous n'avons pas pu avoir les données sur le nombre d'arrivées et de nuitées de la quasi totalité des hôtels non classées. En insistant sur la question, les gérants ou les propriétaires nous ont avoué que les clients ont pris ces chambres comme un lieu de résidence. Ils nous ont expliqués que ces personnes sont venues de l'intérieur du pays, fuyant le chômage et le terrorisme. En plus, la crise de logement que connaît la Wilaya d'Alger a incité ces personnes à trouver refuge dans ces hôtels insalubres qui ne répondent à aucune norme admise et sont à la portée de leurs petites bourses (le coût de la chambre par nuit et par personne varie entre 150 et 350 DA, c'est-à-dire environ 1 euro50 à 2 euros).

2-5-Les conséquences:

Les conséquences qui peuvent découler de cette situation de désolation ne peuvent être que négatives et porter atteintes à l'image de la capitale Alger, et du pays Algérie.

L'absence de la "qualité "du bâti, d'équipement et la prestation de service ne peut que compromettre la promotion du tourisme et son développement.

Sur le plan social:

- la plus grande partie de ces hôtels est utilisée à des fins de mauvaises mœurs (prostitution, commerce informel)
- les visiteurs, dont leur bourse ne leur permet pas de se payer un hôtel de haute gamme, sont hébergés chez leur proche.

Sur le plan environnemental:

"Alger la Blanche"!! Ce ne sont peut être que des mots. L'environnement insalubre, manque d'hygiène, de sécurité : ce sont des facteurs qui ne devraient pas exister dans une capitale considérée comme une métropole du XXIème siècle et voulant se mettre au même rang que les autres capitales du bassin méditerranéen.

Sur le plan culturel:

La disparition de ces hôtels affecterait le parc immobilier colonial sérieusement et effacerait une grande partie de notre environnement bâti. La disparition de ce parc hôtelier, qui date de l'époque coloniale, causerait la perte de repères de tout un siècle.

Sur le plan économique:

La promotion du tourisme ne pourrait se faire dans des conditions de dégradations, de manque d'hygiène et d'insécurité. Ces dernières sont en deçà des attentes de la clientèle et risquent, si des mesures ne sont pas prises, d'hypothéquer sérieusement les chances de voir l'offre

touristique se mettre à niveau avec les normes internationales pour pouvoir concurrencer les pays aux traditions touristiques ancrées.

Chapitre III

Facteurs et éléments de la promotion du tourisme urbain dans la Wilaya d'Alger

Il y a des éléments qui se trouvent au service d'un tourisme déclenché par les éléments primaires (hébergement), et non au service des résidents. En principe, ils n'ont de sens que s'il existe un tourisme. Ce ne sont pas des objets de tourisme mais le facilitent, voire le rendent possible.

1- Autres infrastructures et équipements touristiques et leurs incidences sur la promotion du tourisme urbain dans la Wilaya d'Alger:

1-1- Dégradation du patrimoine:

La wilaya d'Alger renferme 65 sites et monuments historiques classés, soit 15.08% du total national qui est de 431⁹³. Elle est classée au premier rang.

La négligence a engendré la dégradation des monuments historiques et des sites de mémoires (à l'intérieur de la Casbah) ainsi que la perte des repères et des traditions qui constituent l'élément essentiel de l'identité d'un peuple. Ces sites sont totalement abandonnés ou partiellement dégradés. Ils subissent différentes atteintes :

- naturelle : vents, pluies et sels marin pour les sites côtiers
- anthropiques : développement urbain au détriment du patrimoine, pillages de pierres, construction illicite et dégradations diverses
- informelles : certains sont squattés par des familles.

Des vestiges sont endommagés, des sites occupés illicitement par des familles (la demeure de Barberousse dans la commune de Rais Hamidou) et les deux forts turcs de Bordj El Kiffan dont l'un d'entre eux a été mal restauré et occupé par des familles.

Les sites naturels et espaces verts subissent le même sort l'exemple du Musée National de la Nature (Jardin d'Essai) qui représente une valeur inestimable de par la qualité et la rareté de sa flore, demeure abandonné à son sort et livré au saccage des riverains. Quant au lac de Réghaia et sa zone humide, les espèces sont soumises à la chasse et au vol et le lac est pollué. Malgré l'actualisation de la législation dans les années 70, 80 et 90 notre patrimoine se trouve dans une situation de dégradation avancée : des vestiges endommagés, des sites occupés illicitement par des familles et certains ont disparu.

⁹³ Ministère de la communication et de la culture. Annuaire statistique 200/2001

Un autre exemple de dégradation est illustré par un développement urbain non maîtrisé. Dans la commune de la Casbah, pour résorber les problèmes de circulation automobile, la Wilaya a décidé de construire un parking dans le quartier de la marine. Outre que ce parking a été érigé sur les vestiges du site antique d'Icosium et en violation de la réglementation en matière de champs de visibilité, puisque construit à moins de 50m de Djemaa El Kebir, monument classé, ce qui entraîne une nuisance importante à ce monument. Après quelques années de service de ce parking, il a été constaté que la coupole de Djemaa El Kebir se fissurait du fait des vibrations causées par le flux incessant des véhicules utilisant le parking.⁹⁴

Ce n'est que dans les années 90, que des travaux de restauration et de réhabilitation de la Casbah ont été initiés par les autorités publiques, mais ceci s'avère insuffisant vu le nombre des monuments et sites qui nécessitent eux aussi de grands travaux de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur.

Le plus grand nombre du patrimoine classé et non classé de la Wilaya d'Alger se situe dans les communes du centre traditionnel : Casbah, Alger Centre et Belouezdad). Dans ces mêmes communes se concentre le plus grand nombre d'hôtels non classés. Cette situation devrait être un atout pour la promotion du tourisme: *proximité des hôtels non classés des sites et monuments historiques*. D'autant plus que ces sites et monuments historiques qui représentent l'un des attraits touristiques dans une ville ne sont pas mis en valeur.

En Italie, le développement et la promotion du tourisme se sont concrétisés par la priorité qu'a donné l'Etat pour la mise en valeur de son patrimoine culturel.

Etant donné l'état de dégradation aussi bien du patrimoine culturel que du parc hôtelier, la promotion du tourisme de forme urbaine dans la Wilaya d'Alger ne pourrait se concevoir sans la réhabilitation et l'amélioration de la qualité.

1-2-Les lieux de consommation:

Au plein sens de terme, le touriste a besoin de se restaurer, de reprendre des forces au cours de sa démarche, d'où l'existence de restaurants, cafés, salons de thé... parfois, une gastronomie fondée sur la grande cuisine et les produits du terroir relève aussi du patrimoine et peut être considérée comme un élément primaire, puisqu'elle est l'objet du déplacement touristique.

Dans la Wilaya d'Alger, il y a 1838 lieux de consommation⁹⁵, dont le plus grand nombre se concentrent dans les communes du centre avec un nombre de 476, et principalement dans les communes Alger-Centre et la Casbah. Cette localisation des lieux de consommation à proximité des hôtels non classés devrait être un atout pour ces derniers qui n'offrent que le

⁹⁴ SOUIDI . D.; Patrimoine archéologique et historique. Rapport non publié.

⁹⁵ Source: Direction du tourisme de la wilaya d'Alger et la direction de la concurrence et des prix de la wilaya d'Alger

petit déjeuner. Cependant, ces lieux de consommation ne proposent pas les produits de terroir qui représente un des facteurs de la promotion du tourisme.

1-3-Les agences de voyages:

Le nombre d'agences de tourisme de voyage sur le territoire national est de 497⁹⁶.

124 agences se situent dans la Wilaya d'Alger, soit 25% du total national.

Ce nombre est excessif pour les 4173 touristes qui se rendent dans les agences (dont 4144 sont des touristes algériens).

La principale destination que proposent ces agences est le Sud Algérien et les pays étrangers.

L'organisation de circuits et de visites guidées dans la Wilaya d'Alger est inexistante.

Cet état de fait prouve que la promotion du tourisme par le biais de la valorisation de l'image de la capitale "Alger" est négligée.

1- 4- Crise de transport dans l'algérois:

Les transports urbains algérois représentent encore une activité sous équipée, sous encadrée et insuffisamment soutenue. En l'an 2000, ils sont assurés, par cinq modes, dont l'exploitation demeure encore précaire:

-la voiture particulière: 382 254 pour l'an 2000⁹⁷

La défaillance des transports en commun contraint une part importante de la population à se rabattre sur l'utilisation de la voiture particulière qui ne fait qu'accentuer le déséquilibre entre la capacité de la voirie et les flux de véhicules.

- Bus/Fourgon:

- **ETUSA** : Exploite à l'aide de 125 véhicules de transport un réseau de 54 lignes, soit une capacité offerte de 12 500 places.

- **Fourgon**: Le nombre de véhicules affectés sur le réseau urbain était de **4000** avec une capacité offerte de **92 866** places :

- Véhicules de + 70 places : **259**

- Véhicules de 35 places : **742**

- Véhicules de 13 places : **2 982**

Le nombre de véhicules affectés sur le réseau inter-wilaya est de 2275 avec une capacité offerte de 68 250.

Il existe **26** stations urbaines dont la majorité sont non aménagées ou sur voirie.

Le réseau de bus ne semble pas tenir compte des facteurs habituellement retenus dans la conception des réseaux à savoir: la localisation des zones à desservir, leurs caractéristiques

⁹⁶ Source: Direction du tourisme de la wilaya d'Alger

⁹⁷ Source : Direction des Transport de la wilaya d'Alger

démo-économiques, les conditions d'accessibilité...etc. Compte tenu de ces défaillances, le réseau "bus-fourgon" ne fonctionne pas en tant que réseau, les lignes fonctionnant indépendamment les unes des autres.

- **La ligne ferroviaire de trafic banlieue:**

La SNTF Exploite un réseau de 45 km de voie ferrée à l'aide de 100 trains/jour, soit 120 000 places offertes.

Il existe 17 gares et haltes ferroviaires.

Le transport ferroviaire ne représente nullement un mode concurrent pour les autres modes de transport urbain au niveau de la wilaya d'Alger. Il est l'objet d'une marginalité très antérieure, qui remonte jusqu'aux circonstances de son introduction au niveau de la Wilaya⁹⁸.

- **Taxis urbains:**

En raison du déficit enregistré dans les transports collectifs urbains, le transport par taxi s'est développé de manière incontrôlée.

Le nombre de taxis en exploitation en l'an 2000 dépassait les 12000 dont une partie était exploitée en mode collectif.⁹⁹

Dans toute la Wilaya, il existe une seule station taxi (place Audin).

Le transport par taxis demeure peu rentable.

Téléphérique:

Dans la Wilaya d'Alger, il existe deux stations.

Ce mode de transport est le mieux indiqué pour des villes comme Alger, compte tenu de la nature du relief. Mais le nombre insignifiant prouve qu'il est le plus marginalisé.

La spécificité de la crise de la Wilaya d'Alger réside dans sa double connotation, en tant que:

- Crise économique (sectorielle) causée par des défaillances structurelles intrinsèques (carences institutionnelles, désorganisation de l'encadrement de l'activité "transport", insuffisance de moyens matériels, manque de viabilité financière,...) affectant le sous secteur des transports urbains;
- Crise urbaine due aux différentes politiques d'urbanisation suivies à Alger.

Cette crise de transport urbain influe sur le motif de déplacement des personnes. Pour la Wilaya d'Alger, les Algérois se déplacent, deux fois sur trois pour les motifs obligés (travail, études), alors qu'il ne se déplacent que très peu, une fois sur trois, pour les motifs non obligés (loisirs, visites, courses,...) en mode motorisé. La part des déplacements non obligés est appelée encore à baisser en tous modes, autrement dit, si on tenait compte des déplacements

⁹⁸ NEGGAZ K., 2000. Interaction transport urbain - occupation du sol- cas de l'agglomération d'Alger, Thèse de magistère, E.P.A.U, Alger,

⁹⁹ Source : Direction des Transport de la wilaya d'Alger

en marche à pied.¹⁰⁰ Car, la population de l'agglomération algéroise effectue quotidiennement cinq (05) Millions de déplacements/ Jour dont 60% à pied et 40% en modes motorisés¹⁰¹.

Aussi, la médiocrité de la qualité du service offert constitue un facteur répulsif aux touristes: détérioration du matériel, durée des temps de remplissage, irrégularités des fréquences et faiblesse des horaires de services.

Cette situation porte atteinte au tourisme et à l'image de notre pays. La promotion du tourisme urbain dans l'Algérois ne peut pas se faire face à une telle crise. Le touriste ne trouvera pas les moyens adéquats de transport pour effectuer ses déplacements et accéder aux sites touristiques.

3-Les atteintes à l'environnement et leurs incidences sur la promotion du tourisme:

Pollution:

3-1- Déchets solides:

La quantité d'ordures ménagères de l'agglomération d'Alger représente aujourd'hui environ 1.929,610 T/j pour une production journalière moyenne de 0,750 Kg/h/j¹⁰².

La quantité d'ordures ménagères non collectées est de 201.845 t/an, soit un besoin d'une soixantaine de bennes tasseuses de 12 m³. Avec les besoins en renouvellement du parc actuel, on peut estimer les besoins à une centaine de véhicules de collecte tous types confondus.

Outre les deux principales décharges d'Oued Smar et Ouled Fayet, Alger dispose de plusieurs autres décharges publiques non contrôlées dont les plus importantes sont Staoueli, Khraissia, Baba Hassen, Douéra.

La collecte des déchets ménagers se fait par un établissement public (EPIC NETCOM). Le ramassage et le balayage ne sont efficaces que dans le centre ville et les grandes artères. Dans les zones périphériques et quartiers populaires cela demeure insuffisant. En outre, on note une quasi-absence de lavage des rues, notamment les avaloirs. Cette situation engendre des impacts négatifs, tant sur la santé des citoyens que sur l'esthétique générale.

En effet, la détérioration du paysage engendre un manque d'attrait (tourisme notamment au niveau urbain). L'exemple de la plus grande décharge publique du pays, située à Oued Smar, à proximité immédiate de l'aéroport international d'Alger, est édifiant. La prolifération de

¹⁰⁰ NEGGAZ K., Interaction transport urbains - occupation du sol- cas de l'agglomération d'Alger, ; cité op.

¹⁰¹ Source: Situation du secteur des transports. Bilan et perspective, 2004. Direction des transports de la Wilaya d' Alger

¹⁰² Programme d'aménagement côtier/ zone côtière algéroise. 2004

dépôts de gravats, voire même de déchets de toutes sortes sur les plages ou les dunes, menace la zone côtière qui recèle un important potentiel touristique.



Décharge sauvage dans la casbah
Ilot Amar Ali



Décharge sauvage dans la casbah
Ilot Amar El Kama

3-2-Déchets liquides:

Le plan directeur d'assainissement:

Au niveau de la Wilaya d'Alger, se localisent 2 stations d'épuration des eaux usées et 4 mini-stations. Deux d'entre eux sont à l'arrêt et les autres sont fonctionnelles à 30%¹⁰³.

Au niveau du bassin versant « Beni Messous » :

28 points de rejets ont été identifiés et localisés.

Le volume d'eau usée rejetée au sein de ce bassin a été évalué dans le cadre du plan directeur d'assainissement à 30 844,8m³/j dont 5,65% sont produites par les unités industrielles.

Au niveau du bassin versant « d'El Harrach » :

52 points de rejets ont été identifiés dont 34 rejets d'eau usée domestique et pluviale, 18 rejets d'eau usée domestique, pluviale et industrielle.

Le volume d'eau usée rejetée a été évaluée à 289 008m³/j dont 47,7% sont déversées par les unités industrielles.

An niveau du bassin versant de « Réghaia » :

29 points de rejets ont été identifiés dont 21 rejets d'eau usée domestique et pluviale, 2 rejets d'eau usée pluviale et industrielle, 6 rejets d'eau usée pluviale.

Le volume d'eau usée rejeté a été évalué à 81 302,4M³/j dont 42% sont produites par les unités industrielles.

¹⁰³Source : Direction de l'Environnement de la Wilaya d'Alger – APPL (Agence pour la protection et la promotion du littoral).

Les eaux usées sont acheminées par des égouts à ciel ouvert directement sur la plage ou alors les Oueds sont tellement pollués qu'ils sont devenus des égouts à ciel ouvert (Mazafran, l'Oued Beni Messous, Oued El Harrach, Oued Hamiz...).

Cette situation porte atteinte à la santé humaine et au paysage. Les odeurs nauséabondes des Oueds sont répulsives.

4- Urbanisation et occupation illicites dans les Zones d'expansion touristique:

L'inflation démographique et l'exode rural accentué dans la décennie noire (les années 90) a engendré la demande en parc logement. Dans les ZEST, l'extension des habitations et la réalisation des constructions sont souvent illicites puisqu'elles empiètent sur les espaces protégés par la loi et réservés pour des aménagements touristiques. La superficie globale des douze ZET de la wilaya d'Alger était estimée, en 1988¹⁰⁴, à 2 550,75 ha. En 2001, elle est estimée à 2 040.75ha, soit 469,25ha ont été consommés par l'urbanisation¹⁰⁵. *(voir annexe 2)* L'exemple de Ain Taya est édifiant, où toute la superficie de la ZET a été urbanisée.

Dans la ZET de Zéralda, en plus de la coopérative des villages des artistes, on a implanté une usine de parpaing sur le terrain de la ZET Ouest.

Même phénomène constaté à Ain Bénian où l'on enregistre l'implantation de 5 maisons individuelles sur le terrain de la ZET.



Urbanisation illicite dans la ZET de Zéralda

Cette situation nous incite à tirer le signal d'alarme pour freiner cette forme d'occupation illicite sur les ZET et réserver le foncier aménageable aux investissements touristiques. Cette mission revient à l'ANDT.

Ces ZET sont intégrées dans les PDAU et POS, donc il est nécessaire de faire des propositions d'aménagement tout en respectant les caractéristiques de la ZET.

¹⁰⁴ Décret n°88-232 du 5 novembre 1988 portant déclaration des Z.E.T.

¹⁰⁵ Source : enquête sur terrain, au niveau des communes littorales.

Nous pouvons conclure que la mauvaise gestion du foncier réservé au tourisme a une influence sur la promotion du tourisme en Algérie.

5-Projets d'investissement touristiques en cours de réalisation dans la wilaya d'Alger:

L'encouragement de l'investissement privé et les besoins en hébergement qui se fait sentir dans la capitale. Aussi, quinze (15) projets d'investissement touristiques sont en cours de réalisation avec une capacité de 1458 lits et 635 emplois générés¹⁰⁶. *(voir tab. 2, carte n°9 et annexe 3)*

¹⁰⁶ Source: Enquête sur terrain + Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger.

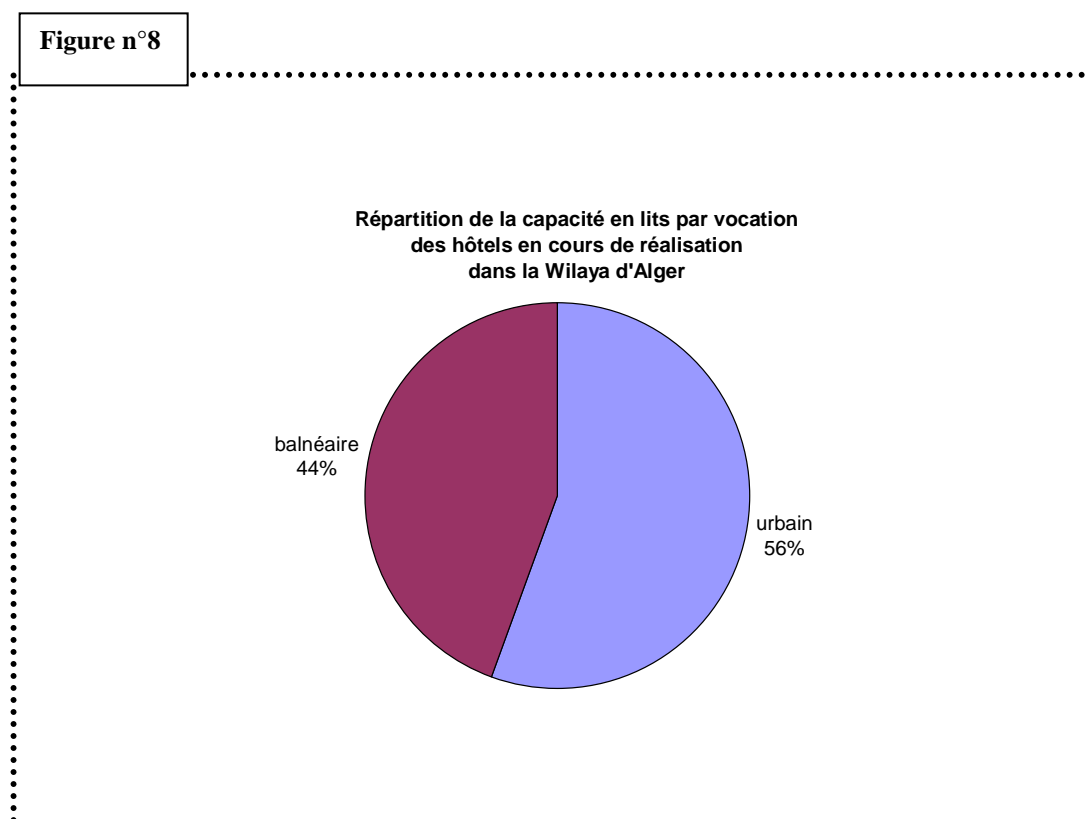
Tableau 3: Liste des Projets d'Investissement (2001-2002)

Projet en cours	Communes	Vocation	Situation par rapport à la ZET	Prévisions	
				Lits	Emplois
1. Hôtel Royal	Rouiba	Urbain	Hors ZET	60	30
2. Hôtel Beau rivage	Heuraoua	Balnéaire	Intégré	100	40
3. Hôtel	El Marsa	Urbain	Hors ZET	60	25
4. Hôtel	Bordj El Bahri	Urbain	Hors ZET	90	50
5. Hôtel	Bordj El Kiffan	Balnéaire	Intégré	48	15
6. Hôtel	Bordj El Kiffan	Urbain	Hors ZET	28	14
7. Hôtel	Mohammadia	Urbain	Hors ZET	60	18
8. Hôtel El Hamiz	Dar El Beida	Urbain	Hors ZET	50	20
9. Hôtel El Hillal	Dar El Beida	Urbain	Hors ZET	70	28
10. Hôtel	Baraki	Urbain	Hors ZET	50	20
11. Hôtel	Bab Ezzouar	Urbain	Hors ZET	42	18
12. Hôtel	Ain Benian	Urbain	Hors ZET	80	27
13. Hôtel	Staouali	Balnéaire	Intégré	500	250
14. Hôtel	Staouali	Urbain	Hors ZET	180	60
15. Hôtel	Zeralda	Urbain	Hors ZET	40	20
T o t a l				1458	635

Source: Enquête sur terrain complétée par des documents de la Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya d'Alger.

Leur classement varie entre 2 et 3 étoiles et la capacité en lits de chacun de ces hôtels est entre 28 et 500. Ceci s'avère peu vu l'insuffisance évidente en hébergement.

Sur les 1458 lits, 810 sont de forme urbaine (12 hôtels) et sont implantés hors Zones d'Expansion Touristiques ZET¹⁰⁷. (voir fig.8)



Source : enquête sur terrain + Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger

La date prévisionnelle de la mise en exploitation de ces hôtels est prévue pour l'année 2004.

En se renseignant auprès de la Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya d'Alger en 2005, nous avons eu l'information suivante:

Six hôtels sont en exploitation, un a été démoli par le dernier séisme 21 mai 2003 et les huit autres sont toujours en cours de réalisation pour des contraintes d'ordre financier et familial.

L'investissement touristique dans la wilaya d'Alger est compromis à causes des difficultés rencontrées par les promoteurs. Cette situation a une incidence sur la promotion du tourisme dans la wilaya d'Alger.

¹⁰⁷ Source: Enquête sur terrain + Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger.

Chapitre IV

Nouvelle politique touristique algérienne et perspective de développement du secteur

1- Nouvelle politique pour un développement du tourisme durable:

La politique actuelle du tourisme repose sur les principes et les règles du développement durable, en vue de parvenir à une exploitation rationnelle des ressources touristiques.

La nouvelle stratégie à l'horizon 2010 vise à faire du produit touristique national un facteur de création de richesses tout en valorisant le patrimoine naturel, culturel et touristique.

Le soutien de l'Etat se matérialisera par l'assainissement et l'aménagement du foncier destiné au tourisme et l'adaptation du système de financement à la spécificité de l'investissement touristique, ainsi que par la maîtrise de toute la chaîne des facteurs influents sur le développement du secteur.

1-1- Stratégie de développement du tourisme en Algérie horizon 2010:

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat adopte une stratégie de développement du tourisme qui s'étale jusqu'à l'horizon 2010. Cette stratégie propose d'asseoir une politique d'Etat basée sur l'adhésion totale de l'ensemble des institutions directement ou indirectement impliquées dans la conception, le développement et la promotion des activités touristiques pour l'émergence d'une véritable industrie de tourisme.

En outre, il s'agit pour le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat de mettre en place un cadre de référence pérenne pour orienter et coordonner les programmes de développement du tourisme au cours des dix prochaines années pour une prise en charge concentrée de l'intersectorialité des activités touristiques.

Cette démarche devrait être impérativement soutenue pour l'ensemble des institutions et parties concernées, trouverait ses fondements dans le programme de gouvernement adopté en Septembre 2000 qui s'est fixé comme objectif la nouvelle politique touristique.

Le principal rôle du gouvernement dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, se définit par la promotion de l'image touristique de l'Algérie à l'extérieur, l'attraction de l'investissement et du partenariat auprès des détenteurs de capitaux, de savoir faire, et de marchés, et par l'intégration du produit touristique national dans les circuits commerciaux.

Cette stratégie qui s'inscrit dans la durabilité, se base sur les facteurs suivants :

- Un cadre politique global visant le développement durable du tourisme.

- Un plan directeur délimitant les zones à mettre en valeur en priorité, déterminant les types de produits adaptés à chaque zone, précisant la capacité de charge de chaque zone etc...
- Une réglementation claire et rationnelle relative à l'aménagement du territoire appliquée rigoureusement. .
- Une politique de valorisation des ressources humaines en vue d'une planification et d'une gestion satisfaisante des infrastructures et des activités touristiques.
- Des normes et une réglementation propre au secteur afin de maintenir les niveaux voulus de qualité de l'environnement et de qualité en général.
- La large association de la population à tous les stades de la planification, de la mise œuvre et de la gestion des services touristiques.

A terme, ces objectifs visent :

- L'augmentation des capacités d'hébergement touristique.
- La réhabilitation et la mise à niveau du parc hôtelier existant.
- La diversification de l'offre touristique.
- L'amélioration de l'image touristique de l'Algérie.
- L'insertion de la "destination Algérie" dans les circuits commerciaux touristiques internationaux.
- L'augmentation des flux touristiques vers l'Algérie et la diversification des recettes en devises.
- La création et l'augmentation de l'emploi.

Ces objectifs, évidemment dictent la levée des contraintes organisationnelles, juridiques, financières, matérielles et humaines qui font partie des doléances et propositions contenues dans cette stratégie et que se traduirait dans le cadre de la volonté de l'Etat de promouvoir une industrie touristique, qu'une loi-cadre en préparation sur le tourisme qui le confortera et pérennisera l'action des pouvoirs publics durant la décennie en cours.

Cette stratégie décennale impérative pour l'émergence de la destination Algérie et d'une industrie touristique s'impose par :

- Les enjeux socio-économiques du tourisme sont ses imputs, tel qu'il est prouvé ailleurs.
- L'état des lieux du secteur touristique en Algérie, que ces atouts appellent à la levée de tout handicap et contraintes et qui plaident plus à sa réussite.
- Les défis qui sont imposés au pays dans les horizons des décennies futures.
- La globalisation qui impose des défis plus importants.

La stratégie adoptée vise en chiffre à :

- La réalisation d'un apport en capacité d'hébergement touristique additionnel de l'ordre de 50.000 lits.
- Un apport privé en volume d'investissement en projets de l'ordre de 75 milliards de dinars.
- L'augmentation des flux touristiques vers l'Algérie qui passeraient de 174 000 en 1999 à 1,2 millions de touristes étrangers en 2010 et de 607 000 à 980 000 pour les visiteurs nationaux non résidents.

- La création de 25000 emplois directs et de 75 000 emplois indirects.
- Des rentrées en devises d'un montant prévisionnel vers l'horizon 2010 de l'ordre de 1,6 milliard de \$.

1-2- Nouvelles lois pour un développement du tourisme durable:

Le développement durable du tourisme s'oriente sur le développement des activités touristiques, tout en préservant le patrimoine naturel et culturel, la promotion de l'investissement et la promotion du tourisme.

1-2-1- La loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement du tourisme durable :

Elle définit les choix futurs du développement du secteur à long terme ainsi que les instruments de mise en œuvre tant au plan organisationnel que technique et financier.

L'objectif de cette loi est l'émergence d'un environnement favorable à la valorisation et à l'exploitation rationnelle de toutes les richesses du pays tout en veillant à leur préservation. Cela se traduira concrètement à travers :

- L'élaboration d'un plan d'aménagement touristique (PAT)
- la promotion de l'investissement et le développement du partenariat dans le tourisme ;
- l'insertion de la destination "Algérie" dans le marché international du tourisme par la promotion de l'image touristique ;
- la réhabilitation des établissements hôteliers et touristiques afin d'augmenter les capacités d'hébergement et d'accueil ;
- la diversification de l'offre touristique et le développement de nouvelles formes d'activités touristiques ;
- la satisfaction des besoins et des aspirations des citoyens en matière de tourisme, de détente et de loisirs ;
- la contribution à la préservation de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie et la valorisation du potentiel naturel, culturel et historique ;

Au titre de cette loi, l'Etat se désengage de l'investissement et de la prestation et reprend le rôle qui lui est dévolu dans le domaine de la législation, de la réglementation, de l'encadrement et du contrôle.

Cette loi a permis la création du Conseil National du Tourisme (CNT), dont les missions principales consistent à donner un avis sur la politique nationale du tourisme et à proposer toutes mesures visant à développer et promouvoir le tourisme.

Amélioration de la qualité des prestations et la promotion de l'image touristique du pays, cette loi met l'accent sur:

- Création de nouveaux établissements de formation publiques et privés
- Respecter les normes de qualité, d'exploitation et de classement
- Qualification des employés du secteur touristique
- Contrôle des activités touristiques
- ONT (Office national du tourisme) est chargé d'encadrer la promotion du tourisme avec OLT (Office Local du Tourisme) et en impliquant les associations
- Promotion du tourisme par les différentes formes de marketing (foires, publications et médias spécialisés et aux techniques modernes de conception, de réalisation et de diffusion)

Investissement touristique:

Afin de favoriser le développement rapide et durable du tourisme et de créer des effets d'entraînement positif sur l'économie nationale, des mesures et des actions de soutien et d'appui et des avantages financiers et fiscaux spécifiques à l'investissement touristique pour :

- Encourager, aider et faciliter l'investisseur dans ses démarches (administratives, services financiers, améliorer les prestations bancaires)
- encourager la création de nouvelles entreprises
- encourager la compétitivité
- impulser la croissance économique

Les Z.E.S.T et les gîtes thermaux bénéficient d'un régime dérogatoire :

- Conseil National de l'Investissement (prérogatives chapitre 1 de l'ordonnance sur l'investissement)
- guichet unique au niveau de la structure décentralisée de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (A.N.D.I). Ce guichet est habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements.

1-2-2-La loi n 03-03 du 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques a pour objet de régler les problèmes du foncier touristique, en confiant définitivement à l'Agence Nationale de Développement Touristique (ANDT), créée par décret exécutif en février 98, les travaux d'acquisition, d'aménagement, de promotion et de la rétrocession ou la location aux investisseurs des terrains situés dans les zones d'expansion et sites touristiques destinés à la réalisation d'infrastructures touristiques

Les principales missions sont de :

- veiller à la protection et la préservation des ZET ;
- procéder à l'acquisition des terrains nécessaires destinés aux activités touristiques ;
- procéder aux études d'aménagement.

1-3- Importance du développement du secteur du tourisme en Algérie dans le projet SNAT 2025:

L'enjeu majeur du projet SNAT 2025 est la recomposition du territoire algérien, en vue de la mise à niveau :

- de la compétitivité territoriale, l'attractivité, l'ouverture internationale,
- des potentiels locaux,
- de l'équité territoriale,
- de la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel,
- de la gouvernance territoriale.

Le tourisme sur le plan d'aménagement du territoire :

Dans le projet SNAT 2025 et notamment dans le cadre d'une vision globale d'aménagement du territoire, le développement futur de l'activité touristique est perçu comme une variable indispensable quant à la valorisation des ressources touristiques, ainsi que pour la notion d'équilibre régional:

- Facteur de développement régional et national, le secteur touristique contribue de manière appréciable au développement des régions économiquement pauvres.
- Faisant partie intégrante de l'aménagement du territoire, l'activité touristique assure le développement du réseau de transport et les voies de communications par la mise en place d'infrastructures et d'équipements au profit des régions enclavées.
- Correctement structuré, le tourisme contribue à la préservation du patrimoine naturel et culturel (ressource de base du tourisme), il est source de prospérité économique, de richesses, pour les communes, les régions, tout en permettant les rapprochements, les échanges dans les milieux ruraux mais aussi urbains.

Par ailleurs le projet de l'aménagement touristique intègre les enjeux du développement durable par :

- la mise en valeur de nos ressources, de notre patrimoine naturel et culturel et de nos paysages pour développer l'attractivité de nos régions ;
- Préservation du capital naturel ;
- Protection de manière plus efficace et valorisation de façon appropriée des milieux les plus fragiles et les plus menacés.

2- Interventions des autorités publiques:

Pour redynamiser le secteur du tourisme dans l'Algérois, des initiatives ont été entreprises par la Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya d'Alger sous la proposition du wali d'Alger, en l'an 2000 ; il s'agit de:

- Lancer une opération de réhabilitation du parc hôtelier et principalement les hôtels non classés;
- Proposer l'implantation des hôtels dans différentes communes de la Wilaya d'Alger.

Ce sont des opérations ambitieuses, mais malheureusement elles n'ont pas pu voir le jour. Après avoir eu un entretien avec le directeur du Tourisme et de l'Artisanat de la wilaya d'Alger, nous avons résumé les causes qui sont les suivantes:

- Manque de moyens humains et matériels dans la structure,
- Les propriétaires des hôtels, se méfiant des rouages de l'administration, n'ont pas voulu coopérer pour la réhabilitation de leur bâtisse,
- Absence de volonté au niveau de la centrale (Ministère du tourisme) pour la diffusion et la réalisation de ces opérations.

2-1-Opération de réhabilitation et de mise en valeur du parc hôtelier :

Le tourisme urbain souffre de négligence. De cette dernière découle la dégradation permanente du parc hôtelier.

Des initiatives de réhabilitation des hôtels ont été prises par certains propriétaires, mais elles s'avèrent être insuffisantes et dans la plupart des cas ce sont des travaux d'embellissement.

A cet effet, dans le cadre de la revalorisation de la profession hôtelière, une opération de réhabilitation et de mise en valeur du parc hôtelier de la Wilaya d'Alger a été lancée par la Direction du Tourisme et de l'Artisanat.

Le but de cette opération est de faire bénéficier les hôtels en état de dégradation et principalement les non-classés et les petites classifications d'une aide financière.

Objectifs :

- Mise en valeur en application d'une stratégie et des mécanismes de sauvegarde, de réhabilitation et de mise en valeur des hôtels ;
- Intégration de l'unité hôtelière dans le circuit touristique national ;
- Contribution à l'essor économique de l'unité hôtelière ;
- Encouragement à l'investissement pour la création de nouvelles unités hôtelières.

Moyens :

- Aider les propriétaires dans les démarches administratives ;
- Proposer un prêt bancaire avec un meilleur taux d'intérêt ;
- Différé de remboursement ;
- Exonération d'impôt pendant la période de réhabilitation (APSI) ;
- Solliciter des organisations pour faire un montage financier.

Diagnostic :

Des fiches techniques d'évaluation de l'état des lieux et d'estimation des coûts relatifs à la rénovation ont été élaborées à l'adresse des propriétaires.

Dans le cadre de promotion et de développement touristique, une proposition d'implantation des hôtels au niveau des 57 communes de la Wilaya d'Alger a été initiée par la Direction du Tourisme et de l'Artisanat. Cette projection s'est basée sur les principaux équipements et infrastructures existants.

En ce qui concerne les sites balnéaires, la projection d'implantation des hôtels s'est faite sur la base de la superficie constructible (approximative) des Zones d'Expansion Touristiques qui sont en nombre de douze (12).

Fiche de synthèse

<u>Désignation</u>	Capacité en lits	Impact sur l'emploi
Hôtels urbains projetés	14 000	7000
Hôtels balnéaires projetés	50 000	25 000
TOTAL	64 000	32 000
Hôtels existants	16 000	8000
<u>T o t a l</u>	80 000	40 000

Source: Direction du tourisme et de l'artisanat de la Wilaya d'Alger

Conclusion Générale

Le tourisme est essentiel à la réalisation des grands objectifs de notre pays, à savoir la promotion de l'intérêt des habitants, la croissance et l'emploi, le développement régional, la gestion du patrimoine culturel et naturel ainsi que le renforcement de l'identité nationale.

Les villes méritent une attention particulière.

D'après la stratégie du développement du tourisme à l'horizon 2010, le SDAT à l'horizon 2025 et le projet SNAT 2025 ainsi que les stratégies des différents pays, nous avons fait ressortir les principaux objectifs pour la promotion de la qualité du tourisme:

- Offrir à la clientèle des produits touristiques de meilleure qualité et compétitifs ;
- Diversifier les produits, les itinéraires, les destinations pour répondre aux différents types de clients en fonction de leur attente et leur budget ;
- Diversifier la clientèle en ciblant d'autres nationalités de touristes
- Investir en équipements et personnel bien formé pour développer les activités ;
- Investir en marketing et promouvoir une image forte et attractive de l'Algérie.
- Promouvoir davantage l'image de l'Algérie à l'extérieur:
 - Management: - politique qualité
 - création d'offices de tourisme dans les régions du monde
 - création de films
 - participation active aux rendez-vous internationaux sur le tourisme
 - Investir dans les infrastructures nécessaires pour le développement

Pour l'hôtellerie:

- Comblent l'insuffisance d'infrastructures hôtelières conformes aux normes internationales.
- Reconsidérer la classification hôtelière pour l'adapter aux exigences d'une commercialisation internationale : répondre aux critères physiques fonctionnels et opérationnels appliqués au niveau international.
- Renforcer le rôle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme dans le contrôle et le suivi des établissements hôteliers, en vue de la mise en place d'un label de qualité => Application de la loi.
- Déterminer les sites prioritaires en vue de la construction d'une gamme d'hôtels en adéquation avec le milieu naturel.

Ces objectifs se retrouvent face aux contraintes qui amortissent et même freinent le développement et la promotion du tourisme en Algérie et particulièrement dans la capitale.

- Insuffisances de capacités en matière d'infrastructures : structures d'accueil
- hôtels insuffisants en quantité et qualité
- réseau routier et ferroviaire mal desservis
- dégradation du patrimoine culturel
- problèmes environnementaux (pollution par les déchets liquides et solides)
- Insuffisance de main d'œuvre bien formée, adéquate aux besoins du secteur pour servir et encadrer les clients : personnels en hôtellerie, agents de voyage, guides
- non application des normes et manque de contrôle et/ou suivi par l'Administration
- Prix des produits trop élevés résultant de prix de biens intermédiaires importés (équipement, voiture, ...) renchérissés par le coût des devises, des taxes d'importation ... prix de l'argent : taux d'intérêt élevé
- Ignorance du rapport qualité/prix
- Insuffisance de subventions pour assister les entreprises dans l'organisation des foires et salons.
- Problèmes fonciers: utilisation des terrains de ZET par l'urbanisation illicite

L'étude que nous avons effectuée sur les hôtels de la wilaya d'Alger et principalement les hôtels non classés de forme urbaine fait ressortir les points suivants:

- Ces hôtels ne répondent à aucunes normes
- La quasi totalité de ces hôtels sont utilisés comme un lieu de résidence
- Problème d'accès au crédit pour la réhabilitation des hôtels,
- Problèmes de gestion et d'exploitation: manque de professionnalisme se traduisant par la mauvaise qualité des services, la mauvaise gestion des arrivées des touristes.
- Absence de contrôle par les inspecteurs de tourisme.
- manque d'information et de sensibilisation entraînant des pratiques diversifiées

Dans la Wilaya d'Alger, des initiatives ont été prises par les autorités publiques telles que la réhabilitation du parc hôtelier de la Wilaya d'Alger et la proposition d'implantation des hôtels; mais elles n'ont pas abouti par manque de volonté par les pouvoirs publics.

Nous allons présenter quelques orientations pour mettre en valeur le parc hôtelier de l'Algérois pour promouvoir le tourisme dans la Wilaya d'Alger :

- large diffusion des textes en vigueur pour que les opérateurs respectent les normes.
- contrôle et suivi par l'Administration
- accès au crédit pour la réhabilitation des hôtels
- Assurer une formation des ressources humaines adéquate aux besoins des opérateurs touristiques selon les normes internationales ISO 9001
- adaptation du rôle de l'Institut National du Tourisme et d'Hôtellerie : actions de formation et de recyclage
- Assurer une synergie entre les tours opérateurs et les hôtels

Créer les conditions pour favoriser l'émergence d'une démarche de gestion intégrée de la qualité:

Il n'y a pas de recette pour réaliser avec succès un projet qualité d'une destination touristique urbaine. Toutefois, un certain nombre de conditions de base augmentent la probabilité d'amélioration durable de la qualité lorsqu'elles sont remplies.

De manière générale, la gestion intégrée de la qualité est un processus itératif et participatif.

Dans le tourisme, et particulièrement au niveau des villes, ce processus implique une politique de gestion intégrée, c'est-à-dire qui concerne l'ensemble des acteurs agissant en même temps sur l'offre touristique de base, source d'attrait pour le visiteur, mais aussi sur les services secondaires, soutien important de l'expérience globale vécue.

Des conditions suscitent, maintiennent et développent la dynamique de partenariat des différents acteurs.

Elles se déclinent comme suit.

- Mettre en place une direction forte, bien structurée, institutionnalisée, dotée de moyens d'actions (financiers et humains), jouissant d'autonomie et de responsabilités et bénéficiant du soutien des pouvoirs publics, des acteurs du secteur privé et de la population locale.
- Entreprendre, dès la phase de définition du projet et jusqu'au suivi de sa mise en œuvre, une démarche de partenariat basée sur une collaboration étroite et cohérente entre tous les acteurs aux échelons local, régional et national, voire international, et bénéficier ainsi des effets de synergies, de la démultiplication des actions et des économies d'échelle qui en découlent.
- Elaborer une vision commune de développement du tourisme basée sur la concertation entre acteurs, la consultation de la population locale et un système performant de circulation interne de l'information.

- Rechercher une distribution équilibrée des retombées positives du développement touristique urbain entre les visiteurs, les professionnels du secteur, leur personnel et la population locale. Il s'agit de créer les conditions d'un jeu à somme positive où chacun trouve une valeur ajoutée.
- Définir une politique cohérente et coordonner sur le terrain l'action des services en charge du tourisme et des autres services responsables du développement urbain qui contribuent de manière substantielle à la qualité de l'expérience du visiteur (transports en commun, propreté publique, police, etc.).
- Mettre en place des incitants favorisant l'émergence et encourageant le développement de l'initiative privée dans l'amélioration de la qualité du tourisme. Ces incitants seront constructifs ou répressifs et pourront prendre des formes multiples (fiscalité, aides et subsides, information et promotion, prix et récompenses, formation, etc.).

Ces recommandations s'adressent principalement aux acteurs publics et privés du tourisme soucieux de contribuer à un développement harmonieux du tourisme sur le territoire de leurs villes en optimisant les retombées positives tant sur le plan de la satisfaction des touristes que sur les plans socio-économiques et de la qualité de vie des habitants.

Références Bibliographiques

Références Bibliographies :

OUVRAGES :

- Amirou R., 2000. Imaginaire du tourisme culturel. édit.presse universitaire de France, Fr.: 1-155
- Beau B., 1992. Développement et aménagement touristiques. édit.Bréal, Fr.: 1-159
- Cazes G., Lanquar R., Raymond Y., 1980. L'aménagement touristique. Ed. PUF, Coll. Que sais-je ? Fr. : 1-122.
- Dewailly J.M., Flament E., 2000. Le tourisme. édit. SEDES, Coll. Campus, Fr.: 1191
- Guibilato G., 1983. Economie touristique.édit.Delta et Spes, Suisse:1-184
- Heddar B., 1988. Rôle socio-économique du tourisme – Cas de l'Algérie. CoEd. ENAP – OPU – ENAL, Algérie : 1-123.
- Lanquar R. 1995, Tourisme et environnement en Méditerranée (Enjeux et perspectives).édit.economica: 1-159
- Larid M., 1992. Cours d'aménagement du littoral 1. Doc. Pédag. ISMAL, Alg. : 1-159.
- Marcadon J., Chaussade J., Desse R.P., Peron F., 1999. L'espace littoral – Approche de géographie humaine. édit. P.U. Rennes, Fr. : 1-220.
- Miossec A., 1998. Les littoraux entre nature et aménagement. édit.SEDES, Fr.: 1-192
- Otteman F., 1964. Introduction à la géologie marine et littorale . édit. Masson et Cie, Fr. : 1-259.
- PAP/CAR: Directives pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme dans les régions littorales méditerranéennes. PAP-9/1997/G.1.split, centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires: 1-51
- PNUE/PAM/PAP, 2000. Principes de meilleures pratiques pour la gestion des zones côtières en Méditerranée . Split, programme d'actions prioritaires: 1-54
- PNUE/PAM/PAP, 2001. livre blanc : Gestion des zones côtières en Méditerranée.Split, Programme d'action. prioritaires.
- PNUE, 2002. l'avenir de l'environnement en Afrique: 1-422
- Paskoff R., 1981. Erosion des plages. édit. P.U.F, Paris, Fr.

- Regnauld H., 1992. Les littoraux. édit. Armand Colin, Fr. : 1-225.
- Robinet J.C., Adam C., 2003. Management hôtelier, Théorie et pratique. édit. de boeck, Belg.: 1-378
- Saidouni M., 2000. éléments d'introduction à l'urbanisme. histoire, méthodologie, réglementation. édit. Casbah, Alg.: 1-271
- Sellal M., 1980. Production touristique - Politique touristique – Gestion touristique. édit. SNED. Alger :1-300.
- Tessa A., 1993. Economie touristique et aménagement du territoire. Ed. OPU, Alger : 1-132.
- Vernier J., 1992. L'environnement. Ed. PUF, Coll. Que sais-je ?, Fr. : 1-127.
- Veyret Y., 1999. Géo-environnement. édit. SEDES, Fr. : 1-158.

THESES ET MEMOIRES:

- Bendali-Hacine A., 2001. Régions polarisées, le cas d'Alger. Mémoire de Magister en Urbanisme. EPAU, Alg.: 1-227
- Benhaddad - Dahimène F., 2001. Développement touristique et urbanisme prémices d'une intégration, cas de la commune de Boumerdès. Mémoire de Magister en Urbanisme. EPAU, Alg.: 1-273
-
- Dégiovani C., 1973. Etude de sédimentologie dynamique à la presqu'île de Sidi Ferruch (Ouest d'Alger). Thèse de 3^{ème} cycle. Univer. Aix Marseille II, Fr. :1-453
- Klioua M., . Tourisme et aménagement . Perspective en vue de développement durable. Cas du balnéaire algérois. Mémoire de Magister en Urbanisme. EPAU, Alg.: 1-211
- Le Claire L., 1972. La sédimentation holocène sur le versant méridional du bassin algéro-balnéaire. Thèse d'Etat, Fr. :1-390
- Lammali I., Slimani S., 1991. Aménagement touristique : Cas de la côte Ouest d'Alger. Dipl. Ing. d'Etat en Aménag. du Territoire, Alg. : 1-108.
- NEGGAZ K., Interaction transport urbains - occupation du sol- cas de l'agglomération d'Alger, Thèse de magistère, E.P.A.U, Alg, 2000

REVUES :

- Cauquil J.F., Janvier 2000. Le POS c'est quoi ?. *Magazine de la ville de Marseille n°14*, Fr. : 20-23.
- Ginod J., Schaeffer J.-P., Matrenot A., 1991. Marseille station littorale. Troisième partie : Etude d'aménagement. ville de Marseille. *Office Municipal du Tourisme. Ministère du Tourisme*, Fr. : 1-31.
- Le Pape E., 1993. L'aménagement du littoral. *Secrétariat d'Etat à l'Aménagement du Territoire. Documentation Française*. édit. Gauthier Villars, Fr. : 1-112.
- Les cahiers de l'EPAU, n°4, 1995. Recherche et projet, Alg.:1-56
- Les cahiers de l'EPAU,n°9,2001. Alger, Alg.: 1-123
- Paskoff R., Juillet – Août 1989. Les dunes du littoral. *Revue La Recherche n°212*, Fr. : 888-895.

PUBLICATIONS :

- BAOUNI T.; croissance urbaine et crise des transports à Alger. Publication in: Alger les nouveaux défis de l'urbanisation; Ed. l'Harmattan, 2003.

ETUDES :

▪ **ANAT :**

- Schéma de Développement et d'Aménagement du Littoral, Février 1996. Rapport final : Evaluation des ressources naturelles et potentialités économiques et analyse critique du phénomène de littoralisation.
- Plan d'Aménagement de la Wilaya de la Tipaza, Mars 1993. Rapport de commencement.

▪ **Centre d'Activité Régional du Plan Bleu (France):**

- Plan d'action pour la Méditerranée Plan bleu.1^{er} phase, 1984, Fr.:1-97.

▪ **CNERU :**

- Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Wilaya d'Alger, Mars 1997. Edition final.

▪ **ANDT :**

- Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de la wilaya de Tipaza, 1986.
- Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de la wilaya de Boumerdès 1986.
- Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de la wilaya d'Alger ,1986

▪ **ISMAL :**

- Plan d'Aménagement de la Côte Algéroise, dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée, 1999. : 1 – 28.
- **Ministère de l'Agriculture :**
 - Avant-projet du code forestier en Algérie,1995.
- **Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement:**
 - Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement, 2000: 1-253
 - Aménager l'Algérie de 2020: 1-182
 - Schéma National de l'Aménagement Touristique, 2004
 - Plan d'aménagement côtier de la région algéroise PAC, 2004
- **Ministère du Tourisme:**
 - Annuaire statistiques 2001/2002
 - Projet d'investissement 2002
 - La charte du Tourisme,1966.
 - Les éléments de la stratégie 2010.
- **Ministère de la culture:**
 - Annuaire statistiques 2000/2001
- **Wilaya d'Alger:**
 - Alger capitale du 21^{ème} siècle. Le grand projet urbain de la capitale. Volumes 1 et 2, 1998
 - Actes du concours d'idées national et international "Alger en devenir - Alger capitale du 21^{ème} siècle - Alger métropole du 21^{ème} siècle - Une image, une capitale", 1997
- **Ministère de l'Education Nationale (France):**
 - Comité des travaux historiques et scientifiques. Section géographie physique et humaine. Technopole, axes, ports, tourisme urbain, 1991. Fr. : 1 – 177
- **Ministère de l'Intérieur :**
 - Dossier « Mer bleu » programme d'action à court terme , Mars 1988. : 1 – 45
- **Services d'Etude et d'Aménagement Touristique du Littoral (France):**
 - L'aménagement des plages. Le plan d'aménagement de plage et l'arrière-plage, 1981. Fr. : 1 – 117.

Séminaires et ateliers:

- Atelier "Evaluation de la capacité d'accueil", 2003
- Atelier "analyse de durabilité", 2003 et 2004
- Actes du colloque "Alger lumières sur la ville", 2002
- 5^{ème} SITEV "l'écotourisme facteur de protection de l'environnement", 2002
- 7^{ème} SITEV "l'investissement et promotion touristique", 2004
- Premières assises nationales sur les perspectives de développement du tourisme et de l'artisanat à l'horizon 2005, 1997
- Salon international sur le tourisme, 2008

Annexes

Annexe 1

Travaux de Réhabilitation

	Murs	Sol	Plafond	Menuiserie (porte, fenêtre, volet)	Climatisation Chauffage Ventilation
Entrée de l'hôtel •
Façade extérieure •
Espace commun •					
-hall de réception...
- restaurant.....
.....
-salon – bar.....
-					
vestiaire.....					
.....					
-					
ascenseur.....					
.....					
-					
escaliers.....					
.....					
-					
couloir.....					
.....					
-toilettes (sanitaires)					
Hébergement					
-
chambre.....
.....					
-salle de bain.....					
-					
toilettes.....					
.....					
Cuisine •					
Buanderie •					
Economat •					

II- Mobilier, Matériel et Equipement

Mobilier :		Linge du personnel :	
Lit..... -		Au niveau de la réception..... - ...	
Armoire..... -		Au niveau des chambres..... - ...	
Commode..... -		Au niveau du restaurant..... - ...	
Chaise..... -		Au niveau des cuisines..... - ...	
Table..... -		Vaisselle	
Décoration	●	●
:		Equipement :	
Tapis..... -		Batterie cuisine..... - ...	
Descend-de-lit..... -		Réfrigérateur..... - ...	
Moquette..... -		Lave-linge..... - ...	
Lustre..... -		Sèche-linge..... - ...	
Lampe-de-chevet -		Coffre-fort..... - ...	
Tableaux..... -		Téléphone..... - ...	
Bibelots..... -		Télévision..... - ...	
Cendrier..... -		Chambre froide..... - ...	
Corbeille..... -		Groupe électrogène..... - ...	
Matériel :	●	Réserve d'eau..... - ...	
- literie..... -		Extincteur - ...	
Matelas..... -			
Drap..... -			
Couverture..... -			
Couvre-lit..... -			
Taies d'oreillers... -			
Serviettes de bains -			
Serviettes de toilettes -			

III- Qualité de Service

	Nombre	Qualification
personnel :		
Au niveau		
de la réception..... -
de l'hébergement..... -
du restaurant..... -
de la cuisine..... -
Autres annexes :.....		
.....		
.....		

ANNEXE 2

FICHE TECHNIQUE

ZET DE CHERAGA - PLAGE (Plage des Dunes)		
WILAYA D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	Commune
TIPAZA	CHERAGA	Chéraga

• **Localisation et orientation :**

Ouest	Mer Méditerranée	
Est	Route Nationale n°11	
Nord	Oued Beni Messous	
Sud	Le complexe touristique de Club des Pins	
Accessibilité	Route goudronnée à partir de la RN 11	
Superficie en 1988	25 ha	
Superficie actuelle	25 ha	
Capacité	2 750 baigneurs / jour	
Infrastructures de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	N'existe pas
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	N'existe pas
	Viabilisation	Existe
Curiosités touristiques :	Ports de pêche et de plaisance d'El Djamila Forêts de Baïnem et de Bouchaoui.	
Nature juridique	Domaine public de l'Etat.	
Contentieux juridique	Empiètement, ce qui fait que la ZET est en litige. En effet, des constructions illicites ont été édifiées sur la plage des Dunes.	
Gestion de la ZET	Néant.	

FICHE TECHNIQUE

Z E T d e C L U B D E S P I N S		
Wilaya d'origine	<u>Circonscription actuelle</u>	Commune
Tipaza	Chéraga	Chéraga

• **Localisation et orientation :**

Nord-Ouest	Mer Méditerranée	
Sud Est	Oued Bou kora	
Est	Route Nationale n°11	
Nord	Une piste qui relie la plage des dunes et la RN 11	
Accessibilité	Route Nationale n°11	
Superficie en 1988	150 ha	
Superficie actuelle	150 ha	
Capacité	9 000 baigneurs / jour	
Infrastructures de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	Existe
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	Existe
	Viabilisation	Existe
Curiosités touristiques de la région :		
Palais des Nations		
Résidence d'Etat		
Nature juridique	Domaine public de l'Etat.	
Gestion de la ZET	E.G.T de Club des Pins.	

FICHE TECHNIQUE

Z E T d e L A F O N T A I N E

<u>Wilaya d'origine</u>	<u>Circonscription actuelle</u>	<u>Commune</u>
Tipaza	Chéraga	Ain Benian

Localisation et orientation :

Nord	Oued Beni Messous	
Sud	Complexe du Club des Pins	
Est	Route Nationale n°11	
Ouest	Mer Méditerranée	
Accessibilité	Route goudronnée à partir de la RN 11	
Superficie en 1988	57 ha	
Superficie actuelle	– Bâtie : 3 ha. – <i>Non bâtie : 54 ha (restante).</i>	
Capacité	4 000 baigneurs / jour	
Infrastructures de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	Existe
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	Existe
	Viabilisation	N'existe pas
Nature juridique	Domaine public de l'Etat.	
Gestion de la ZET	Néant.	

FICHE TECHNIQUE

ZET de PALM BEACH - Azur PLAGE

WILAYA D'ORIGINE	Circonscription actuelle	Commune
Tipaza	Zéralda	Staoueli

Localisation et orientation :

Nord	Forêt de Sidi Fredj	
Sud	Route goudronnée reliant la plage à la Route Nationale n°11	
Est	La limite qui se trouve sur une profondeur de 750 mètres	
Ouest	Mer Méditerranée	
Accessibilité	Route goudronnée à partir de la RN 11	
Superficie en 1988	75 ha	
Superficie actuelle	75 ha	
Capacité	5 500 baigneurs / jour	
Infrastructures de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	Château d'eau et plusieurs puits
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	Existe
	Viabilisation	Existe
Nature juridique	– Domaine public de l'Etat. – Domaine privé de l'Etat.	
Gestion de la ZET	Structure chargée du contrôle et du suivi de la ZET : APC de Staoueli et Agence Foncière de Zéralda El- Omrane.	

FICHE TECHNIQUE

Z E T D E Z E R A L D A E S T		
Wilaya d'origine	Circonscription actuelle	Commune
Tipaza	Zéralda	Zéralda

• **Localisation et orientation :**

Nord	Mer Méditerranée	
Sud	Chemin de Wilaya n°133	
Est	Oued Larhat	
Ouest	Route Nationale n°63	
Accessibilité	Route goudronnée à partir de la RN 11	
Superficie en 1988	93,5 ha	
Superficie actuelle	<ul style="list-style-type: none"> – Bâtie : 26 ha. – Boisée : 3 ha. – <i>Non bâtie : 67,5 ha (restante).</i> 	
Capacité	3 300 baigneurs / jour	
Infrastructure de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	Existe
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Viabilisation	Existe
	Assainissement	Existe
Curiosités touristiques	<p>Complexe touristique de Zéralda</p> <p>Parc du Mazafran.</p>	
Nature juridique	<ul style="list-style-type: none"> – Domaine public de l'Etat : 26 ha. – Domaine privé de l'Etat : 2 ha. 	
Gestion de la ZET	Structure chargée du contrôle et du suivi de la ZET : E.G.T de Zéralda pour la partie bâtie (complexe touristique).	

FICHE TECHNIQUE

Z E T d e Z E R A L D A O U E S T		
Wilaya d'origine	Circonscription actuelle	Commune
Tipaza	Zéralda	Zéralda

• **Localisation et orientation :**

Nord	Mer Méditerranée	
Sud Est	Route Nationale n°11	
Est	Complexe touristique de Zéralda (RN 63)	
Ouest	Oued Mazafran	
Accessibilité	Piste reliant la Route Nationale n° 11	
Superficie en 1988	356 ha	
Superficie actuelle	<ul style="list-style-type: none"> – Bâtie : 14 ha. – Boisée : 4 ha. – <i>Non bâtie : 342 ha (restante).</i> 	
Capacité	20 000 baigneurs / jour	
Infrastructures de base	Electricité	Existe
	Eau potable	Existe
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	N'existe pas
	Viabilisation	N'existe pas
Curiosités touristiques :		
<p style="margin-left: 20px;">Forêt de Zéralda. Parc du Mazafran.</p>		
Nature juridique	<ul style="list-style-type: none"> – Domaine public de l'Etat : 217 ha. – Domaine privée de l'Etat : 11 ha. – Propriété de la commune : 118 ha. – Propriété privée : 10 ha. 	
Gestion de la ZET	Structure chargée du contrôle et du suivi de la ZET : Agence Foncière de Zéralda El- Omrane.	

FICHE TECHNIQUE

Z E T D U S A H E L (E X M O R E T T I)		
Wilaya d'origine	CIRCONSCRIPTION	Commune
	ACTUELLE	
Tipaza	Zéralda	Staoueli

• **Localisation et orientation :**

Nord	Mer Méditerranée	
Sud	Route goudronnée qui relie Club des Pins à Moretti	
Est	Route goudronnée perpendiculaire qui relie Staoueli à la plage	
Ouest	Hôtel El- Riadh	
Accessibilité	Route goudronnée à partir de la RN 11	
Superficie en 1988	188 ha	
Superficie actuelle	188 ha	
Capacité	9 250 baigneurs / jour	
Infrastructure de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	Existe
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	Existe
	Viabilisation	Existe
Nature juridique	<ul style="list-style-type: none"> – Domaine public de l'Eta. – Domaine privé de l'Etat. 	
Gestion de la ZET	Structure chargée du contrôle et du suivi de la ZET : E.G.T Sahel.	

FICHE TECHNIQUE

Z E T d e S I D I F R E D J		
Wilaya d'origine	Circonscription actuelle	Commune
Tipaza	Zéralda	Staoueli

• **Localisation et orientation :**

Nord	Mer Méditerranée	
Sud	Forêt domaniale de Sidi Fredj	
Est	Coordonnées Lambert 513	
Ouest	Coordonnées Lambert 514	
Accessibilité	Assurée par la Route Nationale n° 11	
Superficie en 1988	69 ha	
Superficie actuelles	69 ha	
Capacité	3 000 baigneurs / jour	
Infrastructures de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	Château d'eau et plusieurs puits
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	Existe
	Viabilisation	Existe
Curiosités touristiques	<p>Forêt</p> <p>Centre de thalassothérapie</p> <p>Port de pêche et de plaisance</p>	
Nature juridique	<ul style="list-style-type: none"> – Domaine public de l'Etat. – Domaine privé de l'Etat. 	
Gestion de la ZET	Structure chargée du contrôle et du suivi de la ZET : E.G.T Sidi Fredj.	

FICHE TECHNIQUE

Z E T d e B O R D J E L - B A H R I		
Wilaya d'origine	Circonscription actuelle	Communes
Boumerdes	Dar El- Beida	Bordj El- Bahri / El- Marsa

• **Localisation et orientation :**

Nord	La zone militaire de Tamentfoust	
Sud	Oued Hamiz	
Est	Route Nationale n°24	
Ouest	Mer Méditerranée	
Accessibilité	Route Nationale n°24	
Superficie en 1988	331,25 ha	
Superficie actuelle	<ul style="list-style-type: none"> – Bâtie : 129,25 ha. – Boisée : 2 ha. – <i>Non bâtie : 202 ha (superficie restante).</i> 	
Capacité	4 000 baigneurs / jour	
Infrastructures de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	La ZET est traversée par une conduite d'AEP mais qui reste insuffisante
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	Existe
	Viabilisation	Existe
Curiosités touristiques		
Ecole nautique		
Port de pêche et de plaisance		
Fort turc (site historique)		

FICHE TECHNIQUE

Z E T D ' E L - M A R S A (e x J e a n B a r t)		
Wilaya d'origine	Circonscription actuelle	Communes
Boumerdes	Dar El- Beïda	El- Marsa / Aïn Taya

• **Localisation et orientation :**

Nord	Mer Méditerranée	
Sud	Route Nationale n°24	
Est	Méridien Lambert 549,5	
Ouest	Le chemin d'Aïn Beïda qui relie Aïn Beïda à la RN 24	
Accessibilité	Route Nationale n°24	
Superficie en 1988	162 ha	
Superficie actuelle	61,95 ha	
Capacité	3 000 baigneurs / jour	
Infrastructures de base		
	Electricité	Existe uniquement pour la Clairière et le centre-ville
	Eau potable	Existe
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	Existe
	Viabilisation	Existe
Curiosités touristiques		
Port de pêche et de plaisance		
Eglise		
Vestige historique		
Nature juridique	<ul style="list-style-type: none"> – Domaine privé de l'Etat (La Clairière et le centre-ville). – Domaine public de l'Etat (Zerzouria). 	
Gestion de la ZET	Néant.	

FICHE TECHNIQUE

Z E T D E A I N T A Y A		
Wilaya d'origine	CIRCONSCRIPTION	Commune
	ACTUELLE	
Boumerdès	Dar El- Beïda	Aïn Taya

• **Localisation et orientation :**

Nord	Mer Méditerranée	
Sud	Haï R'mel	
Est	Domaine Chamouni	
Ouest	Domaine Bougara	
Accessibilité	Route Nationale n°24	
Superficie en 1988	163 ha	
Superficie actuelle	0 ha	
Capacité	2 000 baigneurs / jour	
Infrastructures de base		
	Electricité	Existe
	Eau potable	Existe
	Télécommunication	Existe
	Gaz	Existe
	Assainissement	Existe
	Viabilisation	Existe
Nature juridique	– Domaine public de l'Etat.	
Gestion de la ZET	Néant.	

FICHE TECHNIQUE

Z E T D E A I N C H R O B (e x S u r c o u f)		
Wilaya d'origine	Circonscription actuelle	Communes
Boumerdès	Dar El-Beïda / Roulba	Aïn Taya / Heuraoua

• **Localisation et orientation :**

Nord	Mer Méditerranée
Sud	La ligne fictive qui passe à 600 mètres parallèle à la côte jusqu'au méridien Lambert 555,5 et puis la RN 24
Est	Route liant la ferme Liopiz Charles à la RN 24
Ouest	Méridien Lambert 554,2
Accessibilité	Route Nationale n°24
Superficie en 1988	881 ha
Superficie actuelle	846,66 ha
Capacité	15 000 baigneurs / jour
Curiosités touristiques	Lac de Réghaia Site forestier Centre cynégétique
Nature juridique	Domaine public de l'Etat.
Gestion de la ZET	Structure chargée du contrôle et du suivi de la ZET : Direction de l'Urbanisme de la wilaya d'Alger pour la partie située dans la commune de Heuraoua.

INFRASTRUCTURES DE BASE	<u>COMMUNE DE AIN TAYA</u>	COMMUNE DE HEURAOUA
Electricité	Existe	N'existe pas
AEP	Existe	N'existe pas
Télécommunication	<u>EXISTE</u>	N'existe pas
Assainissement	Existe	N'existe pas
Viabilisation	Existe	N'existe pas
Gaz	Existe	N'existe pas

ANNEXE 3 :

Fiche technique DU PROJET

Nom et prénom du promoteur :.....

Date de naissance :.....

Adresse personnelle :.....

.....

Tel :.....Fax :.....

Dénomination de l'établissement :.....

L'adresse du siège de l'établissement :.....

.....

LOCALISATION DU PROJET

- Circonscription administrative
- Commune

- Surface foncière globale
- Surface bâtie au sol globale
- Surface plancher globale
- Nombre d'étage
- Superficie développée

ORIGINE DU TERRAIN

- Privé	
- Concession	

Permis de construire : délivré le... : par..... :
Date de démarrage des travaux.....:
Date prévisionnelle de mise en exploitation:
Etat d'avancement du projet (en %) :

1. SITUATION PAR RAPPORT A LA ZET

Le projet est-il	Oui	Non
- Intégré dans le périmètre . :		
- Hors du périmètre :		
- Zone mixte :		

CATEGORIE PREVUE

1ère catégorie : 5 étoiles
2ème catégorie : 4 étoiles
3ème catégorie : 3 étoiles
4ème catégorie : 2 étoiles
5ème catégorie : 1 étoile
Catégorie : Sans étoile

CAPACITE D'ACCUEIL

En chambres
En lits
En couverts
Autre activité, préciser.....

nombre d'emplois prévus à l'exploitation

Cadre :
Maîtrise :
Exécution :

Evaluation du projet et éventuelles contraintes rencontrées :

-
-
-
-
-
-

Annexe :: Hôtels de la Wilaya d'Alger par catégorie et par forme

Communes	Hôtel	Catégorie	Vocation	Nombre de chambres	Capacité en lits	Effectif
Zeralda	Mazafran	3*	Balnéaire	335	970	200
	sable d'or	3*	Balnéaire	99	506	198
	C.T Zéralda	3*	Balnéaire	392	784	50
	En Nour	N.C	Urbain	32	64	26
	Total				2324	474
Staouali	Sherato	5*	Balnéaire	300	615	500
	El marsa	4*	Balnéaire	90	191	97
	Riadh	4*	Balnéaire	124	248	160
	El manar	3*	Balnéaire	460	923	165
	Résidences sidi fredj	3*	Balnéaire	325	654	50
	Azur Plage	3*	Balnéaire	150	311	90
	Mas des planteurs	N.C	Urbain	60	120	62
	relax	N.C	Urbain	30	64	40
	Centre Thassathérapie	N.C	Thermal	100	200	251
	Royal Beach	N.C	Balnéaire	50	114	7
	La rose bleu	N.C	Balnéaire	18	36	18
	Sultan ibrahim	N.C	Balnéaire	40	80	
	Miami Beach	N.C	Balnéaire	20	40	17
	Normandie beach	N.C	Balnéaire	7	14	7
	Mer et soleil	N.C	Balnéaire	33	70	7
	house Beach	N.C	Balnéaire	14	30	12
	Mrahba Beach	N.C	Balnéaire	140	300	
	El bahea	N.C	Balnéaire	22	48	
	Nour el Badr	N.C	Balnéaire	18	36	5
	Total				4354	1495
Ain bénian	Hammamet	N.C	Urbain	40	80	32
	Des Amis	N.C	Urbain	29	58	1
	Dar essalem	N.C	Urbain	35	70	6
	Méditerranée	2*	Urbain	22	44	4
	Total				252	43
Chéraga	Emir	4*	Urbain	60	120	60
	Sidi noui	N.C	Urbain	40	84	20
	Dar diaf Chéraga	N.C	Urbain	75	150	54
	Dar diaf Chéraga Thalassothérapie	N.C	Urbain	185	370	50
	Total				724	184
Ouled fayet	Gymnasium	N.C	Urbain	34	68	5
Bologhine	Sidi tamer	N.C	Urbain	15	30	8
bab El Oued	de famille	1*	Urbain	19	26	9
	Kettani	N.C	Urbain	60	120	56
	maillot	N.C	Urbain	40	40	6
	Nelson	N.C	Urbain	40	50	5
Total				236	76	
Casbah	tunis	N.C	Urbain	39	60	5
	le port	N.C	Urbain	22	35	4

	pacha	N.C	Urbain	40	50	3
	Bouzrina	N.C	Urbain	50	58	3
	Kherrata	N.C	Urbain	36	70	3
	Versailles	N.C	Urbain	18	35	2
	Badr	N.C	Urbain	72	137	9
	Bab Azzoune	N.C	Urbain	34	70	4
	Alger	N.C	Urbain	28	44	2
	Astérid	N.C	Urbain	20	37	5
	Squar	N.C	Urbain	30	42	5
	marhaba	N.C	Urbain	40	80	4
	Akfadou	N.C	Urbain	30	65	5
	Orléan	N.C	Urbain	40	45	1
	Africa	N.C	Urbain			
	Florance	N.C	Urbain	40	45	2
	D'Orsay	N.C	Urbain	30	50	3
	Arreba nayet teraten	N.C	Urbain	20	27	3
	Atlassi	N.C	Urbain	30	40	2
	Amirouche	N.C	Urbain	40	48	4
	Mascote	N.C	Urbain	30	40	2
	Souk	N.C	Urbain	40	60	2
	Janne Darc	N.C	Urbain	50	55	2
Total					1193	75
Alger centre	El Aurassi	5*	Urbain	450	910	500
	Es safir	4*	Urbain	180	360	172
	Albert 1er	3*	Urbain	64	128	46
	suisse	3*	Urbain	32	64	26
	regina	2*	Urbain	56	117	25
	Terminus	2*	Urbain	36	72	8
	central touring club	2*	Urbain	40	80	54
	palais	2*	Urbain	15	32	7
	tourisme	2*	Urbain	60	80	6
	grand hôtel Arago	1*	Urbain	45	69	13
	Moderne	1*	Urbain	50	60	8
	lala Khadidja	1*	Urbain	70	84	6
	es Salem	1*	Urbain	38	51	7
	les étrangers	1*	Urbain	50	78	9
	Victoria	1*	Urbain	50	65	6
	Soummam	1*	Urbain	60	90	7
	national	1*	Urbain	56	66	6
	Tipasa	1*	Urbain	45	55	10
	poste	N.C	Urbain	60	80	5
	voyageur	N.C	Urbain	12	20	2
Ibn Khaldoun	N.C	Urbain	48	52	3	
	Grand agha	N.C	Urbain	50	74	5
	Régence	N.C	Urbain	37	49	4
	Hadj Messelmi	N.C	Urbain	30	44	5
	Es Saada	N.C	Urbain	38	48	3
	Riche	N.C	Urbain	44	60	4

	Carthage	N.C	Urbain	20	29	3
	Atlassi	N.C	Urbain	28	43	5
	Royal Beach	N.C	Urbain	50	72	7
	Khemisti	N.C	Urbain	30	40	6
	El Amir	N.C	Urbain			
	Samir	N.C	Urbain	45	60	7
Total					3132	975
sidi M'hamed	Mocadour	N.C	Urbain	40	60	1
	Agha central	N.C	Urbain	27	50	4
	capitale	N.C	Urbain	26	33	3
	le soleil	N.C	Urbain	28	58	6
	Zemzem	N.C	Urbain	25	30	8
	L'univers	N.C	Urbain	50	66	6
	Molière (El hanna)	N.C	Urbain	62	72	4
	Hassiba	N.C	Urbain	50	65	5
	Mustapha	N.C	Urbain	20	24	2
Union	N.C	Urbain	25	50	2	
Total			Urbain		508	41
El Mouradia	El Djazair	5*	Urbain	294	588	280
	Dar Diaf	N.C	Urbain	185	370	50
Total			Urbain		958	330
Hydra	Mouflon d'or	N.C	Urbain	50	108	117
	Moncada	N.C	Urbain	12	14	12
Total			Urbain		122	129
Belouezdad	Sofitel	5*	Urbain	334	668	356
	Univrs	N.C	Urbain	18	34	2
	union	N.C	Urbain	28	50	2
	El Hanna	N.C	Urbain	26	59	2
	home jolie	N.C	Urbain	5	24	2
	Sahara	N.C	Urbain	22	44	2
	les Glycines	N.C	Urbain			
	Indépendance	N.C	Urbain			
	El hodna	N.C	Urbain	45	90	5
	Djurdjura	N.C	Urbain			
Es Saaada	N.C	Urbain	30	48	1	
Total					1017	372
hussein dey	centenaire	N.C	Urbain	28	60	7
	central	N.C	Urbain	25	32	5
	Moderne	N.C	Urbain			
	OPLA	N.C	Urbain	40	80	10
Total					172	22
el Harrache	El harrache	N.C	Urbain	17	19	2
	Centre	N.C	Urbain	35	47	6
	Alger	N.C	Urbain	23	38	7
	Arago	N.C	Urbain	15	24	2
	sans nom	N.C	Urbain			
Total					128	17
el mohammadia	Hilton	5*	Urbain	267	531	506

Bab ezzouar	mercure	5*	Urbain	259	517	343
	familial	N.C	Urbain	20	24	5
Total					541	348
Dar El beida	Aéroport	N.C	Urbain	90	180	50
Ain taya	Chalet normand	N.C	Urbain	30	55	23
	Bougainvillier	N.C	Urbain	10	10	6
	Corail	N.C	Urbain			
Total					245	36
El Marsa	amiral	N.C	Urbain	16	30	8
	rais	N.C	Urbain	121	249	100
	carrefour	N.C	Urbain	12	15	15
	Porto Rico	N.C	Urbain			
	les ondines	N.C	Balnéaire			
Total					294	123
Bordj el Kiffan	Adghir	N.C		42	61	10
	Dahak	N.C	Urbain	25	38	5
Total					481	115
Rouiba	Djurdjura	N.C	Urbain	10	22	14
	Djurdjura	N.C	Urbain	23	42	5
	Royal	N.C	Urbain	30	60	10
	Cheval Blanc	N.C	Urbain	30	58	
Total					182	29
Eucalyptus	el andalous		Urbain			
Birkhadem						

Source : Enquête sur terrain, Direction du tourisme et de l'artisanat de la Wilaya d'Alger